

Mémoire de Master 2 - histoire des civilisations modernes et contemporaines -

**La séparation des Églises et de l'État :
Les inventaires en Lozère
- 1906 -**



Carte postale de l'inventaire de l'église d'Allenc le 10 avril 1906, 17 Fi Allenc 2, (Archives départementales de la Lozère)

Sous la direction de Monsieur Philippe Foro, soutenu à l'Université Toulouse-II Jean Jaurès à Toulouse le 12 juillet 2019.

Remerciements

Un merci tout particulier à mon directeur de mémoire M. Foro. Sa grande disponibilité et son dévouement m'ont assurément permis de passer une belle année universitaire. J'ai le plaisir de citer la Maison Diocésaine de Mende où se trouvent les archives de l'évêché. Un grand merci à tout le personnel pour son accueil toujours chaleureux et convivial. Je salue en particulier l'archiviste du diocèse, le Père Baptiste Laurent. Les échanges avec les prêtres les plus âgés du diocèse sur le passé religieux de la Lozère ont été très enrichissants dans mon étude.

Un merci aussi aux curés et personnes bénévoles responsables de l'accueil dans divers presbytères du diocèse. Leurs disponibilités m'ont permis d'accéder aux archives paroissiales.

Merci au personnel des archives départementales et au service des archives de la municipalité de Mende qui se montrent disponibles.

Un merci particulier à Madame Christine Audeguin, directrice du lycée agricole Terre Nouvelle à Marvejols et à mes collègues enseignants. Ils m'ont été d'un chaleureux soutien amical et fraternel.

Un grand merci aux médias locaux : *la Lozère Nouvelle* et RCF Lozère. J'ai pu consulter tous les numéros de *La Croix de la Lozère* grâce au concours de Claude Donnadieu directeur du journal. Ces deux médias se montrent curieux et valorisent mon travail par diverses interventions. Je l'ai en remercie.

Un grand merci à Marie, correctrice et lectrice de mon mémoire. Ces diverses relectures sont des moments de travail mais surtout de grandes convivialités et d'amitiés.

Enfin, un merci à ma famille et mes ami(e)s qui me sont toujours d'un grand soutien.

SOMMAIRE

Partie 1 : Le cas d'étude	p. 4
Introduction.....	p.5
Conclusion.....	p. 71
Annexes.....	p. 73
Partie II : Bibliographie et sources.....	p. 88

PARTIE 1 : LE CAS D'ETUDE

Les inventaires en Lozère (1906)

INTRODUCTION

« Vous connaissez l'histoire de cette maison qui marque le paysage mendois depuis un peu plus d'un siècle. (...) Vous savez comment Monseigneur de Ligonnès a dû la défendre bec et ongle contre la nationalisation des biens d'Eglise en 1905 et comment il a obtenu gain de cause en justice¹. » M^{gr} François Jacolin² rappelle dans son discours la figure du Supérieur du Grand-séminaire de Mende (1881-1906). En effet M^{gr} de Ligonnès³ en prévision de la séparation, fonde une société privé qui protège le bâtiment d'une nationalisation. Ce rappel de l'histoire témoigne d'une mémoire encore vive en Lozère sur la question de la séparation.

Le mot « séparation » peut être défini ainsi : « Considérer comme étant à part, comme ne devant pas être confondues⁴. » En clair c'est une rupture entre deux parties, elles doivent vivre indépendamment l'une de l'autre. L'étude de cette rupture, j'ai souhaité l'étudier sur le plan national et départemental.

Sur le plan national, je me suis toujours intéressé à l'analyse et à la compréhension des rapports entre la politique et les religions. Les luttes de pouvoirs et d'influences entre le spirituel et le temporel jalonnent l'histoire de France (gallicanisme, ultramontanisme). Enfin, j'ai toujours apprécié l'histoire des prémisses de la III^e République. Ainsi, des personnalités politiques comme Émile Combès, Georges Clemenceau, Jean Jaurès montrent une sacralisation de la République qui semble pour eux intouchable. Celle-ci est mise en péril par le pouvoir ecclésiastique. En effet, l'Église se sent persécutée depuis la Révolution, les catholiques prônent une foi missionnaire et militante à l'aube du XX^e siècle. Cette lutte entre anticléricalisme et catholicisme est intéressante car elle est représentative d'un contexte où les passions s'exacerbent : lois Jules Ferry (1881-1882), affaire Dreyfus (1894-1906), séparation des Églises et de l'État (1905-1906).

¹ Discours de M^{gr} François Jacolin évêque de Mende de 2007 à 2018, pour l'inauguration de la Maison diocésaine, *Eglise en Lozère*, 3 novembre 2015.

² Sacré évêque de Mende le 18 mars 2007.

³ Charles du Pont de Ligonnès est né le 3 octobre 1845 à Mende. Il est ordonné prêtre le 5 août 1877. Il est nommé Supérieur du Grand-séminaire de 1881 à 1906. Il fonde le 9 mai 1905 la société immobilière de Mende. À la suite de l'inventaire réalisé le 5 février 1906, un procès va avoir cours jusqu'en 1912. Il obtient gain de cause contre l'Etat. Ensuite, il est nommé évêque de Rodez. À ce propos, il est sacré évêque à Saint Pierre de Rome par les mains du pape Pie X le 25 février 1906. Il fait partie des quatorze évêques nommés et sacrés par Pie X. Il meurt le 4 février 1925 à Rodez.

⁴ *Le petit Robert*, 2008.

Il est judicieux de voir au cours de cette étude que les germes de la séparation datent de la Révolution notamment de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen⁵.

A ce sujet, une première séparation est effective en 1795 par la Convention⁶. Par la suite, le Concordat⁷ de Napoléon Bonaparte permet une stabilité religieuse durant un siècle. Puis, cet accord est remis en cause par notamment la gauche radicale qui souhaite appliquer une séparation entre État et cultes. La loi est votée par le parlement le 3 juillet, par le Sénat le 9 décembre et publiée au journal officiel le 11 décembre 1905.

Inévitablement la question de la séparation est en lien avec la laïcité, c'est une passion française. Tout au long du XX^e siècle la question de la laïcité jalonne les débats, les polémiques, les discours (écoles « libres » / écoles laïques, l'islam et la République, racines chrétiennes de l'Europe). En conséquence, ce sujet dépasse largement le cadre des historiens. En outre, des philosophes, journalistes et écrivains tentent d'analyser la question.

Sur le plan départemental, pourquoi avoir choisi la Lozère ? Tout d'abord, c'est la terre de mes aïeux, j'y suis très attaché. De même, avoir un exemple local sur la réception de la séparation me semble pertinent pour une étude précise. Enfin, son histoire politique et religieuse m'a toujours fasciné. Ce sont en effet des combats difficiles qui parcourent l'histoire du département : Guerres de religions, Révolution, luttes entre catholiques et anticléricaux. Justement, j'ai choisi la crise des inventaires qui révèle bien ces trois grands chapitres de l'histoire lozérienne.

De plus, j'apprécie ses spécificités géographiques. La Lozère⁸ est située dans le sud-est du Massif-Central, sa singularité s'exprime notamment par la diversité de ses paysages: l'Aubrac, la Margeride, la vallée du Lot, les Gorges du Tarn, les Causses et les Cévennes. En outre, la Lozère est aussi appelée le pays des sources, beaucoup de rivières prennent leur source dans ce département comme le Tarn, le Lot (affluent de la Garonne) et l'Allier (affluent de la Loire)⁹.

En 1906, la Lozère est composée en grande majorité de cultivateurs pauvres qui souffrent de l'exode rural. En ce sens, nous pouvons donner deux chiffres significatifs. Lors du recensement de 1851, la Lozère compte 144 705 habitants contre 128 016 en 1906¹⁰. En cinquante ans le département perd plus de 16 000 habitants. Néanmoins, la Lozère est désenclavée grâce au chemin de fer. Celui-ci permet des déplacements rapides, désormais la majorité des villes et villages

⁵Article X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

⁶29 pluviôse de l'an III, 17 février 1795.

⁷Accord signé le 15 juillet 1801 entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII.

⁸Voir annexe 1, p. 85.

⁹« La Lozère surnommée Pays des sources. », consulté le 13/06/2016, publié sur le site www.lozere.fr/.

¹⁰Arch. dép. Mende, Classeur : population.

possèdent une gare. Toutefois, c'est aussi un vecteur d'exode car de nombreux habitants émigrent de la Lozère dans les départements du Gard et de l'Hérault pour cultiver notamment les vignobles¹¹. La préfecture est la ville de Mende, c'est la commune la plus peuplée, elle compte 7 007 habitants en 1906¹². Il faut ajouter les deux sous-préfectures: Marvejols 3 643 habitants¹³ et Florac 1 840 habitants¹⁴.

Au point de vue religieux, l'Église catholique est omniprésente en Lozère. Au 1er janvier 1906, l'Ordo du diocèse compte 450¹⁵ prêtres en activité¹⁶, soit un prêtre pour 284 habitants. C'est un encadrement religieux tout à fait exceptionnel. La vie religieuse en Lozère a été abondamment étudiée par de nombreux historiens. Notamment la thèse de Patrick Cabanel, qui permet de réaliser une étude très détaillée sur les vocations religieuses en Lozère¹⁷. Il montre notamment l'ascenseur social que représente une entrée dans les ordres pour une famille paysanne. De même, le protestantisme est très étudié. Les protestants en Lozère font partie intégrante de l'histoire du département. Ils sont très présents dans les Cévennes, marquées par les Guerres de Religions, les Dragonnades et la Guerre des Camisards (1702-1704).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de présenter les deux grands enjeux du sujet, à savoir: religion et politique. Tout d'abord l'aspect religieux : L'histoire de la Lozère est très marquée par les affrontements entre protestants et catholiques. La Révolution joue un rôle majeur dans le découpage religieux et politique en 1906. En ce sens l'étude de Valérie Sottocasa le montre bien: « Du point de vue des effets de la Constitution civile du clergé, la Lozère est un département véritablement coupé en deux : les Cévennes abritent peu de prêtres réfractaires, et rares sont ceux qui restent sur place après la mise en œuvre des lois répressives contre les prêtres insoumis. Mais en haute Lozère, les réfractaires constituent l'immense majorité des prêtres et la plupart restent auprès de leurs paroissiens durant la Révolution¹⁸. » Il est vrai que la Constitution civile du clergé (1791) est rejetée en masse par les prêtres lozériens, sauf dans les Cévennes. Ce découpage va devenir clairement perceptible au niveau politique. Le souvenir de la Terreur révolutionnaire parcourt tout le XIX^e et bien-sûr est présent en 1906. Les diverses missions dans les villages sont l'occasion de

¹¹CHABROL Jean-Paul, (Dir., Colloques), *Populations et migrations de lozériens : de l'ancien régime à nos jours*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 1993.

¹²BARDET Jean-Pierre, *Paroisses et communes de France : Lozère*, Paris, CNRS-Editions, 1982, p. 200.

¹³Ibid., p. 195.

¹⁴Ibid., p. 160.

¹⁵Archives du diocèse de Mende, *L'ordo : Annuaire diocésain, 1906*.

¹⁶On ne compte pas les prêtres retirés. De même pour les prêtres ordonnés pour le diocèse de Mende qui exercent leurs ministères dans d'autres diocèses.

¹⁷CABANEL Patrick, *Les cadets de Dieu. Familles, migrations et vocations religieuses en Gévaudan (fin XVIIe-fin XXe siècle)*, Paris, CNRS-Editions, 1997.

¹⁸SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées : Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, p. 70.

ranimer cette mémoire. Le Père Astruc missionnaire du Sacré-Cœur déclare à Prinsuéjols (canton de Nasbinals) à la suite de l'érection d'une croix : « Il faut respecter la croix, il faut la défendre, chrétiens de Prinsuéjols, soyez dignes de vos ancêtres, vos aïeux de 93 ont défendu la croix. Vous leurs fils, leurs petit-fils soyez dignes d'eux. Si jamais on voulait renverser cette croix que nous érigéons aujourd'hui, vous vous regrouperiez tout autour et vous la défendriez au péril de votre vie¹⁹. »

Le clivage politique est donc nettement perceptible. Les Cévennes à majorité protestante est tout à fait favorable à la République et en majorité vote à gauche. Or, dans les hautes-terres de Lozère les catholiques sont très majoritaires, le vote est clairement à droite et réfractaire aux idées de la République. D'ailleurs, les mesures anticléricales suscitent une vive réprobation chez les catholiques. En particulier, les lois scolaires du Jules Ferry (1881-1882), des pétitions sont signées contre la laïcisation à l'école²⁰. De plus, des manifestations populaires sont organisées par exemple à Aumont-Aubrac où l'inspecteur primaire de Saint-Chély d'Apcher est accueilli à coups de pierres²¹.

En outre, toutes les élections politiques sont marquées par l'intervention des ecclésiastiques dans les batailles électorales. À la suite de certaines élections des prêtres voient leurs traitements²² supprimés par l'État pour avoir influencé leurs fidèles²³. Les évêques se montrent aussi actifs comme M^{gr} Baptifolier²⁴. Il prévient lui-même ses fidèles en cas de « mauvais vote » : « Si un chrétien vote pour un candidat irréligieux, il est responsable devant Dieu de tous les votes mauvais de son élu et il doit s'accuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise²⁵. » En même temps, la pensée républicaine se développe en particulier à Mende, le premier enterrement civil a lieu le 17 avril 1893²⁶. Les processions solennelles du Très Saint Sacrement sont de plus en plus perturbées par des manifestants laïques²⁷. Enfin, Le choc de l'expulsion des congrégations est grand, la fermeture d'écoles congréganistes suscite des grandes manifestations où tout le village est rassemblé²⁸.

¹⁹MARTIN Claire et LAURANS Alain, *Aux origines des dernières révoltes lozériennes : guide des sources de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1801-1920.)*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2005, p. 45.

²⁰Ibid., p.43.

²¹Ibid., p. 45, 26 avril 1883.

²²Le Concordat prévoit la rémunération des prêtres, des pasteurs et des rabbins par l'Etat.

²³Lors des élections législatives du 4 et 18 octobre 1885, onze ecclésiastiques voient leurs traitements supprimés pour avoir influencé leurs fidèles en chaire.

²⁴Evêque de Mende de 1889 à 1900.

²⁵MARTIN Claire et LAURANS Alain, *Aux origines des dernières révoltes lozériennes : guide des sources de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1801-1920.)*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2005, p. 45-46, tiré de la *Semaine religieuse de Mende*, 25 septembre 1892.

²⁶Ibid., p. 46.

²⁷Ibid.

²⁸Aumont-Aubrac (chef-lieu de canton), les Bondons (cantons de Florac), Arzenc-de-Randon (cantons de Châteauneuf-de-Randon) Balsièges (canton de Mende)

C'est dans cette situation de tension extrême que la loi est votée. Il faut s'attendre dans un tel contexte à de fortes oppositions. Les inventaires représentent justement l'application de la loi de séparation pour nombre de catholiques. C'est une procédure encouragée par l'article 3. Un inspecteur des Domaines réalise un inventaire de tout le mobilier liturgique de tous les lieux de cultes (Temples, églises, synagogues). Cette formalité administrative se transforme dans certains départements comme la Lozère en une véritable insurrection. La mémoire en Lozère est encore vive. A ce propos, les anciens racontent des souvenirs de ce que leurs parents ont vécus lors de ces événements. De ce fait, il est important d'avoir une étude critique et nuancée, pour analyser les résistances face aux inventaires.

A ce propos, le mot « résistance » peut-être défini en ces termes : « Action par laquelle on essaie de rendre sans effet (une action dirigée contre soi.)²⁹.» C'est donc une action, elle se traduit différemment: Active ou passive, pacifique ou violente, verbale ou écrite. Face à celles-ci se pose la question de l'unanimité des réactions. Le terme « unanime » est défini ainsi : « Qui ont tous la même opinion, le même avis³⁰.» Les actions de résistances menées ont-elles suscité une approbation générale ? Une étude sur les diverses réactions de la population lozérienne s'impose. Cette analyse à l'échelle départementale nous permettra d'établir une géographie des incidents lors inventaires en Lozère³¹. En ce sens nous allons tenter de répondre à notre problématique : La résistance face aux inventaires est-elle unanime ?

Dans un premier temps nous allons décrire la situation religieuse et politique à Mende : ville du préfet, ville épiscopale. Dans un deuxième temps nous allons nous attarder sur tous les incidents relatifs aux inventaires. Enfin, dans un dernier temps, nous étudierons la vie politique face aux inventaires et les diverses réactions des autres cultes dans le département.

²⁹Le Petit Robert, 2008.

³⁰Ibid.

³¹Voir Annexe p.75.

Chapitre 1 : Mende : ville du préfet, ville et de l'évêque

A. L'action de l'épiscopat

1. L'appel à l'opposition catholique face à la séparation

La *Semaine religieuse* de Mende publie à propos de l'épiscopat de M^{gr} Bouquet³². « Sa sollicitude a porté sur deux points principaux : l'embellissement de la cathédrale et l'entraînement du clergé pour être en mesure de faire face aux obligations spéciales que lui impose la rigueur des temps³³. » L'hebdomadaire catholique rend hommage à l'action de M^{gr} Bouquet promu à l'évêché de Chartres le 21 février 1906. L'évêque de Mende dès son arrivé le 29 juin 1901, porte un vif intérêt à la question de la séparation. Après le choc de la politique anticléricale de Combes qui se caractérise par l'expulsion de nombreuses congrégations, la Séparation semble inévitable.

Les débats s'ouvrent au parlement le 21 mars 1905, M^{gr} Bouquet s'empresse d'écrire une lettre aux députés de Lozère. Il exprime ses inquiétudes pour l'avenir et révèle parfaitement l'angoisse de la grande majorité de l'épiscopat, à savoir la question financière et le désordre social : « Croyez-vous, Monsieur le Député, que nos paysans si besogneux s'accorderaient volontiers de ces surcroûts de charge et de dépense³⁴ ? » plus loin, il montre son angoisse de revoir les troubles révolutionnaires ressurgir : « Je ne voudrais pas être pessimiste, mais je pense aux agitations religieuses qui ont ensanglanté nos Cévennes et je redoute le retour des violences engendrées par les terribles Dragonnades et le régime de la terreur révolutionnaire³⁵. » Enfin, il appelle de ses vœux à la sauvegarde du Concordat : « Je ne vois pas d'autres moyens, Monsieur le Député, que de revenir à notre vieux Concordat, de le garder, en le rajeunissant s'il est nécessaire (...) il a donné cent ans de paix religieuse à la France et il peut encore la lui assurer³⁶. » En effet, pour l'évêque cet accord est

³²Henri-Louis Bouquet est né à Paris le 31 décembre 1839. Ordonné prêtre en 1864, il enseigne à la Sorbonne. Nommé à Mende le 5 avril 1901, sacré le 29 juin, il est par la suite nommé à l'évêché de Chartres le 21 février 1906. Il y reste jusqu'à sa mort le 13 mars 1926. Voir annexe 5, p. 84.

³³Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 16 mars 1906.

³⁴Ibid., 7 avril 1906.

³⁵Ibid.

³⁶Ibid.

garant de la paix religieuse dans le pays. Ensuite, *la Semaine religieuse* publie deux réponses des députés de Lozère : le marquis de Chambrun³⁷ (Marvejols) et Paulin Daudé³⁸ (Mende)

Ces deux députés sont fortement opposés à la séparation. Leurs réponses soutiennent totalement les inquiétudes de M^{gr} Bouquet³⁹. Cependant, il manque la réponse du troisième député du département : Louis Jourdan⁴⁰ (Florac). Il est protestant et républicain, à l'inverse de ses adversaires il prône la séparation. L'hebdomadaire ne publie pas sa réponse, on ne sait d'ailleurs s'il a répondu.

A la suite du vote de la séparation le 9 décembre 1905, son application se déroule au début de l'année 1906 par les inventaires. C'est l'article 3 de la loi qui oblige à réaliser un inventaire de tous les lieux de cultes : (églises, temples, synagogues). Il doit être réalisé par un inspecteur des Domaines qui répertorie tout le mobilier religieux. Puis, il note le montant de chaque objet. La procédure en elle-même ne choque pas, il est vrai que depuis 1809 un décret oblige les fabriques à réaliser un inventaire. Ici, ce qui scandalise notamment les catholiques, c'est l'ouverture du tabernacle. Une circulaire du 2 janvier 1906 oblige le desservant à ouvrir le tabernacle à l'inspecteur des Domaines. M^{gr} Bouquet réagit aussitôt à cette circulaire. Il fait part de ses consignes à son clergé et à ses fidèles sur le comportement à tenir: « Sans rien changer à l'attitude passive de simple témoin que vous garderez lorsque se fera l'inventaire de votre église⁴¹. » Là encore, M^{gr} Bouquet représente l'attitude de l'épiscopat, une résistance passive et pacifique. Par contre si l'inventaire se réalise à la force d'un crochage d'une porte ou du tabernacle, les fidèles et les desservants doivent se montrer actifs : « M. Le Curé devra faire prévenir les fidèles de protester par leur présence contre cette profanation et réciter avec les prières de réparation (...) la bénédiction du Très Saint Sacrement si l'assistance est suffisamment nombreuse⁴². » Dans ce cas, l'évêque appelle clairement à une résistance passive et spirituelle face à la « profanation » du lieu. Cet appel à la résistance passive est relayé par *Le Moniteur* de la Lozère, journal républicain et anticlérical. Il montre avec ironie à la suite des inventaires du Grand-séminaire (5 février 1906) et de la cathédrale (9 février 1906) que cet appel au calme n'a pas été entendu : « L'on sait le cas qui a été fait de ces ordres. Et cela nous oblige à constater que l'autorité de notre évêque est nulle ou qu'il donne en public des instructions qu'en comité privé il conseille de ne pas exécuter⁴³. » Nous verrons plus loin que le

³⁷Pierre Pineton de Chambrun est un homme politique légitimiste marvejolais. Il est issu d'une grande famille de notables. Il fonde le journal légitimiste du département, c'est un mensuel : *Le courrier de la Lozère*. Il devient député à partir du 27 avril 1902.

³⁸C'est un homme politique mendois. Il affiche un catholicisme militant et libéral. Il fonde *la Croix de la Lozère* en 1889. Fortement opposé à la séparation, c'est un candidat qui défend l'Action libérale populaire de Jacques Piou et d'Albert de Mun. Il est élu député de la Lozère le 27 avril 1902 et devient sénateur le 7 janvier 1906.

³⁹*Ibid.*, 21 avril 1906.

⁴⁰Député radical-socialiste dans l'arrondissement de Florac (1886-1905). Il a été maire de Mende de 1884 à 1888.

⁴¹*Ibid.*, 19 janvier 1906.

⁴²*Ibid.*

⁴³Cet hebdomadaire est consulté aux archives départementales à Mende. Désormais, nous notons ainsi : Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

journal républicain critique fortement l'attitude du clergé vis-à-vis des inventaires. Pour l'hebdomadaire, M^{gr} Bouquet semble impuissant face à la résistance de son clergé.

Toutefois, l'évêque se montre très actif durant les inventaires. Notamment celui qui a lieu à la cathédrale le 9 février 1906, prévu pour 9 h 50⁴⁴. L'hebdomadaire catholique *La Croix* décrit l'attitude de l'évêque : « M^{gr} Bouquet, debout à l'entrée du chœur et entouré de nombreux prêtres, impose le silence à la foule⁴⁵. » Il lit une protestation devant Lucien Arnault⁴⁶. Dans celle-ci, il énumère tout le mobilier qui lui appartient: « la chaire, l'installation de la lumière électrique et le mécanisme intérieur du buffet d'orgue⁴⁷. » M^{gr} Bouquet voit l'inventaire comme une spoliation. A la fin de l'opération, l'évêque donne la bénédiction du Saint-Sacrement aux fidèles en présence de ses deux vicaires généraux⁴⁸. Dans de nombreuses protestations les évêques et les prêtres ont le souci d'affirmer que des biens appartiennent à des particuliers. Il est donc illégitime que l'Etat intervienne, en ce sens le terme de « spoliation » est justifié.

Puis, l'inventaire de la cathédrale se déroule en présence des soldats. A Mende c'est le 142^e régiment d'infanterie qui est posté. Pourtant, la présence de militaires lors des inventaires n'est pas obligatoire. En fait, la date de l'opération doit être connue plusieurs jours avant et l'intervention des soldats est nécessaire seulement en cas de force majeure (Crochetage difficile, intimidation de la foule). A ce moment-là, l'inspecteur des Domaines accompagné du commissaire de police prévient le préfet pour qu'il donne l'autorisation de faire appel à la force armée. C'est ce qui se déroule au Grand-séminaire. Or, l'inventaire à la cathédrale est prévu pour 9 h 50, les deux hebdomadaires antagonistes affirment la présence armée bien avant l'horaire prévu: « La cathédrale fut cernée dès 9h 1/2⁴⁹. », « Trois compagnies du 142^e R.I quittaient la caserne au pas accéléré et entouraient la cathédrale⁵⁰. » Devant ce déploiement de force, M^{gr} Bouquet réagit vivement par une lettre adressée au préfet de la Lozère : Charles Lallemand⁵¹. Pour l'évêque la liberté des cultes n'a pas été observée : « J'ai l'honneur de vous signaler un fait que je ne puis qualifier autrement que d'attentat au libre exercice des cultes, inscrit dans l'article 1 de la loi de Séparation, qui a été commis vendredi matin 9 février, dans ma cathédrale⁵². » Il est très intéressant de noter qu'il fait référence à la loi de séparation pour condamner les abus d'un inventaire. En outre, il condamne dans sa lettre l'inconduite morale de Lucien Arnault : « gardant insolemment son chapeau sur la tête comme s'il

⁴⁴Le journal *La Croix de la Lozère*, dépouillé aux archives de l'hebdomadaire actuel du département *la Lozère Nouvelle*. Désormais nous notons : *La Croix*, 18 février 1906.

⁴⁵*Ibid.*

⁴⁶Lucien Arnault est chargé des inventaires à Mende. Il est maire de la commune de 1893 à 1900.

⁴⁷Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 16 février 1906.

⁴⁸L'abbé Louis Prieur et l'abbé Marcellin Aiglon.

⁴⁹Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

⁵⁰*La Croix*, 18 février 1906.

⁵¹Né à Baden-Baden le 17/01/1868. D'abord, il est sous-préfet d'Alès dans le Gard. Il est nommé pour la Lozère le 5 septembre 1904, il est installé le 1^{er} octobre. Un an et 5 mois après, il rejoint le département du Gers en tant que préfet.

⁵²Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 16 février 1906.

était dans la rue⁵³. » L'ironie montre que *le Moniteur* contredit cette information: « M. Arnault (...) se présente devant la porte de l'Église, se découvre respectueusement et entre⁵⁴. »

Si M^{gr} Bouquet fait part au préfet de l'attitude de l'inspecteur, c'est pour appuyer le fait que l'inventaire s'est déroulé dans l'irrespect moral.

L'évêque montre une résistance passive, verbale, écrite et spirituelle. Il est un des principaux acteurs de ces événements. En dernier lieu, il défend l'encyclique du pape Pie X *Vehementer Nos* du 11 février 1906. L'évêque oblige ses curés à la lire en chaire⁵⁵.

Le 21 février 1906, il est nommé par le pape à l'évêché de Chartres, son successeur est M^{gr} Gély⁵⁶ vicaire général de Rodez. Il exprime les mêmes types de résistances que son prédécesseur face aux inventaires.

Un épisode caractérise bien la tension extrême entre catholiques et anticléricaux à Mende. M^{gr} Gély arrive dans la cité épiscopale par une entrée solennelle le 25 mars⁵⁷. A l'occasion de cette fête diocésaine les prêtres souhaitent décorer la ville, notamment le boulevard principal qui mène à la cathédrale. Le vicaire général, l'abbé Louis Prieur écrit à Ernest Malafosse⁵⁸ maire de la commune : « Fidèles à ses traditions séculaires, la ville de Mende désire fêter l'arrivée de son nouvel évêque⁵⁹. » ensuite, il lui fait une demande concrète: « d'élever pour la circonstance trois arcs de triomphe sur la voie publique⁶⁰. » En l'absence du maire c'est son deuxième adjoint Léon Soulier qui lui répond négativement.

Il fait référence dans sa réponse aux violences des inventaires : « Les violents incidents auxquels a donné lieu dans le département, la formalité de l'inventaire ont provoqué dans une partie de la population mendoise une vive surexcitation (...) Aussi, dans le but de maintenir la paix et d'éviter le désordre, je me vois dans la nécessité de refuser à Mr. L'abbé Prieur l'autorisation qu'il sollicite⁶¹ ». L'épiscopat de M^{gr} Gély est marqué notamment par la brièveté de son installation dans son Évêché (9 mois), il vit directement le crochétage de son palais épiscopal (dimanche 16 décembre⁶²). A ce propos, *La Semaine religieuse* rapporte l'expulsion de l'évêque avec lyrisme et émotion : « Il a été

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

⁵⁵ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 23 février 1906.

⁵⁶ Jacques Gély est né le 4 février 1849 à Rigols en Aveyron. Il est ordonné prêtre le 7 juin 1873, par la suite il est nommé vicaire général de Rodez en 1889 après de M^{gr} Bourret. Tout comme M^{gr} De Ligonnès il est sacré évêque le 25 février 1906 à Saint-Pierre de Rome par les mains du pape Pie X. Il entre à Mende par une entrée solennelle le 25 mars 1906. Il restera en Lozère jusqu'à sa mort le 29 mai 1929. Il est enterré dans la crypte de la Cathédrale Notre-Dame et Saint Privat de Mende. Voir annexe 5, p. 84.

⁵⁷ Voir annexe 5, p. 84.

⁵⁸ Maire de Mende de 1904 à 1908 et président du tribunal civil de Saint-Amand-Montrond dans le Cher. Voir annexe 4, p. 88.

⁵⁹ Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, lettre de l'abbé Louis Prieur adressée à Ernest Malafosse le 1er mars 1906.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, lettre de Léon Soulier adressée à l'abbé Louis Prieur le 2 mars 1906.

⁶² Les inventaires se terminent au début du mois d'avril 1906. Néanmoins, Clemenceau fait reprendre les inventaires à partir du 19 novembre pour terminer ceux qui n'ont pu être effectués au printemps dernier. Le 1^{er} décembre un nouveau préfet vient en Lozère, M. Poux-Laville. Avant de prendre ses fonctions en Lozère il est sous-préfet du Havre. Enfin, il est nommé préfet des Ardennes le 24 septembre 1908.

acclamé par une foule immense. Comme par un mot d'ordre, la population mendoise envahit les boulevards⁶³. » M^{gr} Gély répond à la foule par une phrase qui reste dans les mémoires : « Sachez bien que si l'on peut crocheter le palais d'un évêque, on ne crochète pas sa conscience⁶⁴. » Tout comme son prédécesseur il appelle la foule au calme et la bénit par le Saint-Sacrement : « En attendant soyons unis, calmes et forts par la revendication de nos libertés⁶⁵ ! » Enfin, M^{gr} Gély est logé provisoirement par la famille Grousset⁶⁶. Par la suite, l'évêque prend possession d'une villa « villa Gély », donnée par la famille Laurens⁶⁷.

Une action de l'évêque fait date, c'est une série d'excommunications prononcées au début du mois de juillet 1906. Elles sont destinées aux candidats du parti d'action républicaine de Mende. C'est un parti fondé par des radicaux. Ces excommunications provoquent une vive émotion, en particulier pour le journal *Le Moniteur* qui parle d'un retour à l'inquisition : « procédé digne de l'inquisition⁶⁸. » M^{gr} Gély se révèle comme étant un intransigeant et fervent défenseur du pape Pie X.

2. Le clergé

M^{gr} Bouquet et M^{gr} Gély se préoccupent très tôt de la situation financière de leur clergé. En effet, la peur de la séparation vient aussi du fait que les traitements assurés par l'Etat leur seront supprimés. M^{gr} Gély est à l'initiative de la création d'une caisse diocésaine pour les prêtres : « Comme il importe d'assurer à nos prêtres la dignité de leur ministère (...) nous avons décidé d'établir une caisse diocésaine centrale (...) cette caisse une fois constituée, on pourrait demander que chaque paroisse l'alimente par des dons suffisant à l'entretien des prêtres⁶⁹. » Nous avons vu plus haut la lettre de M^{gr} Bouquet adressée aux députés, il montre l'inquiétude qui l'anime au sujet de la rémunération future des prêtres : « Nos prêtres (...) non content de les priver du morceau de pain que leur assurait le Concordat et de les réduire à la mendicité ou à une pension dérisoire⁷⁰. » Il est incontestable que ces deux évêques préparent leur clergé à la séparation.

Bien qu'il y ait une attention envers les prêtres, les rapports avec eux peuvent être difficiles. L'exemple de M^{gr} Bouquet est très marquant. Il arrive à Mende le 29 juin 1901, une semaine plus

⁶³Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

⁶⁴*Ibid.*

⁶⁵*Ibid.*

⁶⁶*Ibid.*

⁶⁷FAGES Alfred, *histoire du Grand-Séminaire*, études non publiée, p. 10.

⁶⁸Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 juillet 1906.

⁶⁹Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 6 avril 1906.

⁷⁰*Ibid.*, 7 avril 1905.

tard il adresse une lettre à tous les curés du diocèse. Ses écrits sont classés confidentiels et marquent une claire volonté de se tenir en retrait de tous débats politiques : « Il nous paraît bon, à ce sujet, de vous inviter à garder une sage réserve à l'égard des candidatures qui vont se produire⁷¹. Il importe, en effet, pour sauvegarder l'autorité de votre ministère, de ne pas l'engager imprudemment dans des polémiques irritantes. N'oublions pas que, le prêtre se doit indistinctement à tous⁷². » Malheureusement, nous n'avons pas de réponse d'un curé du diocèse. Toutefois, les élections législatives de 1902⁷³ sont marquées par l'implication totale du clergé, en contradiction avec les consignes de leur évêque. De même, M^{gr} Bouquet est critiqué pour l'éviction des deux vicaires généraux de son prédécesseur M^{gr} Baptifolier⁷⁴, notamment le Père Onésime Laurens connu pour ses idées légitimiste dans le diocèse⁷⁵. Le préfet de la Lozère Georges Meunier⁷⁶ demande à M^{gr} Bouquet de l'écartier, il accepte. Cela va lui être reproché plusieurs décennies plus tard dans le livre de l'abbé Costecalde,

il écrit à son propos: « Autoritaire et imbu de l'esprit universitaire, voire même d'opinions frisant le modernisme ; son premier acte épiscopal fut de remercier les services des deux grands vicaires de M^{gr} Baptifolier, ce qui lui aliéna bon nombre de membres du clergé lozérien⁷⁷. » De plus, dans ce livre l'auteur ajoute l'armorial de tous les évêques de Mende sauf celui de M^{gr} Bouquet. Il fait simplement mention que ces armoiries sont sur la chaire et l'orgue à la cathédrale.

C'est un évêque de la génération du pape Léon XIII (1878-1903), il se butte à l'intransigeance de son clergé. Cependant, la majorité du clergé mendois suit sa ligne de conduite au moment des inventaires.

M^{gr} De Ligonnès supérieur du Grand-séminaire a la même attitude que son évêque. L'inventaire se déroule le 5 janvier 1906. L'évêque est absent, M^{gr} De Ligonnès accueille Lucien Arnault. Devant l'inspecteur des Domaines il lit une protestation, en voici quelques extraits : « Il est trop à craindre que les opérations d'aujourd'hui ne soient que le prélude de la confiscation de demain. Or, les biens qui vont être soumis à l'inventaire sont des biens d'Église eu des biens appartenant à des particuliers⁷⁸. » Il veut appuyer le fait que les biens appartiennent à des particuliers. Finalement, l'intervention de l'État est perçue comme une spoliation. Le Grand-séminaire de Mende est construit entre 1898 et 1902⁷⁹. Les travaux au total coûtent 440 000 francs, ce total est divisé en plusieurs partie : « 230 000 francs sur les deniers personnels de M^{gr} De

⁷¹ M^{gr} Bouquet fait référence aux élections départementales de septembre 1901 et aux élections législatives d'avril-mai 1902.

⁷² Arch. dép. Mende, 4 V 1, Dossier N°1, Lettre de M^{gr} Bouquet adressée à tous les curés du diocèse le 6 juillet 1906.

⁷³ 27 avril et 11 mai 1902.

⁷⁴ Évêque de Mende de 1889 à 1900.

⁷⁵ Arch. dép. Mende, 4 V 1, Dossier N°7 : Abbé Onésime Laurens.

⁷⁶ Préfet de la Lozère un an (1901-1902).

⁷⁷ COSTECALDE Léon, *Monographie illustrée de la cathédrale de Mende*, Mende, Igon-Renouard, 1922, p. 25.

⁷⁸ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 9 février 1906.

⁷⁹ FAGES Alfred, *Histoire du Grand-séminaire de Mende*, étude non publiée, p. 6.

Ligonnès, 35 000 francs de souscriptions de prêtres, 115 000 francs d'emprunts et 60 000 francs de dons divers⁸⁰. » Par la suite M^{gr} De Ligonnès crée une société privée le 9 mai 1905 intitulée « Société immobilière de Mende⁸¹ ». Par cette société il protège le Grand-séminaire en vue de la séparation, le bâtiment est désormais sous la propriété de cette société. A ce sujet, un procès se poursuit jusqu'en 1912 contre l'État pour définir la propriété du séminaire. Le jugement donnera raison à M^{gr} De Ligonnès⁸². Lors de l'inventaire le Supérieur bénit la foule par le Très-Saint-Sacrement à la chapelle du Grand-séminaire⁸³.

A Mende, les injures et les intimidations ne viendront pas forcément des prêtres mais de la foule rassemblée autour des églises.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 12.

⁸¹ *Ibid.*, p. 16.

⁸² *Ibid.*, p. 17.

⁸³ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, vendredi 9 février 1906.

B. Une résistance massive

1. L'unité face à la « profanation »

L'image classique caractérisant les inventaires, c'est une foule compacte rassemblée autour d'une église. Cette description est aussi rapportée par les journaux lozériens. En ce sens, les sources journalistiques sont pertinentes car elles révèlent avec beaucoup de descriptions l'attitude de la foule. Cependant, il faut prendre de la distance avec ce type de source pétri d'émotions.

Tout d'abord, il est important d'analyser comment la foule est décrite. Pour le journal républicain *Le Moniteur*, elle est nombreuse et dangereuse: « Ils mettent les cloches en branle, se serrent en masse compacte derrière la porte Nord (...) retentit une clamour formidable où les insultes se mêlent aux menaces. Des énergumènes les plus violents⁸⁴. » Pour terminer : « Ils rentrent la rage au cœur⁸⁵. » *Le Moniteur* ne donne pas de noms, simplement des attitudes agressives et hostiles à l'inventaire de la cathédrale. Bien que ce journal soutienne les inventaires, ils ne minorent pas le rôle de la foule, elle est imposante.

Les manifestants revendiquent d'abord la liberté, c'est un mot abondamment repris dans leurs contestations. *La Croix* rapporte ces paroles lors des inventaires du Grand-séminaire et de la cathédrale : « De temps en temps, part de leurs rangs un cri : « vive la liberté⁸⁶! ». A, la vue des militaires les manifestants crient : « Hou ! Hou ! A la porte ! Vive le Christ ! Vive la liberté⁸⁷! » Certains sonnent le glas au nom de la liberté : « Quelques intrépides s'étaient barricadés dans le grand clocher où, durant deux heures, ils sonnèrent lugubrement le glas de la liberté⁸⁸. » Enfin, lors de l'expulsion de M^{gr} Gély de son évêché se fait : « Aux cris de : liberté ! Liberté ! Mille fois répétés⁸⁹. » La foule a la même revendication que son évêque, les inventaires sont perçus comme une atteinte à la liberté religieuse. Certains manifestants sont nommés par leur état : « Les chants des abbés et les cris d'une douzaine de cléricaux⁹⁰. », « Les séminaristes n'ont pas l'intention d'aplatir sur le pavé, le crocheteur⁹¹. ».

Les journaux insistent sur l'aspect communautaire de la résistance, c'est sans doute pour cela que peu de noms sont mentionnés. En revanche, *La Croix* fait mention de certaines familles appartenant à la bourgeoisie locale « Docteur Boyer, Mme Boyer, le Comte de Corsac, la Comtesse de Corsac,

⁸⁴Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

⁸⁵*Ibid.*

⁸⁶*La Croix*, 11 février 1906.

⁸⁷*Ibid.*, le 18 février 1906.

⁸⁸*Ibid.*

⁸⁹Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

⁹⁰Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

⁹¹*La Croix*, 11 février 1906.

l'abbé de Lescure, Madame et Mesdemoiselles de Combettes, M. Bonnefous⁹². » *Le Moniteur* nomme aussi quelques manifestants avec un langage familier : « bigots, bigotes et gens à tout faire embaucher pour la circonstance.⁹³ »

Il est vrai que certains se rassemblent comme pour assister à un spectacle. A ce sujet, *La Croix* rapporte le crocheting de la porte de la sacristie de la cathédrale. Le crocheting échoue, la porte est enfoncee à coups de hache par des militaires, la pression des hommes est grande : « Les soldats se mettent à l'œuvre : ils frappent (...) puis à coup de hache. Les premiers coups interrompent les chants : le silence est impressionnant. Un groupe d'hommes compact, dans la stalle qui fait face à la sacristie, compte, à haute voix, les coups de hache, coupés de cris de réprobation (...) On avait mis exactement demi-heure à enfonce la porte et les assistants ont compté plus de deux cents coups⁹⁴. » La scène est décrite avec un caractère théâtral et épique.

Pouvons-nous donner un chiffre exact du nombre de manifestants ? Pour l'inventaire de la cathédrale *le Moniteur* rapporte qu'ils sont entre « 300 ou 400⁹⁵ », pour le journal *La Croix* : « 150 personnes tout au plus étaient restées dans la grande nef⁹⁶. ». Pour l'inventaire au Grand-séminaire *La Croix* compte aux abords de la grille d'entrée : « deux cents personnes⁹⁷. » Néanmoins, il convient d'être prudent par rapport aux chiffres donnés. Pour plus de précisions il serait judicieux de consulter les procès-verbaux pour confronter les chiffres donnés⁹⁸.

Le rôle joué par les femmes est lui aussi important. Elles se montrent très actives dans la contestation : « Là-bas, contre la grille, deux cents personnes, des femmes pour la plupart, se vengent par des lazzis et attendent⁹⁹. » Ceci montre une agressivité féminine. Certes la violence n'est pas physique mais les quolibets contre les agents de l'État affluent. Nous le verrons plus loin, elles sont souvent accompagnées de leurs enfants.

Ensuite, à de nombreuses reprises les rapporteurs révèlent l'émotion suscité par l'événement: « Les premiers coups frappent douloureusement sur tous les cœurs. Les femmes pleurent¹⁰⁰. »

⁹²*Ibid.*

⁹³Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

⁹⁴*La Croix*, 18 février 1906.

⁹⁵Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

⁹⁶*La Croix*, 18 février 1906.

⁹⁷*Ibid.*, 11 février 1906.

⁹⁸Arch. dép. Mende, 98 V 4.

⁹⁹*La Croix*, 11 février 1906.

¹⁰⁰*Ibid.*

La résistance de la foule est avant tout spirituelle, elle est aussi soutenue par les femmes. Au Grand-séminaire les manifestants regardent le crochetal : « Le public qui commençait à arriver par masses compactes, les témoins attristés de cette violation des droits les plus sacrés (...) joignent leur voix au chant d'expiation de l'intérieur, de pieuses femmes disent le chapelet, des larmes silencieuses coulent lentement, on a comme l'impression d'un crime national, dont la responsabilité pèse sur tout le peuple¹⁰¹. » Le chroniqueur rapporte cet événement comme une véritable tragédie. Toute la population mendoise semble réprouver avec force cet inventaire. Ceci est aussi vrai lors de l'expulsion de M^{gr} Gély : « par toutes les voies, les blouses bleues des paroisses voisines, émues par la nouvelle du dououreux événement.¹⁰² », à la suite de la bénédiction de l'évêque le chroniqueur rapporte avec émotion l'attitude des manifestants : « La foule d'un seul mouvement, tombe à genoux. L'émotion est au comble ; des larmes coulent de tous les yeux¹⁰³. » Le rapporteur de ces événements montre le mouvement uniforme de la foule dans l'émotion comme dans les gestes. Les journaux catholiques veulent montrer l'unanimité de la résistance face aux inventaires. A ce propos, *La Croix* conclut par ces mots : « La loi sur la séparation est universellement réprouvée par le peuple¹⁰⁴. » A la suite de l'expulsion de M^{gr} Gély, les fidèles se rassemblent à la cathédrale. L'évêque leur donne la bénédiction du Saint-Sacrement : « Les chants éclatent spontanément dans l'église, le Saint-Sacrement est exposé sur l'autel. On chante le Magnificat : Nous voulons Dieu (...) Les chants et les acclamations de la foule, immobile sur place, ont continué pendant une heure¹⁰⁵. » Nous pouvons donc affirmer que cette opposition massive aux inventaires est en majorité exprimée par une résistance passive, verbale et spirituelle.

2. La commémoration des événements

C'est le journal *La Croix* qui rapporte cet aspect commémoratif, notamment pour la cathédrale : « Tout le monde court à la sacristie. La porte est ouverte (...) Des débris jonchent le sol : on les emporte en souvenir¹⁰⁶. » Ces débris deviennent de véritables reliques du martyr de la porte de la sacristie. En effet, ces bouts de bois témoignent de la violence des coups portés. La transmission du souvenir est entretenue par les parents. En effet, toute la famille participe à la défense de son église. Les parents amènent leurs enfants comme pour montrer l'exemple. A ce propos, *La Croix* rapporte la phrase d'une mère de famille à son enfant qui regarde la porte de la

¹⁰¹ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 9 février 1906.

¹⁰² *Ibid.*, 21 décembre 1906.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *La Croix*, 18 février 1906.

¹⁰⁵ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

¹⁰⁶ *La Croix*, 18 février 1906.

sacristie: *T'en soubendras, moun drole, de so que beses uei*¹⁰⁷. » Ces propos sont retranscrits dans le patois local pour marquer son authenticité. La mère dit à l'enfant de garder mémoire de ces événements, pour que lui-même une fois adulte retranscrive la résistance de ses parents. Comme pour sacrifier cet événement une plaque commémorative est apposée derrière la porte de la sacristie pour témoigner du crocheting : « Crochetage 9 février 1906¹⁰⁸. » Au Grand-séminaire aussi plusieurs personnes emportent des éclats de bois et *La Croix* rapporte une phrase d'une personne qui regarde la serrure crochétée : « Besèt quand las loués, las cha plica à cops d'apios, marco que sou ma fachos¹⁰⁹. »

Le Journal parle même d'un pèlerinage : « Pendant toute la journée du lendemain, les mendois se rendirent comme en pèlerinage, sur le théâtre du crocheting¹¹⁰. » là encore, cette démarche de se rendre sur le lieu témoigne d'un désir de commémorer l'événement. Au Grand-séminaire, un ouvrier répare la serrure et décide d'apposer une plaque indiquant la date du crocheting, voici ses propos: « Je remettrai la serrure à neuf, sans toucher à ces nobles blessures et je la fixerai sur une plaque de fer (...) dans l'ouverture, nous graverons l'inscription commémorative : Crochetage du 5 février 1906¹¹¹. » Cet ouvrier dont on ne connaît pas le nom, parle de « nobles blessures », c'est une sacralisation de l'événement qui est démontrée ici. Pour la majorité des catholiques mendois les inventaires sont assimilés à une véritable profanation. En réparation de celle-ci des cantiques et des prières sont chantés.

3. Un vocabulaire belliciste

La résistance est avant tout verbale mais aussi écrite. Nous avons cité plus haut les hebdomadiers : *La Croix* et *La Semaine religieuse*. Les journaux catholiques rapportent ces événements comme une tragédie. De même, le vocabulaire employé est clairement belliciste. *La Croix* titre pour l'inventaire de la cathédrale : « - Mende en état de siège – Invasion de la cathédrale¹¹²- », plus loin le chroniqueur rapporte le déploiement militaire : « On avait appelé des gendarmes de Marvejols¹¹³, de Chanac, de Saint-Etienne¹¹⁴, de Rieutort¹¹⁵, du Bleymard. Les 600 hommes de la garnison, mobilisés étaient sur le pied¹¹⁶. »

¹⁰⁷ *Ibid.* « Tu t'en souviendras mon fils, de ce que tu vois aujourd'hui. »

¹⁰⁸ Voir annexe p. 80.

¹⁰⁹ *La Croix*, 11 février 1906. « Voyez-vous, quand les lois sont appliquées à coup de hanche : c'est qu'elles sont mal faites. »

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *La Croix*, 11 février 1906.

¹¹² *La Croix*, 18 février 1906.

¹¹³ Marvejols, chef-lieu de canton. Dorénavant les chefs-lieux de canton sont notés simplement. Les autres villages sont notés avec le nom du canton d'appartenance.

¹¹⁴ Saint-Etienne-du-Valdonez (canton de Mende).

Ces noms de villages montrent que toute la Lozère est mobilisée. Ce déploiement militaire est à l'image de l'invasion d'une armée étrangère. En outre, l'Etat est visé comme menaçant pour la liberté religieuse. Dans ce sens, le journal conclut en ces termes: « Les législateurs qui l'ont faite ont trahi leur mandat, et porteront devant l'histoire la responsabilité de la guerre qu'ils ont déchainée¹¹⁷. » La séparation des Eglises et de l'Etat est assimilée à une déclaration de guerre, les inventaires caractérisent l'entrée en conflit contre l'Eglise.

Le mot « sang » est souvent employé par *Le Moniteur* et *La Croix* : « Ce regret de cannibale déchire l'âme des prêtres infâmes qui rédigent *La Croix* (...) Donc, malgré vos cris de tigre, vous n'aurez pas du sang et les inventaires se feront et le pays restera tranquille¹¹⁸. » C'est une guerre éditoriale acharnée entre les deux hebdomadaires. Durant la période des inventaires (février-avril 1906) tous les numéros des journaux se répondent l'un à l'autre. *Le Moniteur* accuse *La Croix* d'attiser la révolte des manifestants tandis que *La Croix* critique le journal républicain d'être à la solde de l'Etat. *La Semaine religieuse* parle des interventions militaires à la reprise des inventaires à la fin de l'année 1906: « L'ennemi surpris, a été réduit à l'impuissance et terrorisé. L'expédition comptera pour une campagne, le titre en sera inscrit sur le drapeau qui flottait à Sébastopol¹¹⁹. » Avec ironie, l'hebdomadaire cite une grande bataille de la guerre de Crimée (1854-1855). Ceci traduit la disproportion de l'intervention militaire face au « danger » que représentent les manifestants.

Un autre ennemi est cité : la franc-maçonnerie. Pour les journaux catholiques un véritable complot est en marche contre l'Eglise orchestrées par les loges maçonniques. A ce propos, le maire de Mende Ernest Malafosse est surnommé « le bouc », c'est un terme familier lozérien qui signifie « le franc-maçon¹²⁰. » Néanmoins, nous n'avons pu trouver une source attestant de son appartenance à une loge. Pour l'inventaire du Petit-séminaire de Mende (21 novembre 1906) *la Semaine religieuse* parle de : « rage maçonnique¹²¹. »

Les événements du crochétage du Petit-séminaire sont rapportés avec encore plus de violences. Le Président du Conseil Georges Clemenceau est directement visé¹²². En effet, c'est lui-même qui prend la décision de reprendre les inventaires avec obligatoirement l'intervention militaire.

¹¹⁵ Rieutort-de-Randon (canton de Saint-Amans).

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 25 février 1906.

¹¹⁹ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 14 décembre 1906.

¹²⁰ BUFFIERE Félix, *Ce tan rude Gévaudan : Tome 2*, Mende, SLSA Lozère, 1985, p. 1514.

¹²¹ *Ibid.*, 30 novembre 1906.

¹²² Président du Conseil depuis le 25 octobre 1906.

Les agents de l'État sont décrits comme des voleurs. *La Croix* et *la Semaine religieuse* parlent de : « Cambriolage officiel¹²³. », « Jusqu'ici on avait la pudeur d'avertir quand on venait crocheter officiellement : le citoyen Dautresme n'a pas de ces délicatesses¹²⁴. » David Dautresme¹²⁵ préfet de la Lozère dirige lui-même l'opération par sa présence, il est associé directement à Clémenceau : « La porte cède et le valet de Clémenceau rentre comme chez lui dans le vestibule¹²⁶. » Par la suite, il rencontre le Supérieur, M. Le Chanoine Souchon qui lit une protestation¹²⁷. La résistance à l'inventaire du Petit-séminaire est comparable à celle de la cathédrale et du Grand-Séminaire (résistances passives, verbales, écrites et spirituelles.)

Par les journaux catholiques, la mémoire de la Terreur révolutionnaire est réactivée. *La Croix* titre à la suite des inventaires des églises de sainte Clotilde et de saint Pierre du Gros-Caillou¹²⁸ à Paris : « - La journée sanglante de Sainte-Clotilde - Le sac de Saint Pierre du Gros-Caillou¹²⁹- » La peur du retour de la Terreur de 1793 est très présente chez une grande majorité de catholiques lozériens. Les inventaires sont perçus comme un retour d'un Etat oppressif et anticlérical. A l'image de leurs ancêtres, la population doit s'indigner contre l'anticléricalisme.

A ce sujet, *La Croix* publie son premier article sur les inventaires : « Cela recommence. Après, vinrent la Terreur et le Directoire avec la guillotine, les massacres, les noyades, la chasse aux prêtres et aux suspects ; en un mot la guerre civile avec toutes ses horreurs ; la guerre religieuse la plus féroce de toutes¹³⁰. » Plus haut, nous avons décrit la peur de M^{gr} Bouquet de voir le retour des Guerres de Religion et de la Terreur. En outre, la mémoire de la Révolution est un tel traumatisme que l'angoisse est aujourd'hui importante.

Un édito du journal revient sur la Terreur : « Les orgies de 1793 furent cruellement expiées. Les laïcards élevés aux pieds de la Déesse Raison, eux qui se disaient affranchis (...) Après avoir décapité le roi trop faible, qu'ils appelaient le tyran¹³¹. » *La Semaine religieuse* utilise les mêmes mots que *La Croix*, seulement le journal fait référence au procès de béatification des seize carmélites de Compiègne¹³². Elles sont exécutées le 17 juillet 1794, pendant la Terreur. L'année

¹²³ *La Croix*, 25 novembre 1906.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ Avant de venir à Mende, il est préfet du Gers mais non installé. Par la suite, il est nommé préfet de la Lozère le 16 avril 1906, installé le 1^{er} mars. En décembre 1906, il est installé comme préfet dans les Pyrénées-Orientales.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 30 novembre 1906.

¹²⁸ Ce sont les premiers inventaires réalisés à Paris, le 2 février 1906.

¹²⁹ *La Croix*, 11 février 1906.

¹³⁰ *Ibid.*, 7 janvier 1906.

¹³¹ *Ibid.*, 25 novembre 1906.

¹³² Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 1^{er} juin 1906.

1906 marque l'année de leur béatification¹³³. L'hebdomadaire utilise ce procès comme un exemple de martyrs pour les catholiques d'aujourd'hui.

Enfin, le nom de « jacobins¹³⁴ » est courant pour qualifier les acteurs des inventaires. Ce terme rappelle à nouveau la Révolution et la centralisation d'un Etat fort et « tyrannique ».

Néanmoins, la résistance massive d'une partie de la population face aux inventaires est à analyser par rapport à la vie politique mendoise.

¹³³Leurs procès commencent en 1896. Elles sont béatifiées par le pape Pie X le 27 mai 1906.

¹³⁴Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 30 novembre 1906.

C. Un anticléricalisme à Mende

1. L'interdiction des processions¹³⁵

Ernest Malafosse est élu le 8 mai 1904. Le nouveau Conseil municipal se réunit le 15 mai¹³⁶. Voici la fin du discours du nouveau maire face à ses conseillers : « Les réactionnaires ayant donné un caractère nettement politique à la dernière élection du conseil municipal, nous serons donc forcément appelé à faire de la politique et cette politique sera sincèrement, franchement républicaine (...) Vive Mende ! Vive la République¹³⁷ ! » La politique républicaine est clairement affichée. En réaction aux attaques subies de la part des cléricaux, des décisions politiques vont marquer la vie politique mendoise. Notamment l'interdiction des processions. Cet arrêté municipal est daté du 27 avril 1906: « Considérant que l'agitation et les désordres suscités autour des inventaires ont produit des effets tels qu'il devient indispensable, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, d'interdire toutes processions et manifestations religieuses dans les rues de la ville de Mende¹³⁸. » Dès le début de l'arrêté le maire évoque les inventaires. En effet, les manifestations à Mende ont été si importantes que le maire craint de nouveaux débordements. En conséquence, il souhaite montrer qu'il est le garant de l'ordre public dans sa ville. Néanmoins, le maire de Mende n'est pas présent lors de ces événements. Cette absence est due à sa nomination en tant que président du tribunal civil de Saint-Amand-Montrond dans le Cher. D'ailleurs, le conseil municipal ne se réunit pas du 3 décembre 1905 au 22 février 1906¹³⁹.

En conséquence, les délibérations du conseil ne font aucune mention des inventaires. Par ce fait, nous n'avons aucune information sur l'attitude d'un conseiller municipal face à ces événements. Ce sont les deux adjoints du maire qui gèrent les affaires : Alexandre Thibaud et Léon Soulier. Ce sont des radicaux, ils soutiennent et encouragent la politique républicaine du maire.

Concernant la décision prise par Ernest Malafosse d'interdire les processions à caractère religieux dans la ville, n'a-t-il pas subit des influences dans son entourage ? C'est une question pertinente car elle révèle la ligne politique au sein du Conseil municipal.

¹³⁵ L'arrêté municipal date du 27 avril 1906. Or, la décision d'Ernest Malafosse interdisant les processions est effective le 25 mai 1906. Il faut aussi noter que le maire écrit de sa main l'arrêté le 30 avril. Le 20 mai il reçoit deux lettres de ses adjoints qui lui demandent de prendre la décision d'appliquer l'arrêté municipal. Nous sommes donc confrontés à un problème de date, soit c'est une erreur de frappe sur le document ou bien l'arrêté est antidaté. Voir arrêté municipal annexe 7 : p.86.

¹³⁶ Archives municipales de Mende, 1 D 13, délibérations : 1901-1904, 15 mai 1904. Le Conseil municipal, voir annexe 6, p. 85.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, arrêté municipal du 27 avril 1906.

¹³⁹ Archives municipales de Mende, 1 D 14, délibérations : 1904-1908.

Deux lettres sont envoyées au maire par ses deux adjoints. Elles témoignent d'une influence certaine, elles sont datées du 20 mai 1906¹⁴⁰. La première est écrite par le second adjoint. Il informe le maire d'une manifestation organisée par l'Église diocésaine le 10 juin prochain à l'ermitage de Saint Privat¹⁴¹. C'est un grand pèlerinage diocésain qui rassemble une fois par an plus de 10 000 personnes. A cette occasion, Léon Soulier a peur de constater une démonstration de force de l'Église catholique: « Une organisation de manifestation cléricale pour le 10 juin, sous le patronage des hôtes de Plaisance, véritables maîtres dans l'art des combinaisons politico-religieuses. Ce qui fait craindre que le pèlerinage du 10 juin ne soit une manifestation et un défi porté à la population républicaine mendoise¹⁴². » Le passage « La population républicaine » est souligné, c'est un véritable combat politique entre républicains et cléricaux. En effet, pour Léon Soulier la République est menacée par ce projet de pèlerinage qui mélange intérêts religieux et politiques.

En outre, il montre que son attitude est légitime en prenant l'exemple d'un grand rassemblement qui eut lieu le jeudi 17 mai précédent. Ce sont des enfants du canton qui étaient rassemblés autour d'un goûter au Petit-séminaire.: « C'est la sorte de processions où 1 000 enfants au moins de tout le canton ont pris part (...) Personne à Mende ne s'attendait à pareille exhibition et démonstration cléricale¹⁴³. » Le conseiller municipal vise l'instrumentalisation de cet événement par le clergé. Pour appuyer ses propos il utilise un vocabulaire anticlérical : « Les cloches carillonnant et tous les assistants beuglant des cantiques, passèrent devant l'évêché¹⁴⁴. » Enfin, il conclut sa lettre en ces termes : « Tous les républicains ont été vexés de voir l'arrogance des réactions qui dirigeaient la troupe et leur joie insolente au retour. Aussi l'organisation du pèlerinage du 10 juin fait-elle prévoir une manifestation voulue et provocatrice. Il faut que cette bande n'ait plus le droit de narguer les citoyens dans la rue et nous devons les obliger à prier dans leurs églises¹⁴⁵. » Léon Soulier exprime une claire volonté d'exclure tout type de rassemblement religieux dans la ville. A ce propos, il faut rappeler que lors de l'arrivée de M^{gr} Gély le 25 mars précédent, la cérémonie a du se tenir dans la cathédrale et non sur le parvis par décision du maire : « D'avance nous savons qu'elle ne pourra se produire à l'extérieur de la cathédrale, comme auparavant, en vertu d'un refus d'autorisation de la municipalité, que nous regrettions vivement¹⁴⁶. »

¹⁴⁰Arch. Dép. Mende, 1 J 90, lettres de Léon Soulier et d'Alexandre Thibaud adressées à Ernest Malafosse.

¹⁴¹Premier évêque martyr du diocèse de Mende, mort autour de l'an 260.

¹⁴²Arch. Dép. Mende, 1 J 90, lettre de Léon Soulier adressée à Ernest Malafosse le 20 mai 1906.

¹⁴³*Ibid.*

¹⁴⁴*Ibid.*

¹⁴⁵*Ibid.*, lettre d'Alexandre Thibault adressée à Ernest Malafosse, le 20 mai 1906.

¹⁴⁶Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 9 mars 1906.

La deuxième lettre est signé d'Alexandre Thibaud sont premier adjoint. La teneur de cette lettre est semblable à celle de son collègue radical. Il fait aussi mention du grand rassemblement des enfants du canton et condamne la provocation du clergé autour de ces processions. Enfin, il ajoute que ces manifestations religieuses sont des réunions politiques déguisées. En conséquence, les deux adjoints vont dans le même sens. Au sujet du futur pèlerinage à Saint-Privat il affirme: « De plus, ils organisent actuellement un pèlerinage à Saint-Privat pour le 10 juin prochain. En présence de ces faits, un certain nombre de membres du comité d'action républicaine ont expliqué à M. le Préfet que si aucune mesure n'était prise à ce sujet ils se proposaient d'organiser une contre-manifestation¹⁴⁷. » Ici, un acteur important est nommé, le préfet : David Dautresme. Il convoque le premier adjoint pour lui énoncer clairement son intention de prendre la décision de supprimer les processions : « M. le Préfet m'a fait appeler (...) il ne me cachait pas qu'il opérait lui-même¹⁴⁸. » Plus loin le premier adjoint écrit au maire: « J'ai ajouté que vous ne reculiez certainement pas devant la mesure décisive à prendre, c'est à dire la suppression des processions¹⁴⁹. » Il est vrai que le préfet est le représentant de l'État, il énonce une politique républicaine intransigeante. D'ailleurs, la question des processions est abordée dans l'article 27 de la loi sur la séparation des Églises et de l'État. Il est bien stipulé que le maire de la commune est responsable de la police des cultes pour encadrer tout type de manifestation dans l'intérêt de l'ordre public. Comme Ernest Malafosse l'affirme dans son arrêté, les troubles engendrés par les inventaires nécessitent des décisions radicales. En conséquence, cette lettre montre la préoccupation du préfet au sujet de cette manifestation du 10 juin prochain.

En marge de ces deux lettres est écrit le nom de Louis Favet, candidat radical-socialiste mendois. Malgré sa défaite lors des dernières élections législatives, les deux adjoints demandent au maire de tenir compte du nombre important de voix obtenues par le perdant.

Enfin, un écrit anonyme est joint à ces deux lettres : « Cet arrêté était prêt et en réserve depuis le 30 avril 1906. Il n'a été rendu public et promulgué que sous la pression des deux lettres du 20 mai 1906, de M. Thibaud et Soulier sous l'invitation de M. le Préfet Dautresme qui menaçait de prendre l'arrêté lui-même. » C'est une note pour le moins troublante qui témoigne d'une véritable pression sur le maire. Cet écrit n'est pas daté.

De plus, avec ces documents se trouve l'arrêté municipal écrit de la main de M. Malafosse daté du 30 avril. Il prend la décision définitive à la suite de la lecture de ces lettres, le 25 mai 1906¹⁵⁰.

En définitive la politique de la municipalité est anticléricale mais pas antireligieuse, ils défendent la neutralité confessionnelle dans l'espace public.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ Arch. Dép. Mende, 1 J 90, lettre d'Alexandre Thibault adressée à Ernest Malafosse, le 20 mai 1906.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, arrêté municipal du 27 avril 1906.

Le débat autour de la suppression des processions ressurgit à cause d'une décision du maire. Il interdit désormais aux prêtres de prêcher dans le cimetière de Mende (Saint Gervais).

2. Les débats au sein du Conseil municipal

Depuis l'interdiction des processions le 25 mai, le conseil se réunit le 22 juin¹⁵¹ en l'absence du maire, c'est son premier adjoint qui préside la séance. Cependant, le sujet n'est pas abordé. Puis, lors de la séance suivante le 5 juillet, le débat est relancé par M. Monteils¹⁵². C'est un catholique militant et le doyen du conseil municipal.

En l'absence du maire et d'Alexandre Thibaud c'est le deuxième adjoint M. Léon Soulier qui préside la séance. M. Monteils commence par ces mots : « Messieurs, en prenant l'arrêté qui a interdit la circulation dans les rues de Mende, (...) Monsieur le Maire de Mende a porté à la liberté des citoyens et aux intérêts des commerçants de la ville une grave atteinte¹⁵³. » Il reprend le propos des cris des manifestants lors des inventaires qui revendiquent la liberté religieuse. Ensuite, il aborde le vif du sujet concernant la suppression des prêches dans les cimetières : « En s'opposant à la célébration plus que séculaire, des exercices religieux qui ont lieu, chaque année au cimetière de St Gervais il a blessé profondément les sentiments des familles mendoises¹⁵⁴. »

Le Président de la séance Léon Soulier répond à M. Monteils en ces termes : « Le clergé mendois portait atteinte à la liberté de la rue en organisant, sous le prétexte le plus futile, des processions qui avaient le caractère de manifestations plutôt politiques que religieuses.¹⁵⁵ », il poursuit son accusation en citant le nom d'un prêtre de la paroisse: « En outre, l'attitude insolente et provocatrice du curé Thérond envers un membre de la municipalité a contribué pour une très large part à incliner le maire de Mende à prendre la mesure de sa décision (...).¹⁵⁶ »

Malheureusement nous ignorons les causes de cet incident entre l'abbé Thérond et un conseiller municipal. Une nouvelle fois le deuxième adjoint vise le clergé. En dernier lieu, il affirme que le cimetière doit garder un espace de neutralité. Le lien avec la suppression des processions est donc évident : « une conséquence rigoureuse de l'arrêté supprimant des processions¹⁵⁷. »

Finalement, le mot « liberté » est prononcé par les deux adversaires : une liberté religieuse pour l'un, une liberté aconfessionnelle pour l'autre.

¹⁵¹ Archives municipales de Mende, 1 D 14, délibérations du 22 juin 1906.

¹⁵² Il est médecin à Mende.

¹⁵³ Archives municipales de Mende, 1 D 14, délibérations du 5 juillet 1906.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

Le 31 juillet¹⁵⁸ le premier adjoint préside la séance, aucune mention du débat précédent n'est faite. Or, le 27 août le maire est présent, à la lecture de la délibération du 5 juillet dernier il répond à M. Monteils. Ernest Malafosse soutient son deuxième adjoint et pour la première fois il énonce en public son entière responsabilité dans la publication de l'arrêté : « je tiens à dire publiquement que je revendique l'entièr responsabilité de la mesure prise (...) Je n'hésitai pas à prendre un arrêté dont le but était d'assurer la liberté de la rue (...) J'ajoute que j'ai fait part de cette situation à mes collaborateurs immédiats MM. Thibaud et Soulier et que j'ai eu leur pleine adhésion¹⁵⁹. ». Il ne parle pas bien sûr des pressions qu'il a subies, il poursuit en ces termes : « L'arrêté du 27 avril 1906, ne constitue pas uniquement un acte politique répondant aux désirs de nombreux citoyens qui estiment à très juste titre que les manifestations religieuses ne doivent point sortir de l'enceinte des édifices affectés au culte¹⁶⁰. », il souhaite s'inscrire dans l'intérêt général de la population sans idéologie politique.

Pour conclure, les derniers mots de son discours: « Un certain nombre de citoyens mendois sont irrités de l'agitation créée autour des inventaires en Lozère.¹⁶¹ ». En définitive, l'interdiction des processions a un lien direct avec les incidents causés par les inventaires.

¹⁵⁸ *Ibid.*, délibérations du 31 juillet 1906.

¹⁵⁹ *Ibid.*, délibérations du 27 août 1906.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*

Chapitre 2 : Les résistances catholiques

A. Les villages du Nord Lozère en résistance

1. Une participation active

1.1 L'Aubrac et la Margeride : « pays de foi¹⁶² ».

Au moment des inventaires, un habitant de Langogne M. Gabriel de Montgros, écrit un poème rappelant la foi ancienne sur ces terres de Lozère appelées jadis le Gévaudan. Cette poésie est envoyée au journal *La Croix* en pleine crise des inventaires. L'auteur exhorte les habitants à retrouver la foi de leurs ancêtres, remontant aux temps des premiers chrétiens : « Gabales¹⁶³ ! retrouvons en cet instant suprême, toute notre vieille fierté !¹⁶⁴ » L'histoire de la catholicité en Lozère est très marqué au Nord du département : l'Aubrac et la Margeride. Ce sont des régions très austères, l'hiver y est très rigoureux. Le granit caractérise les paysages, comparé souvent à la rudesse de caractère des habitants. Le Nord Lozère a été très marqué au moment de la Révolution française par une attitude très contre-révolutionnaire. Ce comportement est largement décrit par un prêtre du diocèse, le chanoine Jean-Baptiste Delon, dans son ouvrage consacré à la révolution en Lozère¹⁶⁵. La crise des inventaires semble faire ressurgir ce passé Contre-révolutionnaire, de véritables scènes d'insurrection se produisent.

1.2 De la rumeur à l'affrontement :

Les procès-verbaux sont des sources précieuses pour décrire avec précision l'opération des inventaires et mesurer le degré de résistance de la population. Chaque procès-verbal est rédigé par les gendarmes, ensuite il est envoyé au capitaine de gendarmerie, au maire de la commune, au sous-préfet et au préfet. L'étude d'un procès-verbal dressé le 3 mars 1906 au village d'Albaret-Sainte-Marie (canton de Saint-Chély-d'Apcher) révèle bien le déroulement d'un inventaire : « (...) A notre arrivée, les cloches sonnent à toutes volées et nous trouvons une foule de 200 personnes environ entassées dans le cimetière, situé au-devant de l'église, celui-ci est clôturé par un mur de 2 mètres de hauteur et la porte est solidement barricadée ainsi que celle de l'église¹⁶⁶(...) ». Dans la grande

¹⁶² Arch. dép. Mende, 1 PER 212, *La Croix*, daté du 29 avril 1906.

¹⁶³ Les Gabales, nom donné aux habitants du Gévaudan durant l'antiquité.

¹⁶⁴ Arch. dép. Mende, 1 PER 212, *La Croix*, daté du 29 avril 1906.

¹⁶⁵ DELON Jean-Baptiste, *la révolution en Lozère*, impr. Mende, 1922.

¹⁶⁶ Les procès-verbaux sont consultables aux archives départementales de Mende, dans les côtes, 3 U 2, 98 V 1, 98 V 2 et 98 V3.

Désormais nous notons : P.V pour procès-verbal. Arch, Dép, Mende. 3 U 2, P.V daté du 03 mars 1906.

majorité des inventaires, les cloches sonnent signifiant aux habitants l'arrivée de l'inspecteur des Domaines et des gendarmes pour réaliser l'inventaire. Le tocsin sonne comme pour prévenir d'une guerre¹⁶⁷.

Par la suite l'inspecteur des Domaines tente de parler avec les autorités du village présentes : le curé et le maire : « (...) les pourparlers ont débuté avec monsieur le curé et autres personnes autorisées dans le but d'obtenir l'entrée libre pour les opérations. Il a été répondu par un refus catégorique et la foule a manifesté hautement son intention de nous interdire l'entrée du cimetière et de l'église¹⁶⁸ (...) ». Dans quasiment tous les villages de Lozère les cimetières sont à proximités de l'église. Voire dans certains villages, les fidèles doivent traverser le cimetière pour accéder à l'église. Ces discussions sont généralement tendues, le refus d'ouvrir les portes de l'église est très fréquent, « (...) A la suite de ce refus, le maréchal des logis Bousquet, après examen des lieux, a ordonné de tenter à la fois l'assaut du cimetière et l'entrée de l'église par une croisée de derrière, ce qui a été fait¹⁶⁹ (...) ». L'ouverture par la force des portes est décrite comme une scène de guerre, le mot « assaut » est utilisé. Il peut y avoir plusieurs types de résistances dans un même inventaire. A Albaret-Sainte-Marie les femmes manifestent en nombre : « (...) Après une résistance opiniâtre, durant laquelle les gendarmes ont été couverts de boue et de purin lancés principalement par les femmes (...) la femme Loubat d'Albaret, après avoir harangué la foule à notre arrivée a crié : A bas le gouvernement des francs-maçons qui nous gouverne¹⁷⁰ (...) ». La violence de ces gestes est considérée comme une résistance physique, la violence verbale s'y ajoute, elle est très commune lors des manifestations. La menace de la foule est telle que le percepteur est obligé de partir du village.

Le curé du village de Fontanes (canton de Langogne) décrit l'inventaire et surtout la « profanation » du cimetière par les forces de l'ordre : « (...) cimetière profané (...) vingt-cinq gendarmes à pied ou à cheval escortant la voiture qui portait M. Chevalier, percepteur (...) A quelques pas de l'église le cortège se trouve en face d'un mannequin, habillé d'un tablier maçonnique et chargé de trois casseroles (...) dans ce coin de terre sacré et la plupart priaient sur le tombeau familial (...) alors commence le cambriolage (...) il n'y eut aucun incident regrettable la population a su se maîtriser malgré les provocations de la gendarmerie. Ce qui l'a surtout indignée, c'est l'invasion du cimetière, que rien ne saurait justifier Le cimetière est tout à fait indépendant du chemin qui conduit à l'église. Les habitants y priaient nombreux. Ils ont été brutalement expulsés,

¹⁶⁷ La dernière fois que les églises ont sonné le tocsin en France, c'est pour la déclaration de guerre de la France contre l'Allemagne le 01/08/1914.

¹⁶⁸ Arch. dép. Mende, 3 U 2, P.V daté du 3 mars 1906.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

sans aucune provocation de leur part. L'indignation a été grande quand les cavaliers ont commencé à piétiner les tombeaux. Sans l'intervention de quelques hommes pacifiques une grêle de pierre les aurait accablés¹⁷¹(...) ». Il est intéressant de constater que le curé de la paroisse relève que des hommes pacifiques ont calmé la foule, ils ne sont pas nommés. Souvent la limite dans les descriptions d'inventaires c'est de ne pas noter ceux qui empêchent les très graves incidents. En effet, ces personnes permettent d'éviter des blessés voire des morts.

Mais avant l'arrivée du percepteur, les préparatifs à la résistance sont nombreux. Avant l'inventaire une enquête est réalisée s'il faut intervenir avec l'armée ou craindre pour l'intégrité physique du percepteur. Des rumeurs de possibles violences au moment de l'inventaire sont largement répandues. Une lettre de l'inspecteur de l'Enregistrement adressée au préfet de la Lozère en date du 24 février 1906 fait état des préparatifs de la résistance face aux inventaires. En particulier dans les villages de Langogne, Luc, La Bastide et Auroux (canton de Langogne) : « (...) J'ai l'honneur de vous confirmer l'existence de faits relatifs à un concert délictueux entre des personnes inconnues qui organisent la résistance aux inventaires dans la région de Langogne (...) à une circulaire imprimée répandue à Langogne engageant les fidèles « à cogner sur les agents de la loi » (...) il est de notoriété publique à Langogne que cette circulaire a été apposée par le garde champêtre de la commune M. Veyret¹⁷²(...) ».

Cette source est très précieuse car elle donne avec précision un nom : M. Veyret. Dans ces villages les informations circulent très vite, il est donc pertinent d'étudier ce type de source pour prendre du recul sur l'ampleur des préparatifs de résistances.

M. l'inspecteur de l'Enregistrement poursuit son rapport en mentionnant un autre nom : « (...) On m'a donné à Langogne le nom d'un forgeron M. Fraïsse qui fabrique des barres de fer énormes destinées à fermer l'entrée de l'église le jour de l'inventaire (...) une personne d'Auroux M. Chevalier, percepteur, m'informe de se méfier en rentrant dans l'église d'Auroux. Il paraît d'ailleurs que le même forgeron Fraïsse qui fabrique les barres de fer (...) en fabriquerait de semblables pour l'église d'Auroux¹⁷³(...) ».

M. Chevalier est percepteur, il donne ces informations à l'inspecteur de l'Enregistrement pour le prévenir d'une possible tentative de barricader l'église d'Auroux. Par la suite dans sa lettre le brigadier de gendarmerie de La Bastide est cité : « Le brigadier de gendarmerie m'a dit qu'il faudrait nous méfier quand nous irons à l'église de Luc. Il avait entendu dire que des dispositions

¹⁷¹ Carnet du curé de Fontanès, archives du presbytère de Langogne.

¹⁷² Arch. dép. Mende, 98 V 3, lettre de l'inspecteur de l'Enregistrement au préfet de la Lozère en date du 24 février 1906.

¹⁷³ *Ibid.*

analogues à celle projetées à Auroux étaient prises pour faire tomber des objets pesants sur les premières personnes qui pénétreraient dans l'église, après que la porte aurait été enfoncee (...) une autre personne de La Bastide m'a dit tenir de M. Clavel, facteur, que trois personnes armées de fusils m'attendraient dans l'église. Il ne faut pas prendre au pied de la lettre tous les racontars qui circulent, comme celui que trois quintaux de poudre seraient arrivés à Auroux¹⁷⁴(...) ».

Son rapport se termine ainsi: (...) Il n'y a pas de fumée sans feu et ces rumeurs n'auraient-elles pour résultat que de surexciter l'opinion, il y a lieu de s'en préoccuper (...) il ne doit pas être difficile de trouver à Langogne les personnes qui ont commandé et payé le garde champêtre Veyret et le forgeron Fraïsse. Si les barres de fer destinées à Auroux sont encore à Langogne, on doit pouvoir en constater la présence chez M. Fraïsse et peut-être a-t-on le droit de les saisir¹⁷⁵(...)».

Toutes ces informations restent dans l'état de rumeurs. Les inventaires d'Auroux, La Bastide et Luc rendus impossibles du fait des églises barricadées et de la pression de la foule, pas d'incidents graves à déplorer. Sauf, une course poursuite entre des manifestants et le percepteur à Auroux¹⁷⁶.

Mais d'où viennent ces rumeurs ? Le but est-il simplement de faire peur aux agents de l'Etat pour éviter qu'ils se rendent au lieu de l'inventaire ?

Des lettres et des télégrammes sont envoyés au sous-préfet, au préfet et au percepteur général de Mende pour signaler un possible danger sur l'intégrité physique du percepteur. A Paulhac, (canton du Malzieu) le percepteur du Malzieu envoie un télégramme au percepteur général de Mende pour lui signaler un possible danger sur sa personne : « Avisé par instituteur Paulhac que gens seront cachés dans bois longeant route pour me faire mauvais parti. Rumeur publique m'apprend à Saint-Privat¹⁷⁷ individus ont juré pas me laisser rentrer vivant. Fausse alerte récente un groupe d'élèves fait supporter ces bruits fondés (...) Précédent inventaire deux témoins m'avaient promis concours mais craignent représailles se sont dérobés moment départ. Partirai seul prendrai chemins détournés¹⁷⁸(...) ». Il est intéressant de voir que deux témoins ont peur des représailles de la population pour défendre le percepteur. La pression de la population peut faire changer des attitudes, défendre les agents de l'Etat peut avoir des conséquences sur la réputation de la personne dans le village.

Dans les faits toutes ces rumeurs ne s'appliquent pas, même si des menaces physiques sont très nombreuses, elles s'arrêtent à l'étape de l'intimidation.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Arch. dép. Mende, 98 V 3, lettre de l'inspecteur de l'Enregistrement au préfet de la Lozère en date du 24 février 1906.

¹⁷⁶ Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V des inventaires d'Auroux, La Bastide et Luc, datés du 7 mars 1906.

¹⁷⁷ Commune de Saint-Privat-du-Fau, canton du Malzieu.

¹⁷⁸ Arch. dép. Mende, 98 V 1, télégramme du percepteur du Malzieu envoyé au percepteur général de Mende le 10 avril 1906.

Ces intimidations sont très fréquentes notamment dans des courses poursuites entre quelques manifestants et le percepteur. A Marchastel (canton de Nasbinals), le percepteur M. Adrien Ormancey décrit sa tentative d'inventaire : « (...) En arrivant dans cette localité, vers huit heures 54 minutes, j'ai été accueilli par de nombreuses femmes et quelques hommes dont deux prêtres, le vicaire de Prinsuéjols¹⁷⁹ (canton de Nasbinals) et un prêtre libre habitant de Marchastel. Cette foule m'a injurié et lancé des boules de neige et des pierres, dont une m'a atteint le tibia et la jambe droite. Me voyant menacé et peut-être en danger, je me suis retiré, mais j'ai été poursuivi à une distance de 50 mètres environ, par une vingtaine de personne, jusqu'au pont de Marchastel, sur un trajet de deux kilomètres. Pendant le parcours, des cris en patois ont été poussés (arrêtez-le) et plusieurs pierres ont été lancées à droite et à gauche de moi, mais sans m'atteindre (...) je suis ensuite rentré à Nasbinals¹⁸⁰ (...). Ces courses poursuites entre un groupe de manifestants et le percepteur sont assimilées à de la menace physique mais dans aucun cas les manifestants en viennent aux mains.

A Servières (canton de Saint-Amans), le percepteur est accueilli par une foule menaçante : « (...) Devant l'attitude menaçante les manifestants, qui pour la plupart étaient ivres¹⁸¹ et poussaient des cris de mort, j'ai cru prudent de me retirer (...) des pierres s'abattent sur moi je fus atteint plusieurs fois dans le dos (...) Ils continuèrent à me poursuivre, (...) j'ai pu me sauver, mais non sans avoir courus de grandes longueurs¹⁸². » Parfois certains manifestants sont armés comme à Serverette (canton de Saint-Alban) : « Un attroupelement de 3 à 400 personnes environ s'est formé dans le cimetière de cette localité, situé près de l'église, dont la plupart armés de gros bâtons en vue de manifester et d'empêcher l'agent des Domaines de procéder au dit inventaire (...) Trauchessec Marie Alexandre s'adressant au commandant de gendarmerie, l'a menacé du bâton en disant : « Si vous approchez du cimetière, vous êtes un homme mort. » Pougnet Prosper, armé d'une fourche en fer faisant le geste d'éventrer quelqu'un, s'est adressé à la Gendarmerie et a crié : « A bas les voleurs, vous êtes des bons à rien et des assassins. » (...) l'intervention du 142^e régiment est nécessaire pour des renforts¹⁸³ (...). L'aide militaire est souvent utilisée tant la pression de la foule s'avère dangereuse pour le percepteur.

A Paulhac (canton du Malzieu) a lieu une nouvelle course poursuite entre certains manifestants et les agents de l'Etat : « (...) Nous avons été poursuivis pendant plus de 3 kilomètres par une

¹⁷⁹ Prinsuéjols est une paroisse à 11 Km de Marchastel. Certains prêtres de paroisses avoisinantes venaient pour manifester.

¹⁸⁰ Arch. dép. Mende, 3 U 2, P.V daté du 7 avril 1906.

¹⁸¹ *La Semaine Religieuse* rapporte le fait que des manifestants étaient ivres. Toutefois, certains d'entre-deux étaient pacifiques et ont offert un verre de vin aux gendarmes, d'où le titre de l'article daté du 2 mars 1906 : « Spoliateurs et spoliés trinquèrent ensemble ».

¹⁸² Arch. dép. Mende, 98 V 1, P.V daté du 06 avril 1906.

¹⁸³ Arch. dép. Mende, 3 U 2, P.V daté du 2 mars 1906.

soixantaine de manifestants qui faisaient alterner les chants avec les cris et les coups de sifflets¹⁸⁴ (...) ».

Ces courses poursuites sont très dangereuses au vu de l'état déplorable de beaucoup de chemins. Pourtant aucune victime n'est à déplorer, une chute aurait pu être fatale. Les manifestants qui ne peuvent courir derrière le percepteur restent aux abords de l'église et organisent des charivaris et mettent en place toute sorte d'obstacles.

1.3 Obstacles et charivaris :

Les habitants usent de toutes les astuces pour bloquer l'entrée de l'église. Dans le village du Villard (canton de Chanac) : « Plusieurs individus poussaient des triangles de fer par les joints des madriers placés horizontalement derrière la porte pour renforcer celle-ci. Personne n'a été blessé ni atteint, les militaires occupés ayant pu éviter les coups portés¹⁸⁵ (...) ». Aucun blessé n'est donc à déplorer malgré la dangerosité des actions pour barrer l'accès à l'église. La très grande majorité des églises sont obstruées par des troncs d'arbres, ceci est rapporté dans plusieurs procès-verbaux : « (...) l'entrée était obstruée par d'énormes troncs d'arbres¹⁸⁶ (...) »

Parfois, les inventaires sont accompagnés de charivaris¹⁸⁷, ce type de scène est assez fréquent. Dans le village de Prévenchères (canton de Villefort), les enfants participent à un charivari : « (...) une bande de jeunes enfants parcourt les rues de Prévenchères, munis de casseroles, d'arrosoirs, de seaux, ils crient et viennent organiser un charivari sous les fenêtres de l'hôtel. (...) La bande de jeunes manifestants et une dizaine de femmes nous suivent toujours en m'accablant d'injures (...) Les difficultés de la route et la fatigue seules font lâcher prise aux manifestants et éteignent leurs cris. Après deux heures de courses à travers les ravins, notre arrivée est signalée à Alzous¹⁸⁸ (...) ». Ces charivaris ont pour but de tourner en ridicule les agents de l'Etat qui réalisent les inventaires.

La présence des enfants est importante dans toutes les manifestations. Les femmes les accompagnent pour faire mémoire par la suite de ces évènements. C'est aussi une animation pour eux dans ces villages qui se dépeuplent du fait de l'exode rural. Les femmes et les enfants sont très présents, le plus souvent ils se tiennent aux abords de l'église, la procès-verbal lors de l'inventaire d'Albaret-Le-Comtal (canton de Fournels) le montre bien : « (...) je me suis rendu à Albaret où une foule nombreuses surtout des femmes et des enfants, gardaient les abords de l'église devant la porte

¹⁸⁴ Ibid., P.V daté du 9 avril 1906.

¹⁸⁵ Arch. dép. Mende, 3 U 2, P.V daté du 28 février 1906.

¹⁸⁶ Arch. dép. Mende, 98 V 1, daté du 24 mars 1906 dans l'église d'Allenc, carte postale en page de couverture.

¹⁸⁷ C'est une scène collective où des individus se livrent à des animations musicales dans le but de gêner une personne du village.

¹⁸⁸ Arch. dép. Mende, 98 V 1, P.V daté du 10 avril 1906. Alzous est un hameau faisant parti de la commune de Prévenchères.

fermée¹⁸⁹ ». Les femmes sont souvent présentes par une résistance spirituelle soutenant la résistance physique des hommes.

Des insectes sont utilisés pour faire obstacle à la gendarmerie. A Saint-Bauzile (canton de Mende), le procès-verbal fait mention d'un procédé très original pour empêcher l'ouverture de l'église : (...) A l'arrivée à Saint-Bauzile, ayant trouvé une ruche d'abeilles fixée à la poignée de la porte de l'église au moyen de fil de fer galvanisé, et une braisière au pied de la ruche pour réchauffer les abeilles, la gendarmerie a enlevé cette ruche et y a mis le feu pour que son action ne fût pas entravée¹⁹⁰(...) ». Ces obstacles insolites montrent la ténacité de certains habitants pour empêcher l'inventaire, mais aussi un certain humour pour tourner en dérision les agents de l'Etat.

Un inventaire aurait pu finir en une véritable catastrophe humaine et matérielle, il s'agit de l'inventaire de l'église du Born (canton de Mende). Des habitants ont mis des barricades en bois dans l'église, les militaires font sauter ces barricades en y mettant le feu : « Inventaire ce matin au Born après portes enfoncées on est arrêté par barricades dressés dans église, pleine de fidèles, qui sont sommés de déblayer passage refusent. Feu mis aux barricades par compagnie 142^e. Fidèles inondent église eau. Sur l'intervention du maire qui promet passage, soldats arrêtent le feu et agents passant par force¹⁹¹(...) ». Le pire est évité, l'intervention du maire apaise les tensions. Il suffit souvent d'une personne pour atténuer ou au contraire envenimer la situation.

2 Oppositions spirituelles et présence silencieuse :

2.1 La prière comme arme d'opposition

Dans tous les cas, des prières sont dites en réparation à la « profanation ». Nous pouvons définir le mot profanation par une action violent le caractère sacré d'un lieu. Dans le cadre de notre étude le lieu sacré c'est l'église. Pour la défendre les manifestants usent de toutes les techniques pour barricader l'église mais le rôle de la prière est aussi important. Le prêtre parfois bénit la foule par le Saint-Sacrement. Mais l'initiative d'une prière chantée ou prononcée peut être prise par de simples laïcs.

La catégorie qui participe le plus activement à la résistance spirituelle ce sont les femmes : « J'ai été accueillis par des cris de « vive Dieu », « ici pas d'inventaire », « vive la liberté » étaient poussés

¹⁸⁹ *Ibid.*, P.V daté du 9 avril 1906.

¹⁹⁰ *Ibid.*, P.V daté du 4 mars 1906.

¹⁹¹ *Ibid.*, P.V daté du 1^{er} mars 1906.

par une quarantaine de personnes, la plupart des femmes, le curé en tête (...)¹⁹² ». Les chants des cantiques et la prière du chapelet sont chantées ou récitées par les femmes, à l'église du Collet-de-Dèze (canton de Saint-Germain-de-Calberte) : « Une quarantaine de femmes et d'enfants étaient massés à la porte de l'église (...) Nous nous sommes retirés sous les huées, les sifflets de la foule et quelques cris de « vive le pape », « vive la liberté » et des chants de cantiques « Nous voulons Dieu » (...)¹⁹³ ». En effet les types de résistances sont clairement « genréés » : la résistance spirituelle pour les femmes, une résistance physique pour les hommes.

Cependant, dans l'analyse de tous les procès-verbaux, nous pouvons constater aussi parfois un grand calme de la foule malgré le nombre considérable d'individus présents. A l'église de la Parade (canton de Meyrueis) : « (...) Aucun cri ou insulte ne s'est fait entendre. Quelques cantiques ont été chantés et quelques prières ont été récitées d'un ton très calme¹⁹⁴ (...) ».

2.2 Le silence des manifestants

Dans la caricature d'une foule insultant, crient, en venant même à des intimidations physiques on trouve des cas où la foule assiste silencieuse à l'inventaire. Il ne faut pas voir dans ce cas une indifférence car la foule est bien présente, mais elle exprime son mécontentement par son silence. Deux villages en particulier retiennent notre attention : Saint-Sauveur-de-Peyre (canton d'Aumont-Aubrac) et Amont-Aubrac, deux villages très marqués par une très forte catholicité et une forte pratique dominicale. Pourtant, un grand calme est décrit dans les divers procès-verbaux. Le cas du village d'Aumont-Aubrac est intéressant, voici ce que la gendarmerie rapporte de l'inventaire : « (...) 250 fidèles des deux sexes, les cloches n'ont point sonné (...) pendant les opérations les fidèles ont prié sans troubler l'ordre et M. le Receveur a pu accomplir son mandat sans aucun empêchement. A la sortie du fonctionnaire aucun cri n'a été poussé. Vu l'attitude calme de la population, les renforts reçus par la brigade sont restés en réserve dans la caserne.¹⁹⁵ ». Les gendarmes ici semblent très surpris du calme car ils mentionnent le fait que les renforts qui étaient prévus n'ont pas eu besoin d'être appelés. L'inventaire s'y déroule sans aucune difficulté. Le déploiement de force est prévu pour ne pas revivre la véritable insurrection qui s'est produite en 1902, lors de l'expulsion d'une congrégation religieuse féminine du village : les Petites Sœurs des malades de Maurias. La foule, le clergé en tête, armée de gourdins en bois ont accueilli les

¹⁹² Arch. dép. Mende, 98 V 1, P.V non daté de l'inventaire de l'église de Recoux.

¹⁹³ *Ibid.*, P.V daté du 6 avril 1906.

¹⁹⁴ Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V daté du 2 mars 1906.

¹⁹⁵ *Ibid.*, P.V daté du 12 février 1906.

gendarmes. En effet, les lois d'Emile Combes lors de l'expulsion des congrégations religieuses enseignantes ont eu le même effet dans certaines régions que les inventaires de 1906.

Dans le village de Saint-Sauveur-de-Peyre même calme : « (...) la brigade n'a eu à constater aucun fait répréhensible. A l'appel des cloches, 79 fidèles, donc 45 hommes et 34 femmes, se sont rassemblés dans l'église, mais aucune parole n'a été prononcé et aucun chant n'a été entonné (...)¹⁹⁶ ». L'inventaire peut s'y dérouler sans aucun incident.

Pourquoi un tel calme dans ces deux villages ? la question ne peut à ce jour être élucidée. Très certainement le changement d'un curé moins opposé à la République ?, l'influence d'un notable peut être à l'origine du calme de la foule ?

Toutefois, le silence de la foule ne veut pas dire que l'inventaire est possible. La commune de Pin-Moriès (canton de Saint-Germain-du-Teil) en donne un bon exemple. Cette commune a deux églises, une à Pin et une à Moriès. Dans les deux cas l'inventaire est impossible car les églises sont barricadées, mais la foule reste calme et silencieuse : « (...) Inventaire impossible, porte barricadée, la foule autour de l'église est silencieuse, sans incident (...)¹⁹⁷ ». De même dans la commune de Rocles (canton de Langogne) : « (...) 150 personnes environ massées devant l'église, sur la place n'ont opposé aucune résistance¹⁹⁸(...) ». Il est très étonnant aussi de percevoir ce calme dans la commune de Rocles, pourtant le canton de Langogne est un des cantons en Lozère où les incidents sont quasi systématiques.

Il est pertinent d'interroger ce silence pour ne pas avoir une image caricaturale et uniforme d'une insurrection villageoise face aux inventaires. Toutefois, la République sanctionne les meneurs de troubles par des peines allant d'une simple interpellation à la prison.

3. Juger et punir les résistances

3.1 Les profils des manifestants

Sur la totalité des procès-verbaux consultés nous avons pu voir quatre-vingt-six individus interpellés. Sur ces quatre-vingt-six personnes, soixante-sept sont des hommes soit 78 % des personnes interpellées et dix-neuf femmes soit 22 % des personnes interpellées. Ils sont généralement cultivateurs, journaliers, fermiers, artisans, prêtres. Ils sont âgés en grande majorité

¹⁹⁶ *Ibid.*, P.V daté du 8 février 1906.

¹⁹⁷ Arch. dép. Mende, 98 V 1, P.V non daté.

¹⁹⁸ Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V daté du 22 février 1906.

entre 25 et 45 ans¹⁹⁹. La majorité d'entre-eux savent lire et écrire, ils possèdent donc un minimum d'instruction. Enfin, la quasi-totalité des interpellés ont un casier judiciaire vierge sauf trois personnes²⁰⁰. Donc, pour la grande majorité d'entre-eux c'est la première fois qu'ils manifestent. Ceci n'est pas à négliger car cela montre un militantisme catholique important. Ce sont des générations qui sont habituées au catholicisme social qui a pour but de participer à la vie politique et religieuse de la cité. Les femmes n'ont pas le droit de vote, la manifestation est pour elles le seul moyen d'exprimer leurs opinions.

3.2 Les types de condamnations :

Le préfet de la Lozère dans une lettre adressée à tous les juges de Paix de chaque canton mentionne le fait de condamner tous les délits durant les inventaires. Cette lettre est datée du 21 février 1906 : « (...) Pendant la durée des opérations, vous aurez soin de faire constater exactement par procès-verbal, les délits d'infractions (...) qui viendraient à être commis, et n'hésitez pas dans le cas où l'attitude des représentants des établissements publics du culte ou les manifestants l'exigeraient à faire procéder à toute arrestation nécessaire, justifiée par flagrant délit (...)»²⁰¹. Les interpellations les plus courantes sont : l'outrage à la gendarmerie par des insultes et des jets d'objets à l'encontre des forces de l'ordre.

Il est pertinent de constater que lors des interrogatoires les manifestants tentent de se dédouaner. A Châteauneuf-de-Randon (chef-lieu du canton) des hommes armés de gourdins et de haches reçoivent le percepteur : « Les hommes étaient presque tous armés de gros gourdins et quelques-uns de haches. Une foule de manifestants (600 personnes), ont accueilli mon arrivée par des cris hostiles²⁰² (...). Analysons l'interrogatoire de trois individus interpellés par des extraits du procès-verbal : « (...) attroupement armé sur la voie publique formé par les individus ci-contre: Gaillard Prosper âgé de 25 ans, propriétaire : « J'avais un bâton mais je ne voulais pas m'en servir » (...) Bouquet Pierre, âgé de 50 ans, propriétaire : « J'étais armé d'un bâton mais je n'avais nullement l'intention de faire du mal à personne. » (...) M. Chapdaniel Baptiste, âgé de 32 ans, cultivateur, sait lire et écrire. « J'assistais à la manifestation et j'étais armé d'un bâton que j'ai brandi au moment où m'avez rejoint, cependant j'avoue que je ne voulais pas m'en servir contre

¹⁹⁹ Voir en annexe à la page 76. Ces chiffres se basent sur les quatre-vingt-six personnes interpellées au cours des manifestations relatives aux inventaires. Attention, la totalité des procès-verbaux n'a pas été consultée. Une étude encore plus approfondie pourrait rendre plus exhaustive la liste présentée.

²⁰⁰ Leurs antécédents judiciaires sont en lien avec des activités de braconnage : pêche et chasse.

²⁰¹ Arch. dép. Mende, 98 V 3, Lettre du préfet de la Lozère à Monsieur le juge de Paix, daté du 21 février 1906.

²⁰² Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V daté du 5 mars 1906.

vous²⁰³ ». Les trois individus semblent avoir suivi la foule, quelques gourdins sont saisis et envoyés au tribunal correctionnel de Mende comme pièce à conviction. Les gendarmes décident malgré la gravité des infractions de relaxer ces personnes « Vu les graves conséquences que l'arrestation de ces trois individus aurait produites, nous les avons relaxés après les avoir invités toutefois à quitter la localité²⁰⁴. ».

Dans la plupart des cas des poursuites sont arrêtées par peur des réactions de la population. Pour le cas de Châteauneuf-de-Randon le 142^e régiment d'infanterie intervient car le percepteur craint une « effusion de sang²⁰⁵ », par peur de nouveaux débordements les poursuites sont abandonnées. Un simple rappel à loi est prononcé.

Dans d'autres interrogatoires nous pouvons constater que la plupart des manifestants s'excusent de ce qu'ils ont fait. A l'église de Cubières (canton du Bleymard) une femme est interpellée : Madame Pelissier Sophie, âgée de 27 ans. Elle se trouve dans la foule des manifestants et lance une boule neige à un gendarme : « (...) Nous étant retournés, nous avons aperçus une femme tenant une boule de neige qu'elle était prête à lancer (...) l'ayant abordée et interpellée sur son identité, elle a répondu au gendarme Gragil : « Mon nom le voilà » en faisant voir son derrière. Invitée à nous suivre elle a refusé et comme nous voulions l'amener, elle s'est couchée en disant qu'elle ne marcherait pas. La route étant éloignée de 200 mètres et le chemin que nous suivions étant impraticable en raison de l'abondance de neige, il a fallu la porter sur tout le parcours (...) elle affirme : « Je reconnaissais avoir crié hou ! hou ! et avoir répondu au gendarme qui m'a demandé mon identité : « mon nom, je l'ai au derrière. » Je n'ai pas compris la portée de mes paroles et de mes actes et je regrette sincèrement ce que j'ai fait. »²⁰⁶ (...). L'abondance de la neige durant les inventaires conduit à certaines situations très inconfortables pour le percepteur et les gendarmes. Sophie Pelissier n'est pas poursuivie, un simple rappel à la loi est énoncé.

Certains de ces manifestants sont très jeunes, six adolescentes et jeunes femmes âgées de 15 à 26 ans sont interpellées dans le village de Pelouse (canton de Mende). Elles s'avancent vers les forces de l'ordre : « (...) plusieurs jeunes filles sont arrivées en même temps que nous, à la sortie du hameau, portant des torches de paille enflammées et chantant : « Adieu pauvre carnaval, tu es mort, je reste encore. » Elles se sont mêmes arrêtées pendant quelques instants et ont brandi leurs torches tout en prenant la fuite, les gendarmes les rattrapent et elles donnent leurs identités sous la menace (...) elles habitent chez leurs parents et savent lire et écrire. Toutes font la même réponse aux

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*, P.V non daté.

gendarmes : « Je regrette la manifestation de tout à l'heure mais elle ne s'adressait pas à vous ; elle a eu lieu à l'occasion du carnaval²⁰⁷ ». Procès-verbal pour « outrages à la gendarmerie a été dressé contre elles (...) les cris de vive Pie X ! Vive le Christ ! Vive l'armée furent entendus (...) »²⁰⁸.

L'instinct grégaire joue beaucoup dans l'attitude des manifestants, en voici un exemple dans le village de Badaroux (canton de Mende) : « (...) M. Germain Arnal, âgé de 17 ans, a crié à la vue des policiers : « A bas les boucs ! » (...) Voici ce qu'il répond durant son interrogatoire : « Si j'ai crié « A bas les boucs ! » à deux ou trois reprises, pendant qu'on faisait l'inventaire de l'église de Badaroux, ce n'était pas pour insulter quelqu'un c'était simplement pour faire comme d'autres manifestants et je ne croyais pas que ces cris puissent me faire mettre en état d'arrestation. Je regrette l'acte que j'ai commis (...) »²⁰⁹.

Cependant, des individus ne s'excusent pas de leurs propos et en sont même fiers. A l'église de Meyrueis des hommes crient à l'arrivée des gendarmes. La lecture des interrogatoires pour les personnes interpellées montre la détermination des manifestants : (...) le Père Mazot Privat, âgé de 36 ans, vicaire de la paroisse : « Je reconnaissais avoir crié : « A bas les francs-maçons, à bas les voleurs et je crois en avoir le droit. » Benjamin Graffand, pharmacien, Henri Cavalier, âgé de 35 ans, maçon, marié, trois enfants : « Je reconnaissais avoir crié, « A bas les francs-maçons, à bas les traîtres. Je ne m'en repens pas et je suis prêt à recommencer. » Joseph Maurin âgé de 45 ans serrurier, Alban Flavier, âgé de 28 ans, tisserand, célibataire : « Je reconnaissais avoir crié « A bas les francs-maçons, à bas les voleurs, et je ne m'en repends pas. » Sont aussi interpellés M. Camille Boutin, âgé de 44 ans, charron, marié, un enfant et Auguste baraille, âgé de 42 ans, propriétaire, marié, 6 enfants²¹⁰ (...). Dans ce même procès-verbal les propos du curé sont intéressant à analyser, voici ce qu'il dit aux gendarmes : « (...) C'est la première fois qu'un Curé de Meyrueis se voit dresser procès-verbal depuis que les révolutionnaires en ont guillotiné un à Mende²¹¹ (...). En effet, l'abbé Michel Papel curé de Meyrueis de 1784 à 1792 refuse de prêter serment sur la Constitution civile du clergé. Il part en exil à Aigues-Mortes, il rebrousse chemin faute d'argent et retourne en Lozère se cacher à La Malène. C'est un village situé dans les Georges-du-Tarn où de nombreux prêtres réfractaires ont trouvé un lieu de refuge. A la suite d'une dénonciation il est conduit à Mende, il est fusillé le 1^{er} novembre 1794²¹². Ceci montre que la mémoire de la

²⁰⁷ Leur réponse est cohérente car Pâques en 1906 tombe le dimanche 15 avril. Le Mercredi des Cendres, le mercredi 28 février. Donc au vu de la date du procès-verbal le 22 février, c'est bien la période du traditionnel carnaval avant l'entrée en Carême.

²⁰⁸ Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V daté du 22 février 1906.

²⁰⁹ *Ibid.*, P.V daté du 28 février 1906.

²¹⁰ *Ibid.*, P.V daté du 15 février 1906.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² DELON Baptiste, *La Révolution en Lozère*, Mende, Impr. Lozérienne, 1922, p. 45.

Révolution est très présente encore en 1906, les inventaires réactivent cette mémoire Contre-révolutionnaire.

Toutefois, des individus se voient gratifier d'une amende pour outrage à la gendarmerie. Dans le village du Villard (canton de Chanac), trois individus poussent des triangles de fer vers les forces de l'ordre pour les empêcher de pénétrer dans l'église : « (...) Ces violences auraient pu certainement et grièvement blesser plusieurs militaires de la gendarmerie à la figure et aux mains (...) coût de l'exploit : Amende de sept francs et 90 centimes²¹³. »

Pour atténuer les peines le maire de la commune envoi un document classé confidentiel au procureur de la République. Ce type de document est pertinent à plusieurs titres. Tout d'abord, la grande majorité des maires veulent défendre leurs concitoyens. Ensuite, ce type de document montre avec précision le degré d'instruction, la situation professionnelle et familiale ainsi que la réputation de la personne inculpée dans le village. Voyons quelques extraits de ces documents. Dans le village de Blavignac (canton de Saint-Chély-d'Apcher) quatre personnes sont inculpées pour outrages à la gendarmerie (jet de purins, boue et insultes aux gendarmes²¹⁴). Voici des extraits du rapport du maire de Blavignac adressés au procureur de la République concernant les quatre accusés : « M. Védrine Jean-Baptiste 23 ans : Ce jeune homme est très tranquille et jouit d'une bonne réputation ainsi que sa famille. Sait lire et écrire. M. Chardoux Paul 38 ans : l'inculpé est père de 4 enfants en bas âge qu'il nourrit par son travail et sa conduite est irréprochable et il n'a jamais fait de tort à personne. Sait lire et écrire. Monsieur Vigouroux Stanislas 26 ans, l'inculpé a une conduite très régulière et irréprochable et n'ayant jamais fait tort à personne. Sait lire et écrire²¹⁵(...) ». Malgré l'intervention du maire, les quatre accusés reçoivent une amende de neuf francs et 75 centimes²¹⁶. Cette peine d'amende peut se transformer en peine d'emprisonnement, c'est le cas de M. Paul Chardoux pour avoir : « (...) a lancé une pierre au brigadier Pouillé qu'il atteint à la cuisse droite²¹⁷ ». L'emprisonnement est quasiment systématique quand la personne porte atteinte physiquement à un membre des forces de l'ordre.

Dans certains cas : âge avancé, faible instruction... certains échappent à la prison. Dans le village de Trélan (canton de Saint-Germain-du-Teil) M. Delpuech Joseph est accusé pour avoir « (...) tenté de porter un coup de pied au gendarme²¹⁸(...) » « le cout de l'exploit est de sept francs et 55

²¹³ Arch. dép. Mende, 3 U 2, P.V daté du 28 février 1906.

²¹⁴ *Ibid.*, P.V daté du 3 mars 1906.

²¹⁵ *Ibid.*, Rapport du maire de Blavignac adressé au procureur de la République en date du 20 mars 1906.

²¹⁶ *Ibid.*, P. V daté du 3 mars 1906.

²¹⁷ *Ibid.*, rapport du procureur de la République adressé au sous-préfet de Marvejols en date du 1^{er} avril 1906.

²¹⁸ *Ibid.*, P.V daté du 3 mars 1906.

centimes²¹⁹ ». Voici le rapport du maire de Trélans au procureur de la République : « M. Delpuech Joseph 69 ans, ne sait ni lire, ni écrire, jouit de l'estime générale, il est infirme et par sa situation mérite la bienveillance de M. le Procureur²²⁰ ». M. Delpuech évite la prison.

La seule limite à l'analyse de ces rapports c'est d'ignorer le poids réel de l'intervention du maire de la commune sur la sentence du jugement.

Le dernier type de sentence c'est donc la prison. Les peines de prison vont de 5 à 16 jours d'emprisonnement. Pour rendre compte de la décision finale du tribunal, le procureur de la République adresse une lettre au sous-préfet pour rendre compte de chaque cas et des sentences prononcées.

Lors de l'inventaire mouvementé à l'église de Serverette (canton de Saint-Alban) le 2 mars 1906, M. Vaissière boucher à Serverette menace du poing le Maréchal des Logis et lui dit : « Vous êtes un cochon, un salop, un voleur, un vaurien. Si vous n'êtes pas un lâche, vous n'avez qu'à descendre de cheval²²¹ ». Cet individu est condamné à six jours de prison à Mende²²². M. Trauchessec Marie Alexandre se voit aussi condamné à six jours de prison, pour les motifs suivants : « (...) menace directe au commandant de gendarmerie à l'aide d'un bâton en disant : « si vous approchez du cimetière vous êtes un homme mort » (...). Les autres personnes interpellées à Serverette se voient gratifiées d'une amende de 25 à 100 francs pour outrages et voies de fait à la gendarmerie²²³. La peine de prison se justifie à chaque fois qu'il y a une menace physique envers un membre des forces de l'ordre.

Des femmes sont aussi condamnées à la prison. Toutefois, il est parfois complexe de comprendre les peines prononcées. Lors de l'inventaire de l'église d'Albaret-Sainte-Marie (canton de Saint-Chély-d'Apcher) le 3 mars 1906 trois femmes se distinguent pour avoir jeté de la boue et des seaux de purin aux gendarmes²²⁴. Pourtant pour ces mêmes actes, trois sentences différentes sont prononcées. Madame Ginestière Marie est condamnée à 6 jours de prison ferme, Madame Loubat Herneline à six jours de prison avec sursis et Madame Delmas Margueritte à une amende de 100 francs. Après une lecture plus précise des divers rapports du maire de la commune et du procureur de la République nous pouvons comprendre la différence de traitement. Le maire de la commune écrit à propos de Madame Loubat Hermeline : « Concernant Hermeline Loubat de la

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*, rapport du maire de Trélans adressé au procureur de la République en date du 18 mars 1906

²²¹ *Ibid.*, rapport du procureur de la République au sous-préfet de Marvejols en date du 5 avril 1906.

²²² *Ibid.*

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Ibid.*, P.V daté du 9 mars 1906.

Roche : cette fille est très honnête et d'un excellent caractère. Ses parents sont très respectueux et dignes d'intérêt (...) Cette femme appartient à une très bonne famille et incapable d'outrager qui que ce soit (...) Bonne instruction²²⁵(...) » Son appartenance à une famille de notables locaux lui a sans doute évité une peine de prison ferme. Les réseaux locaux peuvent jouer sur les peines prononcées. Le maire s'exprime aussi sur Madame Ginestière Marie : « (...) Très bonne conduite, et d'une famille respectable²²⁶(...) ». Malgré les écrits du maire qui défend Marie Ginistière le procureur de la République mentionne dans son rapport qu'elle est condamnée à six jours de prison ferme²²⁷. Enfin, le maire de la commune ne s'exprime pas sur Madame Margueritte Delmas. Le procès-verbal dressé à la suite de l'inventaire mentionne simplement qu'elle est illettrée²²⁸. Son manque d'instruction lui a-t-il évité de faire de la prison ? Tenue comme irresponsable de ses actes ? On ne peut le savoir. Dans la grande majorité des cas les femmes sont très souvent relaxées, en effet nombreuses d'entre-elles habitent chez leurs parents. Souvent même majeures les gendarmes s'adressent aux parents ou à l'époux. A ce propos, les maires des communes mentionnent aussi dans leurs rapports la situation des parents ou du mari comme si elles dépendaient totalement de l'époux ou des parents.

3.3 Des prisonniers accueillis en « héros²²⁹ » :

Les prisonniers à leur retour au village sont parfois acclamés par un bain de foule. A Saint-Alban l'inventaire est très mouvementé le 22 février 1906²³⁰. Cinq personnes sont condamnées à six jours de prison. Voici la description de leurs infractions : « M. Granier et M. Bompard sont condamnés à 6 jours de prison chacun. Attendu qu'au moment où les deux gendarmes Laurengi et Poujol commençaient à forcer la porte de l'église Granier s'est frayé un passage en saisissant la bride du gendarme Aymés ; que les commandants de la brigade du Malzieu et de Rieutort l'ont empêché de se jeter sur les deux militaires qui étaient à la porte ; que les deux officiers ont éprouvé une vive résistance de la part de ce manifestant qui les frappait à coups de pied et à coups de poing, que Granier a été aidé dans sa résistance par le nommé Bompard qui a essayé d'enlever le sabre du gendarme Louis²³¹(...) ». M. Allemand Eugène se voit condamné à 6 jours de prison : « (...) Allemand Eugène à 6 jours de prison pour avoir crié à un jeune homme (f... leur un coup de pierre à ces voyous), et aux gendarmes (montez ici fainéants), et se trouvant plus tard à la fenêtre, pour

²²⁵ *Ibid.*, rapport du maire d'Albaret-Sainte Marie au procureur de la République en date du 14 mars 1906.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ *Ibid.*, rapport du procureur de la République adressé au sous-préfet de Marvejols en date du 5 avril 1906.

²²⁸ *Ibid.*, P.V daté du 9 mars 1906.

²²⁹ Arch. dép. Mende, *La Croix*, 6 mai 1906

²³⁰ Voir carte postale de l'inventaire de Saint-Alban, annexe 6 : p. 82.

²³¹ Arch. dép. Mende, 3 U 2, rapport du procureur de la République adressé au sous-préfet de Marvejols en date du 1^{er} avril 1906.

avoir déboutonné son pantalon et s'être mis à uriner dans la rue où se trouvaient des enfants.²³² ». Messieurs Chevalier et Chardenoux : « Chevalier pour avoir exhorté la foule en criant (c'est le moment) et pour avoir dit au gendarme Ferrié qu'il ne respectait pas la loi, qu'il était un pilier du tribunal, un vaurien, un apache, un cambrioleur d'église ; Chardenoux pour avoir lancé une pierre au brigadier Pouillé qu'il a atteint à la cuisse²³³ ». L'insulte, les intimidations physiques et l'atteinte à la pudeur sont relevés lors de cet inventaire. Il est tout de même assez rare de relever une telle insurrection. Le juge de Paix de Saint-Alban est touché par une pierre, mais vu le très grand nombre de manifestants il est impossible de savoir qui a tiré cette pierre, donc des manifestants sont acquittés²³⁴. Le curé, l'Abbé Dalle est aussi acquitté²³⁵. Aucun prêtre dans le diocèse ne fait de la prison, ils ont au pire une amende.

Une fois revenus de la prison, les cinq prisonniers sont acclamés en héros à Saint-Alban, voici l'intégralité de l'article du journal *La Croix* qui décrit l'arrivée triomphale des prisonniers : « Marvejols- St-Alban –Ovation aux prisonniers. –

Nos prisonniers ont été libérés dimanche dernier. On est allé les prendre en gare d'Aumont²³⁶, dans une voiture enguirlandée de mousse, pavoisée de couronnes, d'inscriptions et de lauriers fleuris aux trois couleurs. A leur entrée à St Alban, les clochent sonnent comme au jour de l'inventaire. Une foule compacte de 600 personnes se porte à leur rencontre, avec drapeau, tambour et clairon en tête. Les prisonniers sont acclamés avec enthousiasme. M. Georges Vincens, conseiller général, leur adresse des félicitations et on se met en marche, au chant d'un cantique composé pour la circonstance. A l'église, M. Le curé donne la bénédiction du St-Sacrement et dit quelques mots aux héros du jour. Sur la place, nouvelles acclamations et chants vibrants. Puis un punch amical est offert aux prisonniers, qui racontent leurs six jours de prison, dont ils se déclarèrent fiers, et se montrent très touchés des honneurs que leur rendent leurs compatriotes. Très belle fête enthousiasme universel.²³⁷ » L'accueil enthousiaste des villageois fait aux prisonniers semble disproportionné. Pourtant ce rituel ressemble fort à un inventaire. On fait sonner les cloches à leur arrivée, des cantiques sont chantés et une bénédiction du Saint-Sacrement donnée par le curé. Ceci témoigne d'une volonté d'exalter le courage des prisonniers qui ont affronté les agents de la République.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ La gare d'Aumont-Aubrac est la plus proche de Saint-Alban.

²³⁷ Arch. dép. Mende, *La Croix*, 6 mai 1906.

B. Une résistance écrite

1. L'écrit pour se défendre et condamner

1.1 L'affiche, outils de propagande contre les inventaires

La résistance écrite est un élément important au moment des inventaires. Le taux d'analphabétisme est faible, sur les quatre-vingt-six personnes mises à examen pour outrages et délits uniquement deux sont notés ne sachant ni lire et écrire²³⁸.

L'affiche peut être lu et comprise aisément. La diffusion d'affiches catholiques est importante, elle touche en particulier les gros bourgs du département (plus de 2000 habitants) comme les deux sous-préfectures : Marvejols et Florac. L'inventaire de l'église de Florac se déroule le 3 mars 1906. Des affiches de « l'association catholique de la jeunesse française » sont placardées à quatre endroits différents de la ville : « La première sur le mur du Temple, la deuxième sur le mur de l'hôtel de ville, la troisième sur la porte principale de l'église et la quatrième sur la façade de la maison Grousset Louis, propriétaire (...)»²³⁹ Le ton est très vindicatif contre la République : « (...) On a créé contre nous un ministère nouveau (Le ministère des fiches)²⁴⁰. Maintenant on touche à nos églises : C'en est trop ! On nous dit ce n'est qu'un inventaire ! Nous savons bien que c'est le premier acte de la confiscation. (...)»²⁴¹. Ces propos montrent bien la peur d'une grande majorité des catholiques de voir tous leurs biens saisis et confisqués par les inventaires.

A Marvejols, l'inventaire se déroule le 7 mars 1906, un rapport de police datant du 02 mars 1906 rapporte au sous-préfet l'existence de six affiches placardées à l'église de Marvejols la veille de l'inventaire. Ces affiches sont anonymes, le style est très lyrique et des passages du Nouveau-Testament sont évoqués : « (...) 1^{er} affiche : Malheur ! Aux profanateurs du temple, qu'ils craignent le châtiment réservé à ceux qui touchent à l'Arche sainte. 2a. Inutile inventaire ; Judas l'a fait il y a 1900 ans ; c'est trente deniers. (...) 4a. Démission ! Démission ! Pilate aussi voulait garder sa place, il livra l'innocent et se lava les mains, ne les salissez pas en l'imitant. 5a. Pendant 30 ans, nous avons imité le divin maître dans sa patience, aujourd'hui il est temps de l'imiter dans sa colère contre les voleurs du temple. 6a. C'est ici la maison de Dieu, et vous voulez en faire une grotte de

²³⁸ Voir la liste des individus ayant commis des délits au moment des inventaires, annexe 7 : p. 88.

²³⁹ Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V daté du 23 février 1906.

²⁴⁰ L'affaire des fiches date de novembre 1904. Le scandale éclate dans la presse et fait tomber le gouvernement d'Emile Combes. Des soldats catholiques sont fichés en raison de leur pratique religieuse.

²⁴¹ Arch. dép. Mende, 98 V 2, affiche de l'association catholique de la jeunesse française.

voleurs ?²⁴² ». Ces références aux épisodes de la vie du Christ rappellent le « gravité » de l'acte que posent les individus qui réalisent les inventaires. Ils sont comparés à Judas qui trahit le Christ et à Ponce Pilate gouverneur romain de la province de Judée qui livra le Christ au supplice de la croix. Les afficheurs publics sont mis sous pression pour coller ce type d'affiche. A Saint-Enimie, M. Henri Boutin, afficheur public est forcé par M. Auguste Bonicel tailleur de pierre du village de placarder ces affiches de l'association catholique de la jeunesse française²⁴³. Toutefois, malgré la présence de ces affiches aucun incident n'est à déplorer.

1.2 La dénonciation des « ennemis » :

Les agents de l'Etat qui réalisent les inventaires sont traités le plus souvent de voleurs, de francs-maçons et de juifs. Tout d'abord ceux qui réalisent les inventaires sont traités en ennemis de la liberté. Devant l'église de Saint-Jean-Chazorne (canton de Villefort), le percepteur lit : « (...) Au-dessus de la porte se trouvait l'inscription suivante : liberté de conscience. Egalité de justice. Vive la France catholique. A bas le crochetalage²⁴⁴ (...) ». La loi de séparation est perçue comme une atteinte à la liberté pour une majorité de catholiques.

Ensuite, la franc-maçonnerie est visée quasi systématiquement. Dans le village de Fraissinet-de-Fourques (canton de Meyrueis) des pancartes sont accrochées à l'entrée de l'église. Le percepteur rapporte sur le procès-verbal : « (...) Là je fus accueilli par des huées et des sifflets, une pancarte, avec cette inscription : A bas les voleurs »²⁴⁵ (...). Pour la majorité des catholiques les inventaires sont considérés comme un vol organisé par l'Etat sous influence de la franc-maçonnerie. A Nasbinals, une pancarte est accrochée au-dessus de l'église « A la loge maçonnique²⁴⁶ ». A Chauchailles (canton de Fournels), les habitants placent un bouc à l'entrée de l'église avec une pancarte autour de son cou : « mort à ce bouc !²⁴⁷ ». En Lozère, le franc-maçon est surnommé le bouc.

Enfin, le dernier ennemi visé c'est le Juif. L'antisémitisme atteint son paroxysme lors de l'affaire Dreyfus²⁴⁸. Lors des élections législatives de 1898, en plein contexte de l'affaire Dreyfus, des politiques lozériens utilisent l'antisémitisme. Paulin Daudé, fondateur de *La Croix de la Lozère*,

²⁴² Arch, dép. Mende, 98 V 1, extraits d'une affiche collée à l'église de Marvejols dont l'auteur est inconnu. Extraits rapportés dans le procès-verbal du 06/03/1906.

²⁴³ *Ibid.*, P.V daté du 8 mars 1906.

²⁴⁴ *Ibid.*, P.V daté du 9 avril 1906.

²⁴⁵ *Ibid.*, P.V daté du 6 avril 1906.

²⁴⁶ *Ibid.*, P. V daté du 7 mars 1906

²⁴⁷ *Ibid.*, P.V daté du 7 avril 1906.

²⁴⁸ Affaire qui opposa dreyfusards et antidreyfusards autour du procès d'Alfred Dreyfus de 1894 à 1906.

utilise un slogan antisémite pendant sa campagne²⁴⁹ : « La France aux français, la Lozère aux Lozériens, les Juifs dehors²⁵⁰ ». Cet antisémitisme chrétien ressurgit au moment des inventaires. Dans certains villages des pancartes mentionnent des mots ouvertement antisémites. A Gabrias (canton de Marvejols), un mannequin est pendu à l'entrée de l'église, autour de sa tête une pancarte où il est écrit : « Je suis franc-maçon, je suis Juif²⁵¹ ».

Toutefois, il faut rappeler qu'à aucun moment un symbole de la République n'est touché : le drapeau, Marianne. Pour la majorité des catholiques militants la République est sous l'influence de la franc-maçonnerie mais ce n'est pas la République et ses institutions qui sont directement critiquées.

2 Les Cévennes : Manifestations catholiques en terre protestante

2.1 Une région atypique en Lozère :

Le département de la Lozère est fracturé en deux sur le plan confessionnel : catholique et protestant. Cette fracture date des guerres de religions. Le Nord du territoire est resté catholique, le sud cévenol est protestant. Les racines du protestantisme dans les Cévennes sont originales car ce sont des paysans au XVIe siècle qui se sont convertis au protestantisme : fait rare pour cette catégorie sociale. Au XVIIe siècle, les dragonnades envoyées par Louis XIV à la suite de la révocation de l'édit de Nantes²⁵², sont ressenties comme un traumatisme pour la population protestante des Cévennes. Les mémoires protestantes en restent profondément marquées²⁵³.

Le récit de la guerre des Camisards²⁵⁴ fonde les mentalités protestantes en Cévennes contre un pouvoir catholique centralisé. Les Cévennes sont donc très majoritairement protestantes²⁵⁵.

²⁴⁹ Campagne politique pour les législatives : 8 et 22 mai 1898

²⁵⁰ Arch. dép. Mende, 1 J 90, affiches de propagande électorale pour le candidat Paulin Daudé..

²⁵¹ Arch. dép. Mende. 98 V 1, P.V daté du 6 avril 1906.

²⁵² L'édit de Fontainebleau en 1685 révoque l'édit de Nantes. Le protestantisme est exclu du royaume. Beaucoup d'entre-eux prennent les routes de l'exil pour partir se réfugier dans d'autres pays comme la Suisse, les Provinces-Unies, l'Angleterre. D'autres décident de rester, ils sont convertis de force au catholicisme mais restent protestants dans leur pratique personnelle. Dans les Cévennes, ils forment les assemblées du désert, le mot « désert » dans le vocabulaire protestant désigne la période allant de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution française.

²⁵³ SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées*, Broché, Paris, 1992.

²⁵⁴ La guerre des Camisards se déroule de 1702 à 1704. Des protestants cévenols se révoltent contre la domination catholique dans les Cévennes. Notamment de l'archiprêtre du lieu : l'abbé du Cheyla, assassiné le 24 juillet 1702 dans le village du Pont-de-Montvert.

²⁵⁵ Pour toutes les questions liées au protestantisme cévenol, lire l'étude de Patrick Cabanel dans l'ouvrage : *Histoire des protestants de France : XVIe-XXIe siècle*, Broché, Paris, 1998.

2.2 Une minorité catholique :

Toutefois, il existe une minorité catholique dans certains villages comme Florac, Meyrueis, Barre-des-Cévennes, Saint-Germain-de-Calberte. Sur les cinquante-deux communes des Cévennes, neufs communes²⁵⁶ ont été étudiées avec les procès-verbaux à l'appui pour évaluer les incidents. Aucun incident physique n'est à déploré. Ces minorités catholiques s'expriment par les mêmes comportements qu'au Nord de la Lozère. Au village de Cocurès (canton de Florac), le 7 avril 1906, l'inspecteur de police rapporte dans son procès-verbal : « (...) inventaire impossible à réaliser, la foule chante des cantiques dans l'église (...) »²⁵⁷. A de nombreuses reprises la foule cite le nom du pape Pie X. A l'église du village du Collet-de-Dèze (canton de Saint-Germain-de-Calberte), l'inventaire se déroule le 6 avril 1906, les propos du percepteur sont rapportés dans le procès-verbal : « Une quarantaine de femmes et d'enfants étaient massés à la porte de l'église (...) Nous nous sommes retirés sous les huées, les sifflets de la foule et quelques cris de « vive le pape » (...) »²⁵⁸. Nommé le pape n'est pas anodin, Pie X²⁵⁹ par son encyclique *Vehementer Nos*²⁶⁰ condamne fermement la loi de séparation et les inventaires.

Dans des villages importants comme Meyrueis et Florac la foule est nombreuse. De même, dans le village d'Ispagnac (canton de Florac), le curé prononce à l'inspecteur de gendarmerie cet argument : « Monsieur, vous êtes ici, à cette heure par ordres des francs-maçons de la chambre et du Sénat. (...) Nous sommes ici, nous, par ordre du chef de l'Eglise catholique. (...) »²⁶¹ De même, dans le village de Saint-Julien-des-Points (canton de Saint-Germain-de-Calberte) : « (...) J'ai essayé de ramener les protestataires à la solution désirable sans y réussir. La manifestation a été dans le plus grand calme. Ne pouvant aboutir je me suis retiré »²⁶². Les résistances restent verbales, spirituelles mais non violentes.

²⁵⁶ Cocurès, Montbrun, Florac, Ispagnac, Meyrueis, Le Collet-de-Dèze, Saint Rome-de-Dolan, Quézac, les Bondons.

²⁵⁷ Arch. dép. Mende. 98 V 1, P.V daté du 7 Avril 1906.

²⁵⁸ *Ibid.*, P.V daté du 6 avril 1906.

²⁵⁹ Pape de 1903 à 1914.

²⁶⁰ Publié le 11 février 1906.

²⁶¹ Arch. dép. Mende, 98 V 2, P.V daté du 21 février 1906.

²⁶² *Ibid.*, P.V daté du 7 mars 1906.

C. L'attitude du clergé

1. La Lozère : « une Vendée blanche du Midi²⁶³ »

1.1 Des prêtres meneurs des manifestations

La Lozère est un des départements en France où l'encadrement clérical est le plus important²⁶⁴. Sous le Concordat les ministres des cultes sont rémunérés par l'Etat. Or, la loi de séparation ne prévoit plus ce traitement par l'Etat. Toutefois, il faut préciser un élément important concernant notre étude, l'article onzième de la loi de séparation stipule ceci : « (...) les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat (...) recevront, pendant quatre ans à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année (...) Les départements et les communes pourront, sous les mêmes conditions que l'Etat, accorder aux ministres des cultes actuellement salariés, par eux des pensions ou des allocations établies sur la même base et pour une égale durée (...)»²⁶⁵. A la lecture de cet article, les prêtres peuvent demander pendant quatre ans une allocation versée par la commune, le département ou l'Etat. Au moment des inventaires des rapports des deux sous-préfets de Florac et de Marvejols sont envoyés au préfet de la Lozère. En effet, pour décider d'accorder ou de refuser le versement d'une allocation, le comportement du clerc face aux inventaires est largement décrit. Ces documents sont classés confidentiel²⁶⁶. L'attitude des prêtres dans l'arrondissement de Florac et de Marvejols est très bien détaillée, contrairement à l'arrondissement de Mende qui est lacunaire. Cependant, ce type de document ne donne pas les noms de la totalité des prêtres de chaque paroisse mais simplement les prêtres qui demandent le versement d'une allocation. Il faut donc prendre des précautions sur les chiffres donnés car ils ne représentent pas la totalité des prêtres du diocèse. Toutefois, cela donne une photographie de l'attitude du clergé dans une majorité de paroisses. A Florac, sur les cinquantes paroisses, soixante-douze prêtres sont mentionnés. Sur la totalité huit prêtres sont jugés comme ayant une attitude « incorrecte²⁶⁷ ». En conséquence ces huit prêtres ont un avis défavorable pour le versement d'une allocation.

²⁶³ CHOLVY Gerard, « Les Blancs du Midi », *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 2013, p. 13-19.

²⁶⁴ Pour les chiffres, voir l'introduction à la page 7.

²⁶⁵ Consulté le 20/03/2019, publié sur le site www.legifrance.gouv.fr

²⁶⁶ Arch. dép. Mende, 98 V 3.

²⁶⁷ Arch. dép. Mende, 98 V 3, rapports du sous-préfet de Florac adressés au préfet le 18 juin 1906. Voici les prêtres signalés : **l'Abbé Malavieille** (vicaire) : paroisse des Bondons, **l'Abbé Nivolès** (curé) et **l'Abbé Vincent** (vicaire) : paroisse de Cocurès, **l'Abbé Foulquier** (curé) et **l'Abbé Rochette** (vicaire) : paroisse du Collet-de-Déze, **l'Abbé Gal** (curé) : paroisse de Saint-Martin-de-Lansuscle ou Saint-Martin-de-Boudeaux, **l'Abbé Mazot** (vicaire) : paroisse de Meyrueis, **l'Abbé Gal** (vicaire) : paroisse de Fraissinet-de-Fourques.

Sur l'arrondissement de Marvejols, le nombre de prêtres ayant un avis défavorable est bien plus important²⁶⁸ : sur cinquante prêtres nommés, trente-deux²⁶⁹ ont un avis défavorable pour cause de mauvaises attitudes face aux inventaires.

Certains clercs organisent la résistance avant l'inventaire. Les rapports sont très précis sur ce point : « Le Père Mourgues Jean, Vicaire à Brion (canton de Fournels). Secrétaire de Mairie – intelligent- -très combattif- a organisé la résistance en vue de l'inventaire et fait préparer avec les matériaux nécessaires pour fermer les portes de l'église (...) Le Père Maurel Isodore, vicaire de Chauchailles (canton de Fournels). Très combattif. A organisé la résistance –détail typique- a suspendu de ses mains un bouc en carton au-dessus de la porte de l'église. Avis très défavorable²⁷⁰ (...) ». En définitive, le prêtre est souvent à la tête des manifestants, la grande majorité des procès-verbaux le montre, celui de l'église du Recoux (canton du Massegros) : « (...) j'ai été accueillis par des cris de « vive Dieu », ici pas d'inventaire, vive la liberté aient poussés par une quarantaine de personnes, la plupart des femmes, le curé en tête²⁷¹(...) ». Toutefois la majorité des prêtres appellent à une résistance passive et pacifique. C'est le cas du Père Onésime Laurans, curé de Saint-Chély-d'Apcher.

Une correspondance passionnante entre le curé du Saint-Chély-d'Apcher et le maire de la commune montre la légitimité de la résistance à l'inventaire. Ces lettres ne sont pas datées, voici des extraits d'une lettre du curé de la paroisse adressée au maire « L'inventaire des biens de notre église aura lieu samedi prochain à 8h, nous vous invitons tous, mais particulièrement les hommes à y assister. Votre présence sera une protestation juste et nécessaire. Notre résistance sera calme et digne. Je demande instamment qu'on s'abstienne de toute injure, de toute violence. Je serai désolé qu'un seul paroissien fut l'objet de répression ou de poursuites laissez-moi le droit d'être le plus

²⁶⁸ Arch. dép. Mende, 98 V 3. Deux rapports du sous-préfet de Marvejols adressés au préfet envoyés à deux dates différentes : l'un daté du 31 mars 1906 et l'autre du 30 avril 1906.

²⁶⁹ Voici le nom de ces prêtres : l'Abbé Gral Joseph (vicaire) : paroisse des Bessons, l'Abbé Roux Alexis (vicaire) : paroisse de Blavignac, l'Abbé Richard François (vicaire) : paroisse de Fournels, l'Abbé Maurel Isodore (vicaire) : paroisse de Chauchailles, l'Abbé Martin Louis (vicaire) : paroisse de Grandvals, l'Abbé Fosse Urbain (vicaire) : paroisse de Fontans, l'Abbé Vialard (vicaire) : paroisse de Paulhac, l'Abbé Privat Jean (vicaire) : paroisse de Saint Privat-du-faux, l'Abbé Barathieu (curé) : paroisse de Chaulhac, l'Abbé Crespin Jean (vicaire) : paroisse de Prunières, l'Abbé Mourgues Alphonse (vicaire) : paroisse du Malzieu-Ville, l'Abbé Bancel Joseph (vicaire) : paroisse de Nasbinals, l'Abbé Chauvet Jean (vicaire) : paroisse de Nasbinals, l'Abbé Vayssier Pierre (vicaire) : paroisse de Recoules d'Aubrac, l'Abbé Gély Marie-Joseph (vicaire) : paroisse de Prinsuéjols, l'Abbé Crueize Marie-Joseph (curé) : paroisse de Recoules d'Aubrac, l'Abbé Bonnet Augustin (vicaire) : paroisse du Buisson, l'Abbé Albaret Justin (vicaire) : paroisse de Saint-Laurent-de-Muret, l'Abbé Raynaldy Pierre (curé) : paroisse de Laval-du-Tarn, l'Abbé Saury Paul (vicaire) : paroisse de La Carnourgue, l'Abbé Buisson Théophile (vicaire) : paroisse de Montjézieu, l'Abbé Charbonnier Auguste (vicaire) : paroisse du Monastier, l'Abbé Boudon (vicaire) : paroisse de Chirac, l'Abbé Buisson Henri (vicaire) : paroisse de Chirac, l'Abbé Belot Joseph (vicaire) : paroisse de saint Germain-du-Teil, l'Abbé Portalier Hippolyte (curé) : paroisse de la Chazette, l'Abbé Veyron Marie (vicaire) : paroisse de Trélans, l'Abbé Ségal Marius (vicaire) : paroisse des Salces, l'Abbé Mourgues Jean (vicaire) : paroisse de Brion, l'Abbé Vassal Jean (vicaire) : paroisse de saint Albaret-le-Comtal, l'Abbé Philippe Laurent (curé) : paroisse d'Albaret-Sainte-Marie, l'Abbé Rossignol Pierre (curé) : paroisse de Grandvals.

²⁷⁰ Arch. dép. Mende. 98 V 3, rapport daté du 30 avril 1906. Carte postale, annexe N°4 p. 81.

²⁷¹ Arch. dép. Mende. 98 V 1, P.V daté du 9 avril 1906.

exposé de tous, et si vous voulez le plus coupable de tous (...) Nous prêtres nous ne méconnaissons pas les droits du pouvoir civil, nous prêchons de rendre à César ce qui est César, mais nous demandons de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Nous prêchons le respect de la loi, mais nous avons peut-être de cette loi une notion qui diffère de celle des libres penseurs. Nous nous tenons à la doctrine de Léon XIII, d'après lequel la loi n'est autre chose qu'un commandement de la droite raison portée par la puissance légitime pour le bien général²⁷² (...) pourrais-je voir des mesures destinées à assurer le bien commun ? (...) A quoi bon résister ? Mais quand la résistance n'aurait eu d'autres résultats que de secouer la torpeur de certains catholiques toujours prêts à redire : on n'ira pas si loin. Quand la résistance m'aurait d'autres résultat que d'obtenir pour les défenseurs de l'Eglise l'honneur de confesser Dieu et de verser leur sang, cette résistance eut fait plus de bien à notre pays que les plus heureux discours. A la voix des victimes les indifférents se sont réveillés, au frisson d'émotion religieuse a secoué la population qu'on croyait pour chrétienne. Un des plus précieux, des plus nobles résultats de la résistance actuelle c'est d'avoir déjà des martyrs²⁷³(...) ». Il appelle donc à une résistance avant tout pacifique et passive. Cette résistance permettrait de réveiller la foi des fidèles. Enfin, il cite la parole de Jésus : « Rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu²⁷⁴ ». Nous pouvons constater une idée de séparation entre le pouvoir spirituel et temporel.

1.2 La lecture des protestations :

Le premier type de résistance le plus courant dans le clergé c'est la lecture d'une protestation. Elle est généralement jointe au procès-verbal. C'est souvent le curé en personne qui demande que la protestation soit ajoutée pour montrer son désaccord. Des éléments reviennent quasiment dans toutes les protestations. Tout d'abord l'ancienneté de l'édifice et l'importance des aïeux dans la construction de l'église et la transmission de la foi aux générations suivantes : le curé de La Fage-Saint-Julien (canton de Saint-Chély-d'Apcher) dit ceci : « (...) Et quant à l'immeuble il y a plus de 500 ans que ceux-là qui reposent sous les dalles de ce cimetière l'ont bâti, non pour le gouvernement de 1906, mais pour nos descendants. Nous avons reçu cette église de nos pères librement, nous y sommes venus prier jusqu'à ce jour, nous entendons la garder pour la transmettre à nos fils²⁷⁵ (...). Le deuxième élément c'est la mention du pape Pie X, le curé de Termes (canton de Fournels) cite la dernière encyclique du pape Pie X : « Monsieur le percepteur, dans son encyclique du onze février dernier le Saint-Père nous trace la ligne de conduite à tenir dans les

²⁷² Le curé de Saint-Chély se base sur la doctrine sociale de l'Eglise du pape Léon XIII.

²⁷³ Archives du presbytère de Saint-Chély-d'Apcher, Carton : « Saint-Chély-d'Apcher : église, paroisse, prébytères ».

²⁷⁴ Bible traduction œcuménique TOB, Evangile selon Saint Luc chap 20, 25.

²⁷⁵ *Ibid.*, protestation jointe au P.V daté du 6 avril 1906. Voir annexe n°11, p.87.

circonstances actuelles²⁷⁶». Il est légitime pour le curé de montrer sa soumission au pape dans ces circonstances où Pie X condamne fortement la loi de séparation et les inventaires.

Enfin, la protestation fait souvent référence aux responsabilités du ministère de curé d'une paroisse et aux membres de la Fabrique. Lors de l'inventaire de l'église de Saint-Chély-d'Apcher, le curé Onésime Laurans lit une protestation devant l'inspecteur des Domaines : « (...) je proteste au nom de tous les catholiques (...) Remontant au jour déjà lointain de mon ordination, je me souviens que le prélat consécrateur me remit les clefs de l'église et de la sacristie, en me disant : Conduisez-vous comme devant rendre compte des objets protégés par ces clefs. Ces clefs je n'aurai pas la faiblesse de vous les livrer aujourd'hui²⁷⁷(...) ». Il est pertinent de noter qu'il se dit responsable des biens de cette église par la responsabilité que lui a donnée l'évêque. En conséquence, il se refuse à ouvrir l'église pour cet inventaire qui est perçu comme une appropriation de l'Etat. Il nomme explicitement les membres de la Fabrique : « (...) En présence de MM. Les Membres du conseil de Fabrique qui partagent mes sentiments²⁷⁸. (...). » En effet le conseil de Fabrique réunit des paroissiens qui tiennent les comptes de la paroisse notamment les édifices et objet de cultes. Ils sont donc en première ligne dans ces inventaires.

1.3 Le rôle des notables autour du prêtre :

A plusieurs reprises, le prêtre se réfère à certains membres du conseil de Fabrique pour parler à l'inspecteur des Domaines. A ce sujet, le cas du village de Brugers (canton de Marvejols) est intéressant. Dans ce village, une chapelle a été reconstruite en 1896²⁷⁹. Lors de l'inventaire, un membre du conseil de Fabrique de la paroisse lit une protestation, en voici les propos: « Monsieur le curé et les membres du conseil de Fabrique de la paroisse de Brugers déclarent que leur église a été reconstruite et ornée à leurs frais en 1896. La famille Raynal a contribué en grande partie aux dépenses de cette reconstruction, en outre, l'immeuble est bâti sur le terrain de Monsieur Cordesse maire de Chanac (...) en conséquence, les paroissiens de Brugers revendiquent la propriété absolue de leur église²⁸⁰(...) ». Le procès-verbal se poursuit en affirmant qu'aucun inventaire n'a pu être réalisé : « (...) L'inventaire est empêché²⁸¹(...) ». Les noms évoqués ci-dessus montrent une réalité concrète de la vie de la paroisse et des réseaux qui se tissent entre les prêtres et certains paroissiens notables. Le maire de Chanac M. Cordesse²⁸², dispose d'un terrain où se trouve la chapelle.

²⁷⁶ *Ibid.*, protestation jointe au P.V daté du 6 avril 1906.

²⁷⁷ *Ibid.*, protestation jointe au P.V daté du 7 mars 1906.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.*, La date de la construction de l'église est mentionnée dans la protestation lue par le conseil de Fabrique. Cette protestation est jointe au procès-verbal daté du 07 avril 1906.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² M. Oswald Cordesse est notaire, maire de la commune de 1904 à 1908.

La Lozère est un département où les notables locaux possèdent des terres. Pour reprendre les propos d'un historien, Yves Pourcher : « En Lozère, la terre, la religion, et la parenté tiennent les hommes d'une main de fer. L'ordre du granit fixe les droits et les rangs. Les maîtres du pays grandissent sur les domaines et commandent dans la langue des paysans²⁸³(...) ». Cet ouvrage montre que le clergé s'appuie sur les notables locaux pour assurer leur pouvoir. Les divers procès-verbaux au moment des inventaires mentionnent des noms. Connaître leur profession permet de comprendre le rang qu'ils tiennent au village et le possible rôle joué par leur influence ou leur retrait au moment des manifestations. Sur plusieurs inventaires le curé de la paroisse fait appel aux notables locaux, comme dans le village de Julianges (canton du Malzieu-Ville) : « Plusieurs notables que le curé avait fait appeler ont déclaré qu'ils ne permettaient pas l'inventaire à aucun prix²⁸⁴(...) ».

Certains de ces notables locaux sont politisés, leur appartenance au catholicisme est favorisée par un contexte très clérical. Toutefois, être un notable catholique ne signifie pas être totalement acquis à certaines attitudes de la hiérarchie ecclésiastique. Emmanuel de Las Cases est sénateur, il défend un catholicisme militant et social. Il apporte de nombreuses nuances très pertinentes au sujet des inventaires et de l'influence du clergé sur la vie politique lozérienne. Il réagit sur les événements des inventaires dans son journal où il écrit sa vie politique, en voici des extraits : « (...) Que la séparation pût donner lieu à une crise religieuse, aucun esprit sérieux n'en doutait. Elle rompait avec trop de traditions séculaires, et blessait trop de consciences (...) Mais la cause impulsive de la lutte fut l'inventaire (...) voilà certes ce que n'avaient point pensé les députés (...) logiquement le mouvement surgit trop tard ou trop tôt (...) ce n'est pas l'instinct populaire qui a raison (...) le peuple n'a pas raisonné, il a suivi l'impulsion de son cœur révolté. Qui sait si ce n'est pas lui qui l'emportera ?²⁸⁵ » Il est intéressant de voir qu'il nuance l'attitude de la population. Il comprend la révolte dans le sens où la loi de séparation rompt avec les traditions chrétiennes. D'ailleurs, il vote contre la loi de séparation. Or, dans le même temps il juge ce mouvement de révolte comme disproportionné.

Las Cases se montre parfois critique sur l'influence du clergé dans la vie politique du département. Un épisode insolite raconte bien l'influence de l'épiscopat sur les sénateurs et députés catholiques. Las Cases, Paulin Daubé et Mgr Gély sont invités chez Jacques Piou le 9 juin 1907. Le sujet de la discussion porte sur les élections municipales de l'année prochaine en 1908. Mgr Gély

²⁸³ POURCHER Yves, *Les maîtres de granit : les notables de Lozère du XVIIIe siècle à nos jours*, Tallandier, première parution en 1987, réédition en mai 2017, Paris., p. 4.

²⁸⁴ Arch, dép, Mende. 98 V 1, P.V daté du 5 avril 1906.

²⁸⁵ LAS CASES (de) Emmanuel, *Ephémérides*, Les presses du Languedoc, Montpellier, 1992, p.61-62.

recommande à Paulin Daudé de se présenter à Grandrieu à la place de Jacques Piou. Daudé refuse dans un premier temps mais après une grande colère de Mgr Gély, il accepte finalement la proposition de l'évêque de se présenter à Grandrieu. Voici comment Las Cases retranscrit cette discussion: « (...) Scène indescriptible entre l'évêque et le sénateur. Piou, résigné reçoit l'averse sans sourciller. Les quelques convives sont ahuris. Sous des attitudes rustiques, et peu diplomatiques, Mgr Gély a été fort habile. Piqué au vif, Daudé qui hésitait à aller à Grandrieu, finira par s'y rendre. Mais il y a dans notre clergé une attitude dominatrice inquiétante. Notre évêque ne parle de rien moins que susciter des candidatures ecclésiastiques un peu partout. A se jeter dans la mêlée, serviront-ils bien la cause de la religion ? L'autorité du prêtre ne gagnerait-elle pas à être plus discrète ? Ce n'est pas en sollicitant les honneurs, c'est en rendant des services qu'il l'affermira et la fera irrésistible.²⁸⁶ ». Las Cases pose la question de la légitimité du clergé à se lancer dans la bataille politique. L'anti-républicanisme de Mgr Gély et de ses prêtres est clairement affiché, pour le sénateur cette attitude pourrait desservir l'Eglise.

A ce propos, les rapports du sous-préfet de Marvejols adressés au préfet mentionnent l'anti-républicanisme de certains prêtres : « Les Pères Bonnet, Crueize, Gély, Vayssier et Bancel. Ces cinq prêtres sont des adversaires redoutables qui rendent tout progrès républicain impossible dans ce canton (Nasbinals) ²⁸⁷(...) ». En plus du militantisme, il peut y avoir mention de certains défauts qui n'ont rien à voir avec la politique : « Le Père Philippe Laurent, desservant à Albaret-Sainte-Marie (cantons de Saint-Chély-d'Apcher). Très militant-lutteur brutal et dangereux. A toujours été la cause des échecs républicains. Dans la commune au point de vue privé, ce prêtre est un buveur sans éducation ni tenue. Moralité sujette à caution. ²⁸⁸(...) ». Dans les divers rapports des deux sous-préfets la cause de l'échec des républicains vient des prêtres. En conséquence, de nombreux prêtres sont au-devant des manifestants pour refuser l'accès à l'église. En ce sens, nous pouvons dire que les inventaires réactivent les divisions politiques²⁸⁹. Il faut toutefois nuancer cette analyse car les rapports ne mentionnent que très rarement des noms de notables locaux et visent quasi systématiquement les prêtres. Or, des notables ont incontestablement pu jouer un rôle décisif dans les préparatifs à la résistance. Il est donc caricatural d'affirmer que tous les prêtres sans exception s'opposent aux inventaires. Certains sont indifférents, d'autres acceptent, d'autres sont absents au moment de l'inventaire.

²⁸⁶ LAS CASES (de) Emmanuel, *Ephémérides*, Les presses du Languedoc, Montpellier, 1992, p. 76.

²⁸⁷ Arch. dép. Mende, 98 V 3, rapport daté du 30 avril 1906.

²⁸⁸ *Idid.*, rapport daté du 31 mars 1906.

²⁸⁹ Voir au chapitre 3, les inventaires une affaire politique, p. 60.

2. Des attitudes contrastées :

2.1 Des vicaires désobéissants envers leurs curés :

Bien que la très grande majorité des prêtres soit opposés à la séparation et donc aux inventaires, il faut se garder de caricaturer l'attitude du clergé. En effet, il est pertinent de lire dans certaines sources les désaccords entre le curé et ses vicaires. Ces sources sont consultables dans les rapports confidentiels des sous-préfets de Florac et de Marvejols adressés au préfet. C'est surtout sur l'arrondissement de Marvejols que de vives tensions sont perceptibles entre prêtres. Un rapport du sous-préfet de Marvejols rapporte : « le Père Vassal Jean vicaire à Albaret-le-Contal (canton de Fournels). Neveu de l'ancien maire de Langogne-très militant- n'a rien tenté lors de l'inventaire par ce qu'il a été empêché par le maire républicain et même par son curé. Avis peu bienveillant²⁹⁰ ». Dans ce cas très rare le curé et le maire semblent faire front pour empêcher des débordements. Dans certaines paroisses, le curé interdit même à un de ses vicaires de manifester lors des inventaires : « Le Père Albaret Justin vicaire à Saint-Laurent-de-Muret (canton de Marvejols) ; très militant. N'ayant pu manifester dans sa paroisse par ordre de son curé, s'est largement dédommagé dans les communes voisines et en particulier au Buisson (canton de Marvejols). Avis les plus défavorable²⁹¹ ». C'est l'unique cas après la lecture de toutes les sources où le curé interdit formellement à son vicaire de manifester.

Malheureusement, aucune source cléricale ne permet d'attester de ces faits pour entrer dans les détails des rapports entre les curés et leurs vicaires au moment des inventaires. Le curé était-il républicain ? Voulait-t-il montrer une bonne image aux yeux de la municipalité ? Ce sont des questions qui restent aujourd'hui sans réponse. Le fait de prêtres manifestant en dehors de leur paroisse est fréquent : « Le Père Mourgues Alphonse, vicaire au Malzieu-Ville. Il était absent du Malzieu le jour de l'inventaire, mais s'est dédommagé à Saint-Léger-du-Malzieu (canton du Malzieu-Ville) où il a vivement manifesté. Avis très défavorable²⁹² ».

²⁹⁰ *Ibid.*, rapport daté du 31 mars 1906.

²⁹¹ *Ibid.*, rapport daté du 30 avril 1906.

²⁹² *Ibid.*

2.2 De l'indifférence à la peur des débordements :

Certains prêtres sont indifférents et laissent les membres du conseil de Fabrique ouvrir ou pas l'église, comme à La Capelle (canton de La Canourgue): « (...) Le curé laisse le conseil de Fabrique libre d'ouvrir l'église ou pas²⁹³. ». Dans certains cas, le curé accepte au minium de recevoir le percepteur, de le laisser faire l'inventaire de la mense curiale comme à Lajo (canton de Saint-Alban) : « (...) Le curé accepte d'accueillir le percepteur au presbytère pour l'inventaire de la mense curiale²⁹⁴ (...) ».

Certains prêtres se disent incapables de gérer les débordements possibles lors des manifestations. La lecture de plusieurs procès-verbaux met en lumière la crainte de nombreux prêtres de voir leurs paroissiens manifester avec agressivité.

La date de l'inventaire est toujours connue plusieurs jours à l'avance donc la résistance peut se mettre en place. Généralement la gendarmerie fait une enquête sur la paroisse pour vérifier s'il y a bien un préparatif quelconque de résistance. Généralement ce sont des personnes de la commune qui préviennent la gendarmerie de l'organisation de la résistance face à l'inventaire. Dans la commune d'Auxillac (canton de La Canourgue) les préparatifs à la résistance sont très actifs : « Rapportons ce qui suit : Le 2 mars courant, une personne honorable et digne de foi, qui désire rester inconnue, nous a déclaré qu'un tronc d'arbre, pesant 400 kilogrammes environ, est suspendu dans l'église d'Auxillac en vue de blesser ou de tuer les agents qui pénètreront dans cet édifice, (...) Aujourd'hui, nous nous sommes rendus à Auxillac et nous avons constaté qu'au-dessus de la porte principale de l'église de cette commune, à l'extérieur, est suspendu un tronc de noyer pesant 500 kilogrammes environ. Le tronc d'arbre est maintenu dans cette position par une grosse chaîne de fer qui vient de l'intérieur de l'église et passe par un œil de bœuf à deux mètres environ au-dessus de la porte et vers son milieu (...) Monsieur le curé d'Auxillac que nous avons interrogé sur les préparatifs faits dans l'intérieur de son église (...) nous a déclaré : « Des fidèles ont transporté dans l'intérieur de l'église une quantité considérable de bois, mais j'ignore ce qu'ils veulent en faire (...) mes paroissiens sont très surexcités et ne me communiquent pas leurs idées. Les portes de l'église sont fermées et barricadées et il n'est pas en mon pouvoir de vous les faire ouvrir pour vous permettre de constater les dispositions prises à l'intérieur. » (...)²⁹⁵ ». Dans la majorité des cas le prêtre se dit impuissant face à la préparation de la résistance.

²⁹³ Arch. dép. Mende, 98 V 1, P.V daté du 7 avril 1906.

²⁹⁴ Ibid., P.V daté du 7 avril 1906.

²⁹⁵ Arch. dép. Mende, 98 V 3, P.V daté du 10 mars 1906.

Dans certains cas, le curé en personne demande à ses paroissiens le calme. A Saint-Georges-de-Lévejac (canton du Massegros) le curé réclame le calme à ses paroissiens malgré la pression d'un certain groupe d'hommes armés de bâtons : (...) Un certain nombre d'homme tenant des bâtons à la main sont sortis de leurs maisons et se sont dirigés vers l'église devant laquelle se trouvait déjà rassemblés des hommes, des femmes et des fillettes entourant le curé et son vicaire (...) M. le curé de Saint-Georges m'a fait remarquer que j'avais eu raison d'arriver seul, car, si la force armée était intervenue, le conflit se serait sûrement produit (...) M. le curé de Saint-Georges a recommandé le calme à ses paroissiens. ^{296»}

Faire une réponse nette et définitive sur le fait que tous les prêtres sont à l'origine ou non des préparatifs de résistance semble hasardeux. Connaître la ou les personnes à l'origine de ces préparatifs est complexe : un membre de la Fabrique, un vicaire, un notable ou un simple habitant du village.

²⁹⁶ *Ibid.*, P.V daté du 14 avril 1906.

Chapitre 3 : Une réprobation unanime ?

A. La vie politique face aux inventaires

1. 1906 : une année électorale

L'année 1906 marque trois élections : les présidentielles²⁹⁷, les sénatoriales²⁹⁸ et les législatives²⁹⁹. Pour les élections sénatoriales et surtout législatives nous allons développer le cas mendois. Dans la préfecture les candidats aux élections sénatoriales sont : Ernest Malafosse et Paulin Daudé. Les résultats donnent vainqueur Paulin Daudé pour 201 voix contre M. le maire qui obtient 160 voix³⁰⁰. Les élections sont l'occasion pour les deux journaux antagonistes de se livrer une bataille à distance. *La Croix* encourage les électeurs à voter pour les candidats catholiques : « Dimanche, délégués, sénatoriaux, excluez tous les partisans de la guerre religieuse : votez pour les deux seuls hommes qui ont toujours vaillamment défendu la religion et la liberté : MM. Las Cases³⁰¹ et Daudé. ». Sur le plan départemental et national les élections sénatoriales marquent une victoire des droites. A la suite des résultats, *Le Moniteur* nomme les responsables de la défaite : « Sans l'intervention du prêtre, des louis d'or et des billets bleus, nous avions la victoire³⁰². » Les élections sont l'occasion pour le journal républicain de ranimer son anticléricalisme. Enfin, il est à noter que le Conseil Général de la Lozère est présidé par Jean Monestier³⁰³. C'est un radical-socialiste anticlérical. Seulement nous n'avons pu trouver des documents attestant de l'opinion du Conseil Général vis-à-vis des inventaires.

Les élections législatives vont être profondément marquées en Lozère par les évènements des inventaires. Trois jours avant les élections, le commissaire de police envoie un rapport au maire de Mende : « J'ai l'honneur de faire connaître que, cette nuit, des affiches manuscrites et sans timbres ont été placardées à plusieurs carrefour de la ville. Ces affiches sont ainsi conçues : « Mendicité interdite au profit des ensoutanés³⁰⁴. »

²⁹⁷ Le 17 janvier 1906, élection d'Armand Fallières, candidat modéré du bloc des gauches.

²⁹⁸ Le 7 janvier 1906.

²⁹⁹ Le 6 mai et 20 mai 1906.

³⁰⁰ *La Croix*, 7 janvier 1906.

³⁰¹ Sénateur depuis le 7 janvier 1906 à Marvejols. Il est président du Conseil Général de 1910 à 1922.

³⁰² Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 14 janvier 1906.

³⁰³ Il est président du Conseil Général de 1904 à 1910.

³⁰⁴ Archives du diocèse de Mende, carton N°1 : Cathédrale de Mende, rapport du commissaire de police envoyé à Ernest Malafosse le 3 mai 1906.

En effet, l'évêque M^{gr} Gély a créé un mois plus tôt une caisse diocésaine pour rémunérer les prêtres. Malheureusement nous n'avons pas la réponse du maire, les journaux ne mentionnent pas l'existence de ces affiches. Néanmoins, elles témoignent d'un fort anticléricalisme à Mende. Le jour du 1^{er} tour, *La Croix* exhorte les électeurs à ne pas voter pour les candidats qui ont encouragé les inventaires : « Électeurs, les politiciens du bloc ont persécuté la religion, ils se proposent demain de gêner davantage encore l'exercice du culte, de porter de nouvelles atteintes à la liberté de conscience. Vous voterez contre les persécuteurs ! (...) Vous voterez contre les francs-maçons ! (...) Vous voterez contre les pillards ! (...) Vous voterez contre les sans patries ! (...) »³⁰⁵ Ici, le terme « Les pillards » désigne clairement ceux qui ont réalisé les inventaires.

A Mende, c'est Jacques Piou³⁰⁶ et Louis Favet³⁰⁷ qui s'affrontent. *Le Moniteur* critique vivement les origines du candidat catholique : « La vérité sur le blackboulé de St-Gaudens ! (...) L'étranger ! (...) Retournez à Saint-Gaudens³⁰⁸ ! ». A l'inverse le journal anticlérical mentionne les origines lozérienne de Louis Favet : « Tout va bien pour le citoyen Louis Favet qui enfant de la Lozère aime sa petite patrie de toute son âme et sait s'assoir à la table des paysans³⁰⁹. » Cependant, le résultat donne une victoire de Jacques Piou à 7.138 voix contre 4.269 voix pour Louis Favet³¹⁰. Sur l'échelle départementale c'est une nette victoire des droites. En revanche, sur le plan national les gauches l'emportent largement³¹¹. Après la défaite, *Le Moniteur* s'en prend violemment aux candidats catholiques : « Oui, les prêtres ont commis une bien lourde faute en suivant ces politiciens sans conscience qui s'appellent Piou, Las Cases³¹², Daudé, de Chambrun. Ils ont cru, naïfs, à la mort de la République. Après le 20 mai, il est vrai, un cadavre git sur le champ de bataille : mais ce cadavre est celui du cléricalisme putride³¹³. » Le décalage du résultat départemental par rapport au national peut s'expliquer sur le point suivant. Les inventaires sur l'ensemble du territoire n'ont pas suscité de très fortes résistances mais plutôt de l'indifférence. A l'inverse, dans des régions comme la Lozère où la résistance face aux inventaires est forte, le vote à droite est majoritaire. Cette sensibilité politique est affermée par les idées Contre-révolutionnaires et légitimistes.

Ceci montre un vote contestataire contre la politique anticléricale de l'État. Au sujet des inventaires, après le crochétage du palais épiscopal de M^{gr} Gély (16 décembre), *La Semaine religieuse* dénonce des réactions hostiles à l'évêque : « Lors de l'expulsion de Monseigneur, des personnes ont lancé des cris : « Vive Combe ! » « Vive Clémenceau ! ». Des élèves de l'école

³⁰⁵ *La Croix*, 6 mai 1906.

³⁰⁶ Jacques Piou crée l'action libérale populaire en 1901 auprès d'Albert de Mun. Il est député de Haute-Garonne à Saint-Gaudens de 1885 à 1893, puis de 1898 à 1902. Il rejoint Paulin Daudé à Mende en 1906.

³⁰⁷ Homme politique radical socialiste mendois. Il fait partie du conseil municipal d'Ernest Malafosse.

³⁰⁸ Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 6 mai 1906.

³⁰⁹ *Ibid.*, 22 avril 1906.

³¹⁰ Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 13 mai 1906.

³¹¹ Les gauches obtiennent 69,92 % contre 29,74 % pour les droites.

³¹² Emmanuel de Las Cases est sénateur de l'arrondissement de Marvejols depuis le 7 janvier 1906.

³¹³ Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 20 mai 1906.

laïque ont chanté la Carmagnole et l'internationale. Un homme politique mendois M. Favet siffle de sa fenêtre les catholiques réunis autour de l'évêque³¹⁴. »

Il est incontestable que le religieux et le politique se mêlent lors des élections de 1906. Une couleur politique est synonyme d'une appartenance religieuse en Lozère. Les arrondissements de Mende et Marvejols sont à grande majorité catholique et votent en majorité à droite. A l'inverse, l'arrondissement de Florac marqué par une forte présence protestante vote en majorité à gauche et favorable à la République³¹⁵. En définitive, les inventaires ravivent les passions politico-religieuses.

2. La formalité des inventaires

Leon Soulier, deuxième adjoint du conseil municipal écrit : « la formalité des inventaires³¹⁶ », dans sa lettre adressée à l'abbé Prieur. En effet pour nombre de radicaux les inventaires sont une application stricte de la loi, une simple mesure administrative. *Le Moniteur* reprend ce propos dans un article au plus fort de la période des inventaires en Lozère : « Des scènes déplorables ont eu lieu dans certaines communes de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, à l'occasion de l'accomplissement dans les églises de cette formalité si simple, si logique, si honnête et si absolument nécessaire qu'on appelle inventaire³¹⁷. » Le journal s'interroge face à cette si grande résistance : Qui est responsable de ces violences ? Les prêtres. Par ailleurs, ils sont assimilés à des fanatiques: « Le chant des abbés et les cris d'une douzaine de cléricaux dont le fanatisme tenait lieu de calorifère, la température étant très froide ce jour-là.³¹⁸ ». De même, les inventaires ne sont pas synonymes de vol pour *Le Moniteur*: « Car les populations lozériennes ne sont pas si simplistes que la réaction le croit. Elles savent très bien, ces populations, qu'inventaire n'est pas synonyme de vol ; que c'est exactement le contraire ; qu'on fait un inventaire³¹⁹. » Néanmoins, l'instrumentalisation du clergé cause des peurs à leurs fidèles : « la conduite du clergé en cette circonstance, est blâmée (...) des événements regrettables suscités uniquement par les ennemis de la République, dans un but purement politique³²⁰. » Non seulement le clergé représente un danger pour leurs fidèles, mais aussi pour la République. En outre, le clergé met à mal l'application de la

³¹⁴ Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

³¹⁵ CHABROL Jean-Paul (Dir., colloque), *La vie politique en Lozère : entre 1815-1939*, Marvejols, Conseil Général de la Lozère, 1992.

³¹⁶ Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, lettre de Léon Soulier adressé à l'abbé Prieur, le 2 mars 1906.

³¹⁷ Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 11 mars 1906.

³¹⁸ *Ibid.*, les journaux rapportent la neige et le froid pendant l'hiver 1906. Les inventaires se déroulent du mois de février au mois d'avril, la neige est encore abondante notamment sur les terres de haute-Lozère (Aubrac et Margeride). Les conditions climatiques sont un facteur important de la difficulté à réaliser les inventaires.

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

séparation, l'État est donc menacé. Enfin, *Le Moniteur* montre à de nombreuses reprises la contradiction du message d'amour du Christ dans l'Évangile et les actes de violences des hommes d'Église : « obéissant aux ordres des curés dont la « douceur évangélique » dont « l'amour du prochain » se sont tout d'un coup transformés en « férocité criminelle (...) haine meurtrière³²¹. »

Néanmoins, le journal reste modéré concernant les biens des églises. Au plus fort des débats parlementaires autour de l'article 4³²², l'hebdomadaire prend la défense d'Aristide Briand contre Maurice Allard : « Que ferait-on de la plupart des objets de culte ? Leur enlèvement soulèverait de toute part des colères légitimes³²³. » Maurice Allard a pour projet de vendre tous les biens de culte pour les affecter à des services publics. Toutefois, la majorité parlementaire s'y oppose.

Finalement, *Le Moniteur* montre un anticléricalisme qui n'est pas antireligieux, leurs attaques se portent bien plus sur la hiérarchie ecclésiastique que sur les fidèles.

L'exemple de la suppression des processions caractérise bien les conséquences des troubles causés par les inventaires.

3. Le Conseil municipal : le rappel de la foi chrétienne au village

Pour sonder les élus de certains villages, des registres de délibérations de nombreuses communes ont été consultés. Il est surprenant de constater que les épisodes des inventaires sont totalement passés sous silence. Aucune décision importante en lien avec la séparation n'a été prise. Toutefois la seule trace sur la séparation ce sont les débats autour du versement des allocations aux prêtres et la location des presbytères.

Dans la quasi-totalité des villages les allocations accordées aux prêtres sont votées favorablement à l'unanimité. Le Conseil municipal tente de justifier ce vote par la religiosité des habitants. Le Conseil municipal de Saint-Léger-de-Peyre (canton de Marvejols) décide à l'unanimité d'accorder une allocation au vicaire de la paroisse : « (...) Que la population de la commune et de la paroisse de Saint-Léger-de-Peyre, étant entièrement catholique a un intérêt majeur manifesté d'une façon non douteuse à faciliter l'existence d'un vicaire³²⁴ ». Un an plus tard, le Conseil municipal vote à l'unanimité la location du presbytère au curé de la paroisse : (...) Considérant que toute la population de la commune pratique exclusivement la religion catholique,

³²¹*Ibid.*, 4 mars 1906.

³²²La division au sein de la gauche est profonde autour de cet article. Deux anticléricalismes s'affrontent. D'un côté un anticléricalisme libéral et favorable aux religions (Aristide Briand.), de l'autre un anticléricalisme antireligieux (Maurice Allard).

³²³*Ibid.*, 23 avril 1906.

³²⁴Archives municipales de Saint-Léger-de-Peyre, délibération du 25 février 1906.

que la présence, la résidence continue d'un prêtre de leur religion, leur est utile, indispensable ; que ce prêtre, le curé de la paroisse, ne saurait trouver ailleurs qu'au presbytère actuel un logement à sa convenance. Est d'avis à l'unanimité de louer, pour 18 ans à compter de ce jour, à M. Alexandre Grousset curé actuel de Saint-Léger-de-Peyre, le dit presbytère³²⁵(...) ». Là encore la pratique religieuse des habitants est mentionnée ce qui justifie d'accorder allocation et logement au vicaire ou curé de la paroisse. De même le Conseil municipal de Nasbinals décide de voter à l'unanimité la location du presbytère : « (...) le Conseil municipal sûr d'obéir au vœu de la population qu'il représente (...) bail accordé du presbytère de Nasbinals, moyennant réparation.³²⁶ ». Souvent, le Conseil municipal s'engage à apporter des réparations au presbytère pour le confort du prêtre.

A la suite de la séparation, la très grande majorité des presbytères deviennent propriété de la commune. Le prêtre est locataire, il verse une somme chaque mois. Le montant est généralement décidé par le Conseil municipal. Le maire à un rôle central dans l'attribution ou le refus de l'allocation aux prêtres, c'est lui qui doit rendre des comptes à la préfecture. En effet, il doit envoyer un certificat au préfet attestant que le prêtre dessert bien la paroisse de la commune. De plus, le maire cède le bail au prêtre pour la location du presbytère. Le Conseil municipal de Saint-Paul-le-Froid (canton de Grandrieu) décide à l'unanimité de louer le presbytère au curé de la paroisse : (...) Est d'avis à l'unanimité de louer à M. le curé cet immeuble pour une période de douze ans, moyennant une location annuelle de vingt francs, à la charge par M. le Curé de payer annuellement les impôts et les assurances (...) le tout loyer, compris, pouvant s'élever annuellement à soixante francs. A cet effet, il donne pouvoir à M. le Maire de passer le bail avec M. le Curé pour le temps et les formes, prix et conditions qui sont ci-dessus indiqués³²⁷ (...). Nous n'avons trouvé aucun débat houleux sur le versement des allocations, la catholicité de la population justifie le désir de garder ses prêtres dans leur paroisse et de bien les considérer sur le plan financier et matériel.

³²⁵ *Ibid.*, délibération du 14 avril 1907.

³²⁶ Archives municipales de Nasbinals, délibération du 3 mars 1907.

³²⁷ Arch. Dép. Mende., EDT 174 D 7, délibération du conseil municipal de Saint-Paul-le-Froid, délibération du 26 mai 1907.

B. Entre indifférences et dissidences

1 Une forte indifférence des maires

Le maire de la commune se doit d'être présent au moment de l'inventaire. Une lettre retient notre attention, le préfet de la Lozère adresse un courrier informant le maire de la commune du jour et de l'heure de l'inventaire, en voici la teneur : « (...) j'ai à peine besoin de vous rappeler, Monsieur le Maire, que vous avez le devoir strict de ne pas vous absenter ce jour-là de votre commune, à moins d'un empêchement absolu, dont je vérifierais le bien-fondé (...) je n'hésiterai pas à signaler au Gouvernement, en vue de sanctions administratives, les manquements que je relèverai sans préjugices des poursuites judiciaires qui seraient intentées contre tous ceux à qu'il pourrait revenir une part de responsabilité dans la provocation ou la participation aux désordres qui viendraient à se produire (...) Le préfet³²⁸ ». Le maire a donc le devoir d'assister et même de faciliter l'inventaire sous peine de sanctions. Le maire est le représentant de la République dans sa commune, il doit donc encourager à l'application de lois votées au parlement.

Les attitudes des maires ont été étudiées à l'aide de rapports confidentiels des sous-préfets de Marvejols et de Florac envoyés au préfet. La très grande majorité des maires sont indifférents. La peur prédomine car beaucoup de maires craignent des représailles de la population.

Dans l'arrondissement de Marvejols, sur trente-quatre communes citées treize maires ont une bonne attitude. Dans l'arrondissement de Mende, vingt-neuf communes sont citées, seize maires ont une attitude jugée positive. Il faut toutefois faire attention à ces chiffres car toutes les communes ne sont pas répertoriées : trente-quatre sur un total de soixante-dix-neuf communes sur l'arrondissement de Marvejols et vingt-neuf communes sur un total de soixante-sept communes sur l'arrondissement de Mende³²⁹.

Dans certaines communes le maire protège le percepteur, à Saint-Privat-du-Faux (canton du Malzieu) : « Bonne attitude du maire. Le maire protège l'agent des Domaines avec dévouement et il a été atteint lui-même par des projectiles.³³⁰ ». Certains maires permettent de faciliter l'inventaire, à Saint-Sauveur-du-Ginestoux (canton de Châteauneuf-de-Randon) : « Bonne attitude du maire, inventaire effectué sous la protection du maire³³¹ ».

³²⁸Arch. dép. Mende, 98 V 3, lettre non daté.

³²⁹Arch. dép. Mende, tous ces chiffres sont détaillés dans les rapports confidentiels des sous-préfets et préfet, 98 V 3.

³³⁰Arch. dép. Mende, 98 V 3, rapports du sous-préfet de Marvejols adressés au préfet entre le 5 et le 10 avril 1906.

³³¹Ibid.

A ce propos, le maire de la commune écrit au préfet : « (...) je suis heureux de vous faire savoir qu'après avoir pris toutes les précautions voulus, cette opération s'est faite dans le plus grand calme et avec un ordre parfait. Aucune opposition ne s'est produite au dernier moment, rien d'anormal ne s'y est produit non plus. Je suis fier de voir que ma commune est une des rares qui ont su se soumettre à la loi et l'accomplir fidèlement³³²(...) »

La peur est un thème récurrent pour les maires. Peur des débordements, peur d'avoir une attitude trop conciliante avec le percepteur qui pourrait entraîner le discrédit de la population. L'année 1906 est à mi-mandat puisque que les dernières élections municipales remontent à 1904, les prochaines en 1908. Le maire de Chasseradès (canton du Bleymard) écrit une lettre au percepteur avant l'inventaire pour lui déconseiller de venir au village par peur des débordements de la foule³³³. La très grande majorité des maires ne se déplacent pas au moment de l'inventaire : trois analyses peuvent être avancées soit le maire manifeste par son absence son refus de se plier à la loi des inventaires, soit il est absent par peur des manifestants ou bien il est totalement indifférent aux inventaires.

Dans la village des Hermaux (canton de Saint-Germain-du-Teil) le percepteur croise le maire chez lui : « Le maire se déclare incapable de protéger l'agent des Domaines et reste chez lui³³⁴ ». En effet, la plupart refusent d'accompagner l'agent des Domaines, à Albaret-le-Comtal (canton de Fournels) : « Après avoir assuré qu'aucun trouble à l'occasion de l'inventaire n'aurait lieu ; le maire refuse d'accompagner l'agent des Domaines (...)³³⁵ ». Parfois le sous-préfet note la parenté de certains manifestants avec le maire de la commune, à Marchastel (canton de Nasbinals) deux fils du maire poursuivent le percepteur à coups de pierre³³⁶. Dans la commune de Prévenchères (canton de Villefort) : « (...) la femme du maire se trouve parmi les manifestants³³⁷ (...».

Souvent quand le maire est absent une personne le représente. Dans la commune de Termes, un membre du conseil de Fabrique déclare : « s'opposer au nom de la commune aux opérations d'inventaire³³⁸ ». Dans les communes d'Auroux (canton de Langogne) et de Châteauneuf-de-Randon les maires sont absents, ce sont les adjoints qui protestent énergiquement contre les inventaires : « A Châteauneuf (...) l'adjoint a refusé d'accompagner l'agent des Domaines, et se

³³² Arch. Dép, Mende, 98 V 1, lettre datée du 8 avril 1906.

³³³ Arch. Dép, Mende, 98 V 3, Arch. dép. Mende, 98 V 3, rapports du sous-préfet de Marvejols adressés au préfet entre le 5 et le 10 avril 1906.

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ *Ibid.*

trouvant au milieu des manifestants (...) ³³⁹», « A Auroux (...) l'adjoint au maire délégué s'est opposé énergiquement au maintien de l'arrestation de délinquants et à chercher à ameuter la foule³⁴⁰ ».

A l'inverse, des maires peu nombreux en réalité conduisent les manifestations. Dans le village de Saint-Denis-en-Margeride : « Le maire à la tête de 200 manifestants lit une protestation³⁴¹ ». Malheureusement nous n'avons pu lire aucune protestation d'un maire. Au village de la Villedieu : « Le maire à la tête de 150 manifestants, les engage à résister, et refuse à la gendarmerie de faire connaître l'identité des personnes qui l'ont injuriée ou violentée ». Ces attitudes contrastées montrent que l'unanimité de l'opposition des maires face aux inventaires est à nuancer.

2 L'association cultuelle du village d'Arcomie³⁴².

La loi de la séparation des Eglises et de l'Etat prévoit la création d'associations cultuelles. En voici une définition : « Les associations cultuelles sont des associations ayant exclusivement pour objet l'exercice public d'un culte (...) Ces associations ne mènent que des activités en relation avec l'exercice d'un culte : acquisition, location, entretien et formation des ministres et autres personnes participant à l'exercice du culte ³⁴³(...) » Ce sont des associations à but non lucratif, loi 1901. Les protestants et les Juifs acceptent ce type d'association, à l'inverse les catholiques la refusent. Le pape Pie X condamne les associations cultuelles dans sa lettre encyclique : *Gravissimo officii munere* daté du 10 août 1906, en voici un extrait : « (...) C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles, telles que la loi les imposent, Nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise ³⁴⁴(...) ». Désormais, la loi organise l'exercice du culte dans un cadre associatif. Pour le pape, accepter les associations cultuelles c'est se soumettre et reconnaître la loi de séparation. Or, le pape s'y refuse et demande à tous les catholiques de France d'empêcher la création de telles associations.

Pourtant, dans un village du nom d'Arcomie (canton de Saint-Chély-d'Apcher) des catholiques crée une association cultuelle, elle est unique en Lozère. Un document passionnant

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ *Ibid.*

³⁴² Village situé au Nord-Ouest du département, canton de Saint-Chély-d'Apcher.

³⁴³ Extraits d'une définition d'une association cultuelle, consultée le 19/06/2019, publiée sur le site www.service-public.fr/.

³⁴⁴ Extraits de l'encyclique du pape Pie X, consultée le 19/09/2019, publiée sur le site www.w2.vatican.va/.

décrit la création de cette association, c'est le vicaire de la paroisse d'Arcomie qui tient dans un carnet des écrits sur la vie de la paroisse. Il relate notamment l'inventaire de l'église le 20 mars 1906 avec des commentaires sur les familles qui participent à la manifestation ou au contraire les familles absentes. Voici quelques extraits, à côté des noms des familles, des notes sont écrites en marge : « (...) Très zélé et dévoué (...) Théophile Pradal : pour sauver les apparences. Bertuit : fort tiède (...) Noms des familles blocardes et de tous ceux qui n'ont pas participé à la défense de l'église (...) Le faux prophète, le blocard et son délégué Durand Benjamin le poison de la paroisse et de tous les environs à tout fait pour les empêcher et pour les effrayer (les manifestants). C'est un déshonneur pour ce village et grande tâche pour son histoire locale (...) »³⁴⁵. Par la suite il relate l'histoire de l'association cultuelle d'Arcomie, en voici des extraits : « (...) une association cultuelle schismatique se forma à Arcomie sous l'impulsion et les efforts de Cellier Laurent, instituteur à Arcomie, originaire de Paulhac, et surtout de Bourdiol Jean-Antoine, originaire de Rimeize, habitant le village du Trémouloux, sur cette paroisse depuis 9 ans environ. C'est un homme diabolique, dont l'unique occupation est de faire la guerre à Dieu. Cette cultuelle avait été fondée à l'insu de tout le monde. Le dimanche 25 novembre 1906, un placard grand format, portant le nom des sept membres de la susdite cultuelle avec la fonction respective à chacun d'eux, se voyait affiché sur la porte de l'église de St-Chély ³⁴⁶(...) ». Le prêtre tente de justifier l'identité des personnes qui constituent cette cultuelle, des personnes présentées comme des ennemis de l'Eglise, des défenseurs de la loi de séparation.

Le fondateur de l'association est M. Bourdiol qui est décrit comme un être diabolique : « (...) Quel était le fondateur de cette cultuelle, unique en Lozère ? C'est Bourdiol, surtout, ce sinistre personnage, qui profère d'horribles blasphèmes contre Dieu, N.S.J.C, le Saint-Esprit et la très sainte Vierge Marie. Comment ces sept cultuelliards ont-ils pu se laisser prendre par le piège que Bourdiol leur a tendu ? Bourdiol leur a dit : « La Fabrique a deux-mille francs en caisse, quand on fera l'inventaire, on vous les partagera à égales portions. Or, l'appétit était grand dans ces misérables, même pour les biens d'église³⁴⁷ ». Le vicaire justifie la création de cette cultuelle par la faiblesse d'esprit des adhérents qui espèrent gagner de l'argent par la promesse de M. Bourdiol. Dans cette attitude, c'est la désobéissance au pape : (...) Ils ont fait une déclaration de célébration du culte en mairie. Les braves cultuelliards d'Arcomie firent contre la volonté du S.Pontife ³⁴⁸(...) ».

³⁴⁵ Carnet du vicaire d'Arcomie, archives du presbytère de Saint-Chély-d'Apcher.

³⁴⁶ Ibid.

³⁴⁷ Ibid.

³⁴⁸ Ibid.

Autre point important, c'est le fait de déclarer la messe à la mairie. Le statut des associations cultuelles prévoit la déclaration de célébration du culte public en mairie³⁴⁹.

A la lecture de ce carnet nous pouvons ressentir les tensions extrêmes au sein de la paroisse entre les fidèles. Deux camps s'opposent ceux qui n'acceptent pas cette association, d'autres qui approuvent. Le vicaire de la paroisse relate un fait intéressant révélateur de ces tensions. Traditionnellement des personnes ont des places réservées dans les églises, mais il faut payer pour cela. Cet argent rentre dans les caisses de la paroisse. M. Brassac, président de l'association refuse de payer sa place à l'église. Cet écrit date de l'année 1909 : (...) Refus de la part des cultuelliards de payer les places que certains d'entre eux occupaient dans l'église. Le 10 janvier 1909, M. le Curé passa dans l'église pour recueillir les offrandes pour les places. Arrivé au banc de Brassac, N°4, il s'entendit apostrophier par le président de la cultuelle : « moi je ne paie pas. Je vous paierai dans un an, dans deux ans, dans dix ans peut-être » (...) le curé était téméraire de demander de l'argent aux cultuelliards (...) ils tiennent conseil (les cultuelliards), délibèrent et concluent qu'il faut envoyer le curé devant le Juge de paix. Mais qui se chargera de l'aviser ? Ce sera Astruc, le maquignon, et le 17 janvier, le curé reçoit l'avis ci-inclus. (...) l'argent de l'église ne fut point versé au Bureau de bienfaisance (...), ils ont toujours refusé de payer leurs places (...) le banc de Brassac fut enlevé le 1^{er} mai 1909, M. Brassac doit à l'église, 30 fr. Le dimanche, 2 mai, Brassac et les siens entendirent la messe à la porte de l'église. Vassal et sa dame qui habitent une cambuse au Trémouloux, donnèrent leur démission à la cultuelle, à Pacques de l'année 1907. Felix Brassac, fils du Président, la donna à Pacques de l'année 1908. Le président Brassac et Ponsonnaille Clément, trésorier, à Pacques de 1909. Il reste encore Astruc et Fosse qu'a pourtant démissionné par moitié³⁵⁰ ». On ne sait pas à quelle date Astruc et Fosse ont réellement démissionné, mais à partir des années 1910, l'association cultuelle n'existe plus.

Cet épisode de la cultuelle d'Arcomie révèle les tensions voire les dissidences au sein de la communauté paroissiale face à la séparation des Eglises et de l'Etat. Ce qui est pertinent de souligner c'est que cette dissidence s'opère dans une région ultra-catholique où les inventaires ont suscité d'énormes manifestations.

³⁴⁹ Une loi du 1^{er} octobre 1906 oblige les prêtres à déclarer aux autorités municipales les messes célébrées en public. Cette loi applique l'article 25 de la séparation des Eglises et de l'Etat : « Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle (...) restent sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public. L'Eglise catholique n'acceptant pas ces associations cultuelles, les célébrations ne sont pas déclarées en mairie. En conséquence, la très grande majorité des prêtres se trouvent dans l'inégalité. C'est ce qu'on appelle le « délit de messe ». Pour rétablir les liens entre l'Eglise catholique de France et l'Etat, des associations diocésaines sont créées dans chaque diocèse de France en 1924.

³⁵⁰ Carnet du vicaire d'Arcomie, archives du presbytère de Saint-Chély d'Apcher.

En France, de rares associations cultuelles fondées par des catholiques se sont formées. C'est souvent le résultat de conflits entre personnes qui ont pour objectif de contrarier un prêtre de la paroisse et/ou certains fidèles³⁵¹.

³⁵¹ Dans le Puy-de-Dôme, en mars 1907, la municipalité crée une association cultuelle sous la présidence d'un prêtre schismatique de l'Eglise française pour contrer le curé de la paroisse très antirépublicain, consulté le 19/09/2019, publié sur le site www.archivesdepartementales.puydedome.fr/.

C. Le culte israélite et protestant

1 La synagogue de Mende

En Lozère la communauté juive est située à Mende, une synagogue y est implantée. L'inventaire de la synagogue n'a pas eu lieu, c'est une propriété privée en 1906. Un dentiste juif de Mende l'a achetée au milieu du XIXe siècle. Depuis l'expulsion des Juifs de France au XIVe siècle³⁵², cette synagogue passe de propriétaire en propriétaire : la communauté juive est très restreinte. Après l'édit d'expulsion de Philippe le Bel en 1306 les biens sont vendus aux enchères. Malheureusement nous n'avons aucune information sur la communauté juive de Mende en 1906, le fonds privé 111 J³⁵³ traitant sur la synagogue et la communauté juive est en cours de classement, en conséquence nous n'avons pas pu le consulter.

2. La coopération des pasteurs face aux inventaires des temples

Le protestantisme est largement majoritaire dans les Cévennes. De manière unanime les pasteurs et les diverses Eglises protestantes acceptent les inventaires. Dans les rapports des percepteurs concernant les inventaires des temples, aucune trace d'incident³⁵⁴. Certains maires des Cévennes sont eux-mêmes protestants, c'est le cas de M. Alfred Platon maire de Vialas (canton du Pont-de-Montvert) et membre du Comité Directeur de l'Association cultuelle de Vialas³⁵⁵ ». Au total vingt-quatre temples sont répertoriés dans les procès-verbaux consultés sur les cinquante-deux communes des Cévennes.

Le sous-préfet de Florac écrit au préfet pour l'informer du calme pour les inventaires dans les temples : « (...) partout règne un calme absolu. J'ai la quasi-certitude qu'à Florac et dans la plupart des communes, rien de grave ne va se produire (...) tous les pasteurs de l'arrondissement ont reçu avec la plus grande courtoisie les agents des Domaines chargés d'inventaire³⁵⁶(...) ». En effet, les pasteurs facilitent les opérations d'inventaire, à Saint-Maurice-de-Ventalon (canton du Pont-de-Montvert) : « (...) L'opération nous a été on ne peut mieux facilitée par le pasteur (illisible) qui s'est empressé de se mettre à notre entière disposition en nous fournissant tous les

³⁵² En 1306, Philippe le Bel promulgue un édit d'expulsion des Juifs du Royaume qui sont obligés de se convertir ou d'être expulsé du royaume.

³⁵³ Ce fonds s'intitule : Fonds de l'association pour la sauvegarde de l'ancienne synagogue de Mende. L'enjeu pour cette association est de sauvegarder cette vieille synagogue témoin des populations juives rurales du Moyen-Age. Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historique depuis 1996.

³⁵⁴ Arch. dép. Mende, 141 V 1, procès-verbaux sur l'inventaire des temples dans les Cévennes.

³⁵⁵ *Ibid.*, P.V de l'inventaire du Temple de Vialas, non daté.

³⁵⁶ Arch. dép. Mende, 98 V 1, lettre du sous-préfet de Florac adressé au préfet le 28 mars 1906.

renseignements³⁵⁷(...) ». De même pour le pasteur du Collet-de-Dèze (canton de Saint-Germain-de-Calberte), M. Rouzier. Il écrit au préfet : « M. Le Préfet, le 28 février dernier a eu lieu l'inventaire légal des biens meubles et immeubles disposés à la célébration du culte réformé dans la commune du Collet-de-Dèze. Pour nous conformer à la loi, nous avons décidé de procéder très prochainement à la dévolution de ces biens pour la nouvelles association cultuelle déclaré depuis le 20 avril 1906³⁵⁸(...) ». Les premières associations cultuelles sont acceptées par les protestants.

Les pasteurs font tout un travail pour fonder ces associations, comme celui de Saint-Germain-de-Calberte, M. Sequier. Il adresse une lettre au préfet : « (...) le moment est venu pour l'ancien Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Saint-Germain-de-Calberte, dont je suis le président, de procéder à la dévolution de ses biens en faveur de la nouvelle association cultuelle³⁵⁹(...) ». Souvent, les maires ignorent si le temple appartient à la commune ou à l'association cultuelle. A Vébron (canton de Florac), le maire de la commune ignore si le temple appartient à la commune, le sous-préfet de Florac envoie une lettre au préfet pour lui demander. Le préfet lui adresse cette réponse : « (...) Par décision du tribunal, le temple appartient à l'association cultuelle et non à la mairie (...) l'association cultuelle à la jouissance gratuite de l'édifice³⁶⁰ (...) ». Chose similaire pour le village de Gatuzières (canton de Meyrueis), le maire M. Martin adresse une lettre au préfet : « (...) Je serais très heureux si vous vouliez bien me dire, si possible, à qui appartient le temple protestant, à la commune ; ou à l'association cultuelle formée d'après la loi du 9 décembre 1905. Ce renseignement me serait nécessaire pour le paiement des impôts du temple pour l'année 1908³⁶¹(...) ». La réponse du préfet stipule que le temple appartient bien à l'association cultuelle : « (...) j'ai l'honneur de vous faire connaître que le temple de Gatuzières, qui appartenait à l'ancien Conseil presbytéral de Gatuzières, a été attribué, suivant acte du 18 novembre 1906, à l'association cultuelle « Eglise réformée de Gatuzières », actuellement propriétaire de cet immeuble³⁶²(...) ».

Nous pouvons donc affirmer que la communauté protestante des Cévennes accepte la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

³⁵⁷ *Ibid.*, P.V de l'inventaire du temple de Saint-Martin-de-Ventalor.

³⁵⁸ *Ibid.*, Lettre du pasteur du Collet-de-Dèze adressée au préfet en date du 2 septembre 1906.

³⁵⁹ *Ibid.*, Lettre du maire de Saint-Germain-de-Calberte adressé au préfet en date du 10 novembre 1906.

³⁶⁰ *Ibid.*, lettre de M. le sous-préfet de Florac adressé au pasteur de Vébron, le 1^{er} février 1907.

³⁶¹ *Ibid.*, lettre du maire de Gatuzières adressé au préfet, le 10 novembre 1908.

³⁶² *Ibid.*, lettre du préfet adressé au maire de Gatuzières, le 13 novembre 1908.

Conclusion

Le choc des inventaires en Lozère révèle une résistance forte et massive. Les inventaires réactivent la mémoire de la Révolution et les luttes politico-religieuses. Finalement, nous pouvons constater les liens étroits entre affaires religieuses et affaires politiques en Lozère.

L'étude de la résistance face aux inventaires révèle très clairement un département coupé en deux : un militantisme catholique très important dans de nombreux villages du Nord-Lozère : Aubrac et Margeride. A l'inverse, l'indifférence face aux inventaires est très perceptible dans les Cévennes où la population est massivement protestante. En ce sens, nous pouvons définir une géographie des incidents lors des inventaires.

Les actions de résistances sont multiples. La résistance spirituelle tente de réparer la « profanation » qui a lieu : le chant des cantiques, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, la prière du chapelet. Les femmes ont un rôle majeur dans ce type de résistance, elles soutiennent la résistance physique des hommes. La défense est aussi verbale : l'intimidation de la foule par des gestes et des insultes sont une pression supplémentaire sur l'inspecteur des Domaines et le crocheteur. La résistance est aussi écrite, elle est utilisée par les évêques, des prêtres, des maires et certains notables locaux. Ces protestations dénoncent une véritable « spoliation » car les biens appartiennent parfois à des particuliers. Par ce fait, les paroissiens accusent les agents de l'Etat de « cambrioler » les églises. Ces protestations sont diffusées dans les journaux catholiques : *La Croix* et *La Semaine religieuse*. En ce sens, ces évènements révèlent l'importance de la presse et de l'affiche au début du XXe siècle. Enfin, la résistance physique se traduit par des courses poursuites, des jets de pierres, des jets de purin.

Les inventaires sont dans la quasi-totalité impossible, du fait d'églises barricadées : rondins de bois, planches, barricades et procédés ingénieux pour empêcher l'entrée du perceleur.

Résister aux inventaires est un acte communautaire et familial. Par la suite, commémorer l'événement s'impose pour les enfants. En effet, les parents souhaitent que leurs enfants se souviennent de ces événements pour défendre à leur tour les lieux de culte. Les enfants sont très présents dans les charivaris, moment où les agents de l'Etat sont tournés en dérision. Nous pouvons qualifier les manifestations lors des inventaires comme d'un spectacle qui permet de distraire des villages souffrant de l'isolement et de l'exode rural.

L'anticléricalisme est important surtout à Mende. Cette attitude est encouragée par la préfecture et le Conseil municipal. Cette politique s'exprime à travers des décisions radicales comme l'interdiction des processions. De même, le journal *Le Moniteur* participe à l'accusation du clergé dans les émeutes provoquées. Les radicaux sont proches du maire, et le préfet représentant de l'État est garant de la politique républicaine. Toutefois, leurs défaites électorales montrent qu'ils ne sont pas majoritaires à Mende. En définitive, les deux parties qui s'opposent rendent légitime leurs réactions. Car l'un se sent attaqué par un État perçu comme anticlérical, l'autre par l'Église appréhendée comme dominatrice dans la vie civile.

Cependant, cette étude nous permet de nuancer de nombreuses attitudes. La place du silence dans les manifestations, des curés voulant contrôler leur vicaire prêt en découdre envers les agents de l'Etat, des paroissiens qui acceptent la loi de séparation, des maires absents ou silencieux face au percepteur. Tous ces comportements montrent que la résistance au village n'est pas unanime. Au-delà de l'indifférence, la peur des débordements prédomine dans ce type d'attitude. L'étude des maires est intéressante car ils souhaitent protéger et défendre ses habitants lors des procès relatifs aux inventaires. En même temps, ils sont représentant de l'Etat donc lors des manifestations ils sont d'une très grande discrétion. Rare sont ceux qui manifestent de peur des sanctions de l'Etat. Les autres cultes sont totalement indifférents : les protestants acceptent la création d'associations cultuelles. Faute d'informations sur la communauté juive nous ne pouvons dire les réactions des Juifs lozériens face à séparation des Eglises et de l'Etat.

A travers notre étude, nous tentons de comprendre la violence ou au contraire le calme de la foule rassemblée autour des églises. Des noms ressortent : des maires, des notables locaux, des prêtres, des pasteurs, des gendarmes, mais à de rares exceptions près nous tentons de mettre en relation certaines personnalités. Une étude plus approfondie des réseaux dans chaque village permettra d'affiner davantage notre étude sur les inventaires : Pourquoi la manifestation dégénère-t-elle ? Pourquoi un groupe d'individus permet de calmer la manifestation ?

A travers ce mémoire nous tentons de répondre à ces questions mais elles restent trop lacunaires. Un travail sur l'histoire des réseaux dans les villages pourra approfondir notre étude.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1

Carte des incidents relatifs aux inventaires en Lozère

Annexe 2

Liste des personnes interpellées lors des inventaires

Annexe 3

Cartes postales de l'inventaire de la cathédrale de Mende

Annexe 4

Cartes postale des inventaires de Marvejols et Langogne

Annexe 5

Cartes postales des inventaires de Chauchailles et Saint-Etienne

Annexe 6

Carte postale de l'inventaire de l'église de Saint-Alban

Annexe 7

Photographie d'Ernest Malafosse maire de Mende

Annexe 8

Deux portraits des évêques de Mende : M^{gr} Bouquet et M^{gr} Gély

Carte postale montrant l'entrée solennelle de M^{gr} Gély

Annexe 9

Photographie du conseil municipal du 8 mai 1904

Annexe 10

Retranscription de l'arrêté municipal interdisant les processions

Annexe 11

Protestation du curé de Saint-Chély-d'Apcher suite à l'inventaire de l'église

Annexe 1

Une géographie des incidents et des types de résistances face aux inventaires

Annexe 2

Liste des personnes interpellées au moment des inventaires

Abbé Doumeizel Achille 39 ans, Curé à Saint Bonnet de Chirac.

Abbé MAZOT Privat, âgé de 36 ans, vicaire

Abbé Paparel, 34 ans, Vicaire à Banassac.

Abbé Peyre Marie Joseph, 35 ans, vicaire au Malzieu.

AILLEMAND Eugène âgé de 60 ans.

AMARGER Henri, 45 ans, journalier.

ARNAL Germain, âgé de 17 ans.

ARNAULT Elisabeth, domestique.

AVIGNON Baptiste âgé de 57 ans.

BARAILLE Auguste, âgé de 42 ans, propriétaire, marié, 6 enfants.

BASTIDE Jean-Baptiste, 36 ans, Marié et charron.

BAUCEL Jean Antoine, cultivateur âgé de 53 ans

BAYLE Guillaume dit Antoine âgé de 40 ans.

BLANCON Antoine, 43 ans, scieur de long.

BOMPARD Antoine Marie âgé de 47 ans.

BONICEL Auguste âgé de 44 ans, tailleur de pierre, marié, un enfant.

BONNAL Casimir, 26 ans, maçon.

BONNET Jean, 63 ans, épicier.

BOUQUET Alexis, âgé de 53 ans, cultivateur.

BOUQUET Pierre, âgé de 50 ans, propriétaire.

BOUSQUET Pierre 53 ans et journalier.

BOUTIN Camille, âgé de 44 ans, charron, marié, un enfant.

CAVALIER Henri, âgé de 35 ans, maçon, marié 3 enfants.

CHABANIEL Baptiste, âgé de 32 ans, cultivateur, sait lire et écrire.

CHARDENOUX Jean-Baptiste âgé de 55 ans.

CHARDOUX Paul 38 ans, cultivateur, marié.

CHEVALIER Augustin âgé de 54 ans.

CHIRON Louise, mariée, 16 ans, ménagère.
Cinq jeunes filles de Pelouse : 15 ans, 16 ans, 19 ans, 19 ans, 20 ans et 26 ans.
COURNUT Henri 42 ans, célibataire et cultivateur.
DELMAS Marguerite 56 ans, ménagère, mariée,
DELPUECH Joseph 69 ans, aubergiste. **Ne sait ni lire, ni écrire.**
ENJELVIN Théophile, 42 ans, fermier.
ERNEST Thomas âgé de 21 ans.
FABRE Joséphine, veuve, 38 ans, journalière.
FLAVIER Alban, âgé de 28 ans, tisserand, célibataire.
FOURNIER Jean-Pierre, âgé de 36 ans, cultivateur.
GABRILLARGUES Auguste 47 ans, cultivateur, marié.
GAILLARD Prosper âgé de 25 ans, propriétaire.
GINESTIERE Marie 30 ans, ménagère, mariée.
GOUNY Jean, 40 ans, cultivateur. **Ne sait ni lire, ni écrire.**
GRAFFANS Benjamin, pharmacien.
GRANIER Louis âgé de 46 ans.
GRAS Paulin, 35 ans, fermier.
LAURENS Augustin 28 ans, fermier.
LAVIGNE Julien, 19 ans, journalier
LOUBAT Hernelinde de la Roche 24 ans, ménagère, célibataire.
MALASSAGNE Urbain 28 ans.
MALAVIEILLE jean André, âgé de 40 ans.
MARTIN Henri, 19 ans, sans profession.
MASSON Lucie, âgé de 26 ans, célibataire.
MAURIN Joseph âgé de 45 ans, serrurier.
MELANIE Lahondès, 29 ans, célibataire.
MURET Pierre Jean âgé de 47 ans.
Nom ? Jean Antoine Justin âgé de 28 ans.
NURIT Henri, 66 ans, épicier.
ORZALIER Victor, âgé de 37 ans, cultivateur.
PASCAL Jean-Baptiste, 42 ans, plâtrier.

PASCAL Louis, 20 ans, plâtrier.

PECOUL Auguste, 52 ans, forgeron.

PELISSIER Sophie, âgée de 27 ans, célibataire.

PELLIER Elisabeth, veuve, 58 ans, couturière.

PERRIER Léonie 23 ans, ménagère et mariée.

PIC Germain 27 ans, célibataire, cultivateur.

PORTAL Rosalie, mariée, 52 ans, journalière. **Ne sait ni lire ni écrire.**

POUGNET Prosper 40 ans, marié et cultivateur.

PRIVAT Pierre, 53 ans.

QUATREUIL Rosalie, mariée, 47 ans, marchande de primeurs.

RIEU Joseph âgé de 27 ans.

RODIER Paulin, 52 ans, épicier.

ROZIERE Jean, 50 ans, meunier.

SALGUES, environ 30 ans, né de père inconnus et une mère appelée « sœur des ânes ». Elle se déplace avec un âne de village en village pour vendre des objets de piétés.

SALTEL Henri 26 ans, industriel au Monastier.

SALTEL Marie Isodore Paul, 22 ans, étudiant, célibataire.

SOLIGNAC Auguste Marie, âgé de 34 ans.

SOLIGNAC Marien 33 ans.

TOUZERY Marie, veuve, 53 ans, marchande de chaussure.

TRAUCHESSEC Alexandre 39 ans, cultivateur, célibataire.

TRINCALD jean- Baptiste Arsène âgé de 36 ans.

VALY Jean, 34 ans.

VEDRINE Jean-Baptiste 23 ans, journalier, célibataire.

VIGOUROUX Stanislas 26 ans, Cultivateur, célibataire.

Annexe 3

Les inventaires à la Cathédrale

9 février 1906



Mende, 17 Fi MENDE 45, 9 février 1906, Arch.dép,Mende



Mende, 17 Fi MENDE 44, 9 février 1906,
Arch.dép,Mende

Annexe 4

Les inventaires à Marvejols et à Langogne



Marvejols, 17 Fi MARVEJOLS 32, 7 mars 1906, Arch.dép.Mende



Langogne, 17 Fi LANGOGNE 39, 5 mars 1906, Arch.dép.Mende

Annexe 5

Les inventaires à Chauchailles et Saint Etienne-Croix-Vallée française



Chauchailles, 2 Fi CHAUCHAILLES 4, 7 avril 1906, Arch.dép.Mende

Annexe 6

Les inventaires à Saint-Alban



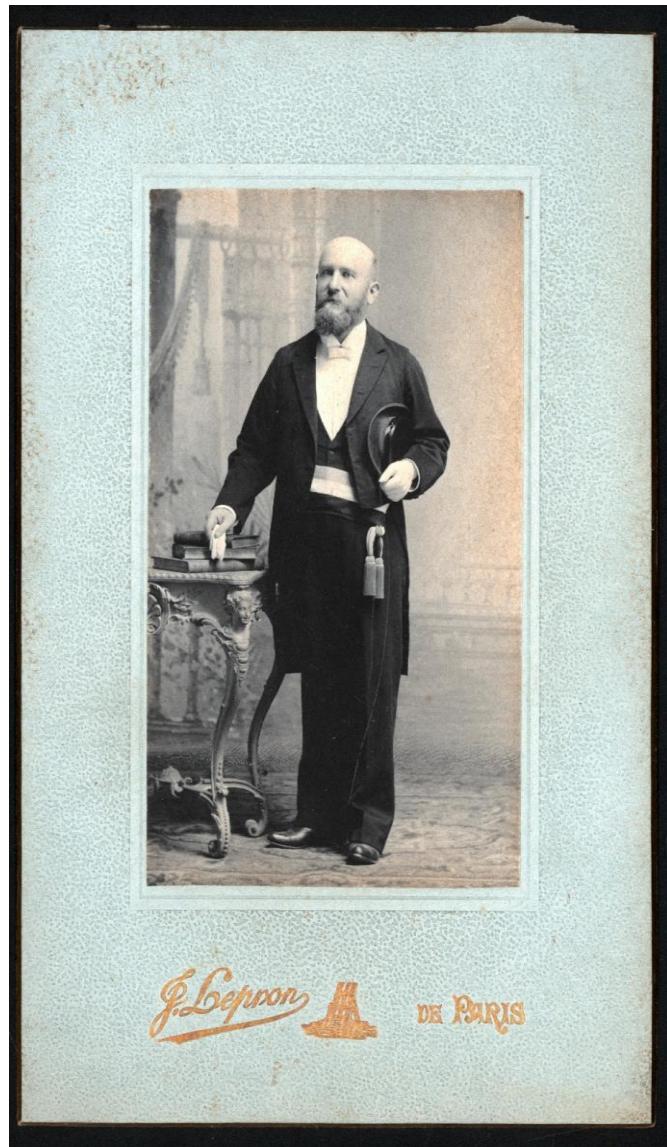
Saint Alban, 2 Fi SAINT-ALBAN 4, 22 février 1906, Arch.dép.Mende

Annexe 7

Ernest Malafosse

Maire de Mende (1904-1908)

Portrait de Ernest Malafosse, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE, Arch.dép.Mende



Annexe 8

Évêques de Mende

Monseigneur Bouquet (1901-1906)



Monseigneur Henri-Louis Bouquet, 31 Fi 16, Arch.dép.Mende

Monseigneur Gély (1906-1929)



Monseigneur Gély, 2 Fi 224, Arch.dép.Mende

Entrée solennelle de Mgr Gély à Mende le 25 mars 1906, 17 Fi Mende 47, Arch.dép.Mende



Annexe 9

Le Conseil Municipal élu le 8 mai 1904



Conseil municipal de Mende, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE, Arch.dép.Mende

Annexe 10

Arrêté municipal interdisant les processions à Mende 27 avril 1906 République Française

Mairie de Mende

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Ville de Mende, Président du Tribunal Civil de Saint-Amand (Cher), Officier d'Académie,
Vu les articles 91, 94, 95, 96 et 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 26 de la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État ;

Vu l'article 471 du Code pénal ;

«Considérant que l'agitation et les désordres suscités autour des inventaires ont produit des effets tels qu'il devient indispensable, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, d'interdire toutes processions et manifestations religieuses dans les rues de la ville de Mende ;

Qu'il serait d'ailleurs manifestement contraire à la raison de tolérer en public l'exhibition, pour le moins intempestive, d'emblèmes ou objets que l'on a soustraits ou tenté de soustraire à la vérification légale ;

Considérant au surplus que la plupart de ces manifestations constituent, par la manière dont elles sont organisées et par le but qu'elles poursuivent, des agissements politiques déplacés ou des démonstrations tapageuses contenant un véritable défi aux lois de la République ;

Considérant enfin que la liberté du culte ne peut aller jusqu'à gêner la liberté de la rue ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. - Les processions et manifestations à caractère religieux de toute sorte sont interdites dans le territoire de la commune de Mende.

Art. 2. - Les enterrements et le port du viatique se feront comme par le passé ; les actes extérieurs du culte auxquels ils donnent lieu ne devront, en aucun cas, servir de prétexte à des manifestations prenant le caractère de procession.

Art. 3. - Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit le jour où, dûment approuvé, il sera publié et affiché.

Art. 4. - M. le Commissaire de police, la Gendarmerie et tous les Agents de la force publique sont chargés d'assurer son exécution.

Fait à l'Hôtel de Ville de Mende, le 27 avril 1906.

Le maire,

Signé : E. MALAFOSSE.

Vu et approuvé pour exécution immédiate.

Mende, le 25 mai 1906. Le Préfet, Signé : D. DAUTRESME

Annexe 11

PROTESTATION

Du curé de Saint-Chély- d'Apcher

A l'occasion de l'inventaire des biens de son église

Monsieur,

Vous n'ignorez pas que l'édifice où vous êtes entré s'appelle, en langage chrétien, la maison de Dieu.

Or, vous y entrer en maître ; vous venez dénombrer, évaluer des objets réservés au culte de Dieu, et que nous qualifions de sacrés.

Vous venez, au nom de l'Etat, faire acte de propriétaire à l'égard de biens qui jamais, et à aucun titre ne firent partie du domaine national.

Je proteste au nom des catholiques qui donnèrent ces biens, au nom de Dieu à qui ils furent réservés, au nom de l'autorité religieuse qui me commit à leur garde.

Remontant au jour déjà lointain de mon ordination, je me souviens que le prélat consécrateur me remit les clefs de l'église et de la sacristie, en me disant : Conduisez-vous comme devant rendre compte des objets protégés par ces clefs.

Ces clefs, je n'aurai pas la faiblesse de vous les livrer aujourd'hui.

Vous vous présentez investi du mandat que vous donne la loi de Séparation : ce mandat est à nos yeux de nulle valeur. Nous avons entendu les paroles de vérité et de liberté prononcées par le Souverain Pontife ; ce qu'il condamne, nous le condamnons ; ce qu'il réprouve, nous le réprouvons. La loi qui vous arme est pour nous : *une loi qu'on ne pourra jamais alléger contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise.*

La résistance matérielle m'est impossible ; il me reste la résistance morale, j'en userai jusqu'au bout.

En conséquence, je déclare refuser toute coopération à l'acte qui va se commettre.

Je refuse d'authentifier cet acte par ma signature.

Je refuse d'en être le témoin instrumentaire et de lui donner par ma présence une apparence quelconque de validité.

Je repousse toute responsabilité au sujet de l'énumération, de la description et de l'évaluation des biens que vous allez inventorier.

En présence de MM. Les Membres du Conseil de fabrique qui partagent mes sentiments ;

En présence de mes paroissiens à qui je dois l'exemple de la fidélité à Dieu et à l'Eglise ;

En présence de ce tabernacle vénéré, dans lequel, je l'affirme, il n'existe aucun objet sujet à l'inventaire ;

Je proteste contre la violence que je subis, et j'en appelle à Dieu même, vers qui le recours est toujours ouvert, contre les droits duquel nul ne prescrivit jamais.

O. LAURANS,
Curé de Saint-Chély-d'Apcher,
Vicaire général honoraire.

PARTIE 2 : ETUDE DES SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Bibliographie

A. Instruments de travail :

- BOUDET Jacques, *Chronologie universelle d'histoire*, Paris, Bordas, 2004.
- BOUDON Jacques Olivier, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon : Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Broché, 2002.
- DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, Paris, 2007.

Ce dictionnaire nous permet d'étudier tous les mots se rapportant au vocabulaire républicain. Le mot laïcité est décrit par Jean Baubérot, c'est un des grands spécialistes de la question laïque. A ce propos, l'historien est le fondateur de la sociologie de la laïcité. Il affirme que ce terme est chargé de mémoire, et la majorité pense que ce sujet est épuisé.

Or, l'historien doit s'emparer de ce sujet pour prendre le recul nécessaire par une analyse scientifique. Dans ce dictionnaire, il est précieux de lire les articles concernant les juifs, protestants, catholiques et musulmans. Nous pouvons constater des rapports divers à la république selon les pratiques religieuses.

- FERENCZI Thomas, *La politique, dictionnaire historique de 1870 à nos jours, en France*, Milan, Larousse, 2014.
- FERRO Marc, *Les dictionnaires du savoir moderne : l'histoire de 1871 à 1971 les faits*, Lille, C.E.P.L., 1971.
- LE PETIT ROBERT, *Le Petit Robert*, Paris, 2016.

Il est intéressant de regarder un dictionnaire non historique, le mot laïcité est défini comme étant un principe de séparation de la société civile et de la société religieuse. Pour le mot « laïcisation » c'est l'exemple du débat autour de la scolarité qui est donné.

- MOURRE Michel, *dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1996.
- MOURRE Michel, *Le petit Mourre dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Bordas, 2004.

C'est un grand classique des dictionnaires historiques. Il nous apprend le mouvement de séparation qui subsiste en Angleterre dès la fin du XVIII^e siècle. Ce sont les catholiques anglais eux-mêmes qui participent à ce mouvement. Cependant, cette revendication a été condamnée par le pape Grégoire XVI le 15 août 1832 par l'encyclique *Mirari nos*. La consultation de plusieurs dictionnaires permet de noter des nuances entre les diverses définitions d'un même mot. Dans ce dictionnaire comme dans les autres consultés, ils n'écrivent pas : La séparation des Églises et de

l'État mais de l'Église et de l'État. Ceci pose question car la séparation concerne tous les cultes et non pas uniquement l'Église catholique.

- TISSIER Yves, *Le vocabulaire de l'histoire*, Paris, Broché, 2008.

Pour la définition du mot laïcité, ce dictionnaire fait référence à la question scolaire, c'est l'exemple le plus repris dans les dictionnaires historiques. Ceci montre l'importance de la question dans le processus de laïcisation.

- VALLAUD Dominique, *Nouveau dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Fayard, 2010.

B. Ouvrages généraux

B.1. Histoire du christianisme

- BARTH Reinhard, *De Pierre à Benoît XVI : Tous les papes*, Toulouse, Komet, 2009.
- CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France au XIX^e siècle, 1789-1914*, Paris, Ed. du Seuil, 2001.
- CHOLVY Gérard, *le XIX^e : Grand siècle des religieuses française*, Paris, Artège, 2012.

Ce livre décrit les congrégations religieuses en France au XIX^e. Un chapitre est consacré au « choc de la Révolution » et à ses conséquences. Gérard Cholvy montre de quelle manière Napoléon Bonaparte utilise ces congrégations pour justifier l'utilité sociale de la religion. Les congrégations religieuses vont être favorisées par la politique concordataire, à tel point que l'auteur pose la question « d'un concordat congréganiste. » Enfin, il fait une étude sur la situation géographique des congrégations, ceci permet de montrer la vitalité religieuse du pays.

- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine : 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986.

Cet ouvrage fait partie des trois volumes publiés par les deux historiens. Tous les cultes sont étudiés ainsi que l'anticléricalisme. Le catholicisme est amplement étudié pour expliquer la lutte qui l'oppose à l'État. Plusieurs questions sont abordées : la bataille des manuels scolaires (1907-1908), les congrégations, le catholicisme social. En outre, nous pouvons constater l'impact de l'Affaire Dreyfus qui a mis fin au Ralliement. La querelle des inventaires est aussi abordée dans un chapitre. La conclusion est intéressante car les deux auteurs affirment que le XX^e siècle est le siècle du militantisme. En effet, l'investissement de plus en plus croissant des catholiques dans la société civile et leur résistance au pouvoir anticlérical à pour conséquence de voir apparaître un véritable militantisme catholique.

- FABRE Rémi, *Les protestants en France depuis 1789*, Paris, Ed. La Découverte, 2010.

Rémi Fabre décrit les protestants de France de la Révolution à nos jours. Nous avons étudié le chapitre concernant les « protestants en République : 1879-1940. »

Il est intéressant de constater l'influence non négligeable d'une élite protestante auprès des gouvernements de la III^e République. Jules Ferry s'est largement appuyé sur certains d'entre eux pour élaborer les lois sur l'enseignement primaire (1881-1882). Des hommes comme Ferdinand Buisson prônent un christianisme sans dogme, sans prêtres et ouvert à toutes les familles de pensées : un Christ au visage républicain et laïque est proposé. Cependant, l'auteur apporte des nuances concernant l'acceptation de la séparation des Églises et de l'État. Bien que les protestants soient favorables en grande majorité à la République, certains craignent de voir une déchristianisation de la France, comme le pasteur évangélique Benjamin Couve. Néanmoins, les associations cultuelles vont être acceptées contrairement à l'Église catholique. Enfin, l'auteur traite des penseurs du christianisme social : basé sur l'aide aux personnes les plus vulnérables de la société. C'est une politique chrétienne qui, à l'inverse du catholicisme social n'hésite pas à se référer au libéralisme économique et à l'individualisme de la société.

- HILAIRE Yves-Marie, *Histoire de la papauté : 2000 ans de missions et de tribulations*, Paris, Ed. du Seuil, 2003.
- LEBRUN François (dir.), *histoire des catholiques en France du XVe siècle à nos jours*, Paris, hachette, 1980.
- LE GOFF Jacques et REMOND René, *Histoire religieuse de la France, du Roi très chrétien à la laïcité républicaine*, Paris, Points, 2001.
- MARCEL LAUNAY, *Le clergé rural au XIX ème siècle: "le bon prêtre"*, Paris, Broché, 1986.

Marcel Launay trace des portraits de prêtres dans la France rurale du XIX^e siècle. Le titre de son ouvrage: "Le bon prêtre" est tiré de plusieurs manuels qui exaltent la figure "du bon prêtre". Ces ouvrages sont très nombreux au cours du siècle. Marcel Launay, affirme qu'il existe plusieurs visages du sacerdoce. Dans les terres de racines chrétiennes le prêtre s'affirme comme étant un missionnaire et un bâtisseur. A l'inverse, dans les terres où l'indifférence religieuse est forte le prêtre est marginalisé. De plus, il décrit le tournant de la moitié du siècle où l'on découvre des prêtres novateurs sur le plan pastoral. Pour conclure, l'auteur décrit les rapports du prêtre vis à vis

du maire, de l'instituteur et du châtelain : le prêtre s'affirme comme une personnalité importante dans la vie au village.

- PELLETIER Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, 1997.

Ce livre offre une analyse synthétique de la situation des catholiques français, de la Restauration à nos jours. Nous nous sommes attardés sur les chapitres concernant la période du Ralliement et de la séparation. Denis Pelletier décrit les divers types de catholicismes : libéraux, intransigeants, gallicans et ultramontains. Son étude permet de comprendre les divers courants de pensée du catholicisme.

B.2. Histoire du XIXe siècle

- AGULHON Maurice, NOUSCHI André et OLIVESI Antoine, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, A.Colin, 2008.
- GARRIGUES Jean, *La France de 1848 à 1870*, Paris, A.Colin, 2002.
- GOETSCHEL Pascale et LOYER Emmanuelle, *histoire culturelle de la France: de la Belle époque à nos jours*, Paris, A.Colin, 2010.
- LEJEUNE Dominique, *La France à la Belle époque : 1896-1914*, Paris, A. Colin, 2011.

Dominique Lejeune dresse un portrait de la France durant la « Belle Époque » : 1896-1914. Il revient sur cette expression qui est née après la Grande Guerre : Les contemporains soulignent cette période comme étant significative de paix et de progrès économique. L'auteur revient sur les conséquences de l'affaire Dreyfus qui met un terme au Ralliement. De même, l'anticléricalisme d'Émile Combès est étudié et l'expulsion des congrégations est largement évoquée. Il mentionne le fait que l'Église va connaître après le vote de la loi, un renouveau spirituel : bouillonnement associatif et intellectuel. L'investissement beaucoup plus important des laïcs notamment celui des femmes. Enfin, de nombreux syndicats chrétiens sont créés. Ce renouveau intellectuel et social est en germe depuis la deuxième moitié du XIXe siècle.

- WINOCK Michel, *La France politique : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1999.

Michel Winock est un des grands spécialistes de l'histoire de la République. Il nous fait part d'une analyse historique et scientifique de la vie politique. Tous les courants politiques sont

analysés : leurs origines et leurs idéologies. Le thème de la laïcité est présent sur un chapitre. Par ces explications il montre l'importance de la politique laïque qui a une influence considérable sur la vie politique française.

- YON Jean Claude, *Histoire culturelle de la France au XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2010.

L'auteur traverse tout le XIX^e siècle en réalisant un inventaire culturel de la France. Il décrit notamment l'évolution culturelle de l'Église catholique durant le XIX^e siècle. Tout d'abord le Concordat apporte une reconstruction religieuse, les divers cultes sont réorganisés. Il mentionne deux phases au sujet du catholicisme social. La première débute durant la Monarchie de Juillet : des figures comme Frédéric Ozanam s'imposent. De telles personnalités apportent un souffle nouveau au catholicisme : publication de livres liturgiques, images des saints, renouveau intellectuel et culturel. Ensuite, Jean-Claude Yon montre l'importance du culte marial dans la seconde moitié du XIX^e siècle qui va laisser la place à une foi plus populaire, par exemple : l'essor des pèlerinages, des patronages, des camps d'été.

C'est ainsi qu'en cette seconde moitié de siècle l'Église catholique donne l'image d'une religion festive et populaire. La deuxième phase du catholicisme social débute au début des années 1890, elle est bien plus politique que la première. Elle va permettre entre autre aux intellectuels catholiques de prendre des responsabilités dans la société civile. L'auteur étudie aussi la culture de l'anticléricalisme, la baisse du nombre des baptêmes, la multiplication des enterrements civils et des loges maçonniques.

C. Ouvrages spécialisés

C.1. Sur la III^e République

- BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la III^e République*, Perpignan, Presse universitaire de Perpignan, 2013.

- BRUNET Serge et LEMAITRE Nicole (dir.), *Actes du colloque: Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2002.

Ce colloque pose la question d'un christianisme montagnard. Deux articles retiennent notre attention : celui de Valérie Sottocasa et celui de Patrick Cabanel. Valérie Sottocasa écrit un article concernant la Révolution en Lozère et son influence sur son clergé. Aux prémices de la Révolution la majorité du clergé est tout à fait favorable aux idées révolutionnaires mais la Constitution Civile du Clergé (1791) change tout. En effet, 85% des prêtres sont réfractaires, c'est alors qu'une grande

majorité de la population défend ses prêtres. Enfin le souvenir des Guerres de Religion est ravivé entre protestants et catholiques notamment dans la région des Cévennes.

Patrick Cabanel écrit un article concernant l'ultramontanisme du clergé lozériens au XIXe. Pour exprimer cela, il donne plusieurs exemples, notamment la défense du pape Pie IX contre l'invasion de Rome, une dizaine de Lozériens deviennent des zouaves pontificaux. L'auteur exprime un fort encadrement religieux et un attachement fort des familles à son clergé. Par conséquent ces deux historiens nous permettent d'avoir un enracinement territorial et religieux important.

- CARON Jean-Claude, *La nation, l'Etat, la démocratie en France de 1785 à 1914*, Paris, A.Colin, 1995.

- COVA Anne, « *Au service de l'Eglise, de la patrie et de la famille. Femmes catholiques et maternité sous la III^e République* », Paris, l'harmattan logiques sociales, 2000.

Anne Cova pose la question du féminisme catholique sous la III^e République. Dès la publication de l'encyclique du pape Léon XIII *Rerum Novarum* (1891) le catholicisme social s'épanouit en France. Cette doctrine est portée notamment par les femmes grâce à de nombreuses associations. En outre, elles soutiennent le rôle de la maternité, la défense du modèle patriarchal et la défense d'une politique nataliste. Les associations des femmes catholiques ont une vision collective de la société, elles s'opposent sur ce thème aux féministes qui sont portées vers l'individualisme. Ces associations sont soutenues par la papauté et des hommes catholiques comme l'abbé Lémire, Albert de Mun, Jacques Piou. Eux-mêmes défendent le catholicisme social. Plusieurs historiens comme Gérard Cholvy et Jean-Marie Mayreur décrivent le rôle important des femmes lors de résistances face aux inventaires.

- DREYFUS François Georges, *Passion républicaine, 1870-1940 : la terre, l'or et le sang*, Paris, Broché, 2000.

- MILZA Pierre et BERSTEIN Serge, *Histoire de la France au XX^e siècle : 1900 à 1930*, Paris, Perrin, 2009.

Ce livre est le premier volume d'une Histoire de la France. Nous nous sommes intéressés aux premiers chapitres du livre jusqu'à la Grande Guerre. Cet ouvrage offre un grand intérêt pour notre étude. Le premier concerne le monde rural à l'aube du XX^e siècle, des statistiques sont données concernant l'agriculture, la culture et les diverses opinions politiques. Ensuite, le monde politique est traité avec notamment le Bloc des gauches. Cette étude permet d'être nuancé sur les personnalités politiques : l'anticléricalisme de Waldeck Rousseau ne s'exprime pas de la même

manière que celui d'Emile Combes. Le troisième concerne le monde chrétien : les deux auteurs montrent que l'Eglise de la Belle Époque ne gagne pas en quantité (progression lente de la sécularisation) néanmoins elle gagne en qualité : entre autres avec les nombreuses conversions d'intellectuels au catholicisme.

- MIQUEL Pierre, *La III^e République*, Paris, Fayard, 1989.
- ROUSSO Henry (dir.), *De 1870 à 1914 La république imaginé : 1870-1914*, Paris, Belin, 2014.
- RUDEL Murielle, *Le village autrefois*, Paris, Hoëbeke, 2005.

L'auteur nous amène dans un voyage dans le temps, le village français du début du XX^e au début des « Trente Glorieuses ». L'auteur montre la vie au village, les infrastructures, les transports, la place du village, le lavoir, l'église, le bar, la foire et le marché. La place de la mairie et la paroisse sont développées pour décrire les luttes sous la troisième République.

- VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *La nation, l'Etat, et la démocratie*, Paris, A.Colin, 2009.

C.2. Sur la révolution

- MARTIN Jean-Clément, *La Vendée de la mémoire : 1800-1980*, Paris, Seuil, 1989.

L'ouvrage de Jean-Clément Martin paraît en plein bicentenaire de la Révolution en 1989. En effet de nombreux livres sont publiés concernant la période révolutionnaire.

L'historien a le mérite d'offrir une étude scientifique et rigoureuse. A ce propos, il est reconnu comme l'un des historiens les plus sérieux au sujet de la Vendée durant la période révolutionnaire. De plus, cet ouvrage permet de saisir le rôle de la transmission de la mémoire contre-révolutionnaire face aux inventaires. La population exprime une peur du retour des troubles révolutionnaires. En conséquence, nous pouvons établir des liens entre l'histoire de la mémoire révolutionnaire en Vendée et celle de la Lozère.

- SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées : protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presse universitaires de Rennes, 2004.
- TACKETT Timothy, *la Révolution, l'Eglise, la France, Le serment de 1791*, Le Cerf, 1986.

- VOVELLE MICHEL, *La mentalité révolutionnaire : société et mentalité sous la Révolution française*, Paris, Ed. Sociales, 1986.
- VOVELLE Michel, *La Révolution française : 1789-1799*, Paris, A. Colin, 2002.

C.3. Sur le concordat

- BERTAUD Jean Paul, *Le Consulat et l'Empire : 1799-1815*, Paris, A.Colin, 1992.
- BOUDON Jacques Olivier, *Citoyenneté, République et démocratie en France : 1789-1899*, Paris, A.Colin, 2014.
- BOUDON Jacques-Olivier *Napoléon et les cultes : les religions en Europe à l'aube du XIX^e, 1800-1815*, Paris, Fayard, 2002.

Jacques-Olivier Boudon est un des grands spécialistes de Napoléon Bonaparte. Ce livre permet de saisir le rapport de Napoléon Bonaparte avec les religions. Le concordat est signé le 15 juillet 1801 : c'est un accord signé avec le Pape Pie VII. Ce concordat inclut les principaux cultes de l'Empire : catholicisme, protestantisme et judaïsme. Les trois religions ont souffert de la terreur révolutionnaire, elles demandent à avoir un statut particulier.

L'empereur est accueilli comme le restaurateur de la paix religieuse et de l'ordre social. De plus, l'auteur explique que le concordat contient des germes de la laïcité : l'empire reconnaît tous les cultes. Enfin Napoléon affirme l'utilité sociale de la religion.

Vis-à-vis des cultes, l'Empereur assure la continuité révolutionnaire, néanmoins il garde des traits du roi très chrétien : il est gallican et son couronnement à Notre Dame de Paris en présence du Pape témoignage d'une continuité monarchique.

- BOUDON Jacques-Olivier, *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, A.Colin, 2006.

Dans cet ouvrage il fait une présentation générale de la politique bonapartiste notamment sur les questions religieuses. Le Concordat est largement abordé, il constitue pour Napoléon une véritable paix religieuse et une réconciliation entre l'Église catholique et l'État. Son souci est de rétablir l'ordre après le tourment révolutionnaire. Le catholicisme n'est plus la religion de l'État mais celle de la majorité des français. L'Empereur participe notamment à la nomination des Évêques. Jacques Olivier Boudon montre l'expérience du concordat appliqué dans les territoires conquis par l'armée impériale. Enfin, il montre l'efficacité de ce système qui va durer plus d'un siècle.

- BOUDON Jacques Olivier, *Citoyenneté, République et démocratie en France : 1789-1899*, Paris, A. Colin, 2014.

Jacques Olivier Boudon montre l'évolution de l'idée républicaine en France tout au long du XIXe siècle. Les débuts de la III République sont marqués par un souci de porter les idées de la Révolution : La *Marseillaise* est décrétée hymne national, la laïcisation de la société est un grand objectif des politiques républicains, la fête nationale du 14 juillet instituée. Le chapitre concernant la commémoration du centenaire de la Révolution est intéressant. De même qu'il montre des divergences dans le Bloc des Gauches : ceux qui n'osent évoquer la Terreur contre ceux qui l'évoquent en affirmant que la Révolution forme un bloc comme Clémenceau le pensait. Puis, le centenaire est l'occasion de passes d'armes entre catholiques et anticléricaux : la grande majorité des catholiques comme Albert de Mun condamne l'idée révolutionnaire portant en germe la Terreur et la déchristianisation de la France

C.4. Biographie

- FERNESSOLE Pierre, *Pie X*, Paris, Broché, 2015.
- MERLE Gabriel, *Émile Combe*, Paris, Fayard, 1995.
- OUDIN Bernard, *Aristide Briand*, Paris, Tempus, 2016.
- WINOCK Michel, *Clemenceau*, Paris, Tempus, 2012.

C'est une belle biographie de Georges Clemenceau. Michel Winock insiste notamment sur le rôle de Clemenceau durant les débats autour de la loi de Séparation. Clemenceau apparaît comme un homme anticlérical intransigeant opposé à la vision libérale de Jaurès et de Briand. Le débat autour de l'article 4 de la loi symbolise cette rupture entre anticléricaux antireligieux et anticléricaux libéraux.

Clemenceau veut porter un héritage jacobin et gallican. De même, il pense que cette loi va mettre les catholiques français dans les bras du pape. Il traitera ses adversaires de « socialo-papalin ».

C.5. Sur l'anticléricalisme

- LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France de 1848 à 1940*, Paris, Albin Michel, 2001.
- REMOND Renée, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1999.
- SORREL Christian (dir.), *L'anticléricalisme croyant (1860-1914)*, Chambéry, Université de Savoie, 2004.
- VINDE François, *L'affaire des fiches : 1900-1904*, Paris, Ed.Universitaires, 1989.

François Vindé étudie l'affaire des fiches (1900-1904). En outre, il explique le rôle du couvent du Grand Orient concernant le fichage des officiers. En plein contexte d'anticléricalisme dirigé par le gouvernement d'Emile Combes, l'affaire est à son apogée. Certaines voix s'élèvent

contre ce fichage arbitraire : Clemenceau parle de « Jésuitisme inversé. » Cette affaire fait chuter le gouvernement d'Émile Combes. Maurice Rouvier est désormais président du conseil.

C.6. Sur la loi de séparation

- BRULEY Yves (dir.), *1905, la séparation des Églises et de l'État : les textes fondateurs*, Paris, Perrin, 2004.
- CABANEL Patrick, *1905, la Séparation des Eglises et de l'Etat (en 30 questions)*, Paris, Geste édition, 2005.
- CABANEL Patrick, *Entre religion et laïcité*, Toulouse, Privat, 2007.

- LALOUETTE Jacqueline, *L'Etat et les cultes : 1789-1905-2005*, Paris, La Découverte, 2005.
- LALOUETTE Jacqueline, « Laïcité et Séparation des Eglises et de l'Etat : esquisse d'un bilan historiographique (2003-2005), *Revue historique*, N°636, 2005, p. 849-870.
- LARKIN Maurice, *l'Eglise et l'Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004.

C'est un historien anglais, il offre une analyse originale de la Séparation. Tout d'abord, il étudie la question sous le prisme des relations entre l'Eglise catholique et le gouvernement. Ensuite, il s'intéresse à la diplomatie vaticane durant l'époque de la séparation. Grâce à cette étude, cela nous permet d'avoir une vision internationale de la séparation. Enfin, il explique le rôle majeur de Francis De Pressensé. C'est un homme politique protestant, en fait cela nous permet de voir l'influence d'une élite politique protestante dans la rédaction de la loi.

- MAYEUR Jean-Marie, *La séparation des Églises et de l'État, Archives*, 1966.

Jean-Marie Mayeur est un des spécialistes des inventaires. Il a notamment étudié les incidents relatifs aux inventaires sur tout le territoire. Dans ce livre, il nous décrit la division qui subsiste au sein de l'épiscopat concernant le débat des associations cultuelles, cette division est présente entre les catholiques intransigeants et les transigent (libéraux). L'auteur note le poids du silence romain vis-à-vis de la loi de séparation, ce qui inquiète les évêques. Un des chapitres traite les inventaires : la plupart se réalise dans l'indifférence, c'est pour cela qu'il ne faut pas exagérer les impacts. Cependant, ils sont émaillés de nombreux incidents sur des terres profondément catholiques, par exemple : la Bretagne, la Vendée, la Lozère, l'Aveyron, la Haute Loire. Dans ces régions la période révolutionnaire est marquée par la présence de nombreux prêtres réfractaires. En conséquence, la mémoire de cette période reste vive. Puis, ce sont des régions très enclavées où

l'exode rural est au plus fort. Finalement, une partie de la population voit les inventaires comme une dépossession de leur foi.

- MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : Géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales*, volume 21, 1966, p. 1259-1272.
- MEJAN François, « Le cinquantenaire de la Séparation des Eglises et de l'Etat », *l'Action laïque*, N°166, août 1955, p 1-6.
- MEJAN Louis-Violette, *La Séparation des Eglises et de l'Etat : l'œuvre de Louis Méjan*, Paris, Presse universitaire de France, 1959.
- SCOT Jean Paul, *L'État chez lui l'Église chez elle*, Paris, Ed. du Seuil, 2005.

Jean Paul Scot publie cet ouvrage lors du centenaire de la loi. Un chapitre traite sur les débats concernant la loi de séparation au parlement. L'auteur met bien en perspective les divisions sein de la gauche autour notamment de l'article quatre. Cet article stipule que lors de problèmes au sein d'une association cultuelle, c'est à l'autorité de l'association de trancher. Le rapporteur de la loi, Aristide Briand est soutenu par Jean Jaurès, tous deux sont anticléricaux, mais pas antireligieux. A l'inverse, des hommes comme Maurice Allard et Clemenceau prônent un anticléricalisme intransigeant et antireligieux. Ils fustigent cet article qui laisse la main mise de la hiérarchie catholique sur ses fidèles. L'État ne peut plus avoir un regard étroit comme au temps du Concordat. Cette division a failli faire chuter le projet d'Aristide Briand. Finalement, c'est une loi de compromis et libérale. De plus, Aristide Briand a réussi à rallier tous les républicains notamment les modérés et les catholiques libéraux comme l'abbé Lémire.

- SORREL Christian, « La Séparation des Eglises et de l'Etat en France entre mémoire et histoire. », p. 1-17, publié sur le site <https://www.unifr.ch/>.
- ZARKA Charles-Yves (Dir.), *Faut-il réviser la loi de 1905 ?*, Paris, PUF, 2005.

Cet ouvrage paraît pour le centenaire de la séparation. L'historien Charles-Yves Zarka propose de réunir quatre historiens qui écrivent régulièrement sur la question de la laïcité et de la Séparation. Ce livre offre un débat autour de la révision de la loi de 1905. Christian Delacampagne et René Raymond sont favorables à des modifications dans la loi pour suivre l'évolution de la société. Or, Jean Baubérot et Henri-Pena Ruiz sont tout à fait opposé à une modification de celle-ci.

C.7. Concernant la laïcité, quelques ouvrages permettant de dépasser le cadre du christianisme.

- BAUBEROT Jean, *La laïcité, quel héritage ? de 1789 à nos jours*, Paris, labor et fides, 1990.

Son ouvrage se découpe en trois parties. La première offre une analyse critique des germes de la séparation des Eglises et de l'Etat depuis la Révolution jusqu'à 1905. Ensuite, il étudie l'évolution historiographique de la question jusque dans les années 1970. Enfin, il traite un sujet d'actualité, l'affaire du voile. Par ce sujet il montre les divers types de laïcité. Une laïcité dite « ouverte », elle prône une tolérance religieuse. Leurs partisans souhaitent apporter des modifications à la loi de 1905. A l'inverse, les partisans d'une laïcité dite « fermée », expriment une intransigeance qui refuse toute modification de la loi.

- BAUBEROT Jean, *Vers un nouveau pacte laïc ?*, Paris, Seuil, 1990.
- BIDAR Abdennour, *Lettre ouverte au monde musulman*, Paris, LLL, 2015.

L'auteur est un philosophe musulman et laïque. Pour lui, l'islam doit être soumis à un droit d'inventaire. En effet, Abdennour Bidar affirme que la religion musulmane est en partie responsable de la montée de « l'Etat islamique Daech. » Il est vrai que le fondamentalisme religieux gagne du terrain. L'auteur prône un islam des lumières, avec notamment une étude critique du Coran avec l'aide des exégètes. Puis, il fustige les intellectuels occidentaux qui refusent de voir un problème religieux dans les attaques terroristes qui frappent l'Europe.

- BIRNBAUUM Jean, *Un silence religieux : la gauche face au djihadisme*, Paris, Seuil, 2016.

Jean Birnbaum est journaliste pour *Le Monde*, il montre le grand tabou religieux dans la classe politique française notamment de la gauche. Au nom de la laïcité et de la neutralité religieuse, certains occultent l'importance du religieux dans la société. Ils affirment que c'est tout d'abord un problème : social, économique, politique, le religieux vient après ces grands thèmes. Finalement, il démontre le danger de nier que l'islam n'a rien voir avec *Daech*. Parce fait, on occulte volontairement une des raisons principales de son existence.

- ETIENNE Bruno, *Heureux comme Dieu en France ? La République face aux religions*, Paris, Broché, 2005.

L'auteur est un sociologue. Il s'intéresse au fait religieux dans la société française. Dans son analyse il part des années 1970, il montre que la France est passée d'un pays rural et

catholique à un pays urbain et multiconfessionnel. Certes, la pratique religieuse a baissé notamment chez les catholiques mais cela ne veut pas dire que la population est moins croyante. D'ailleurs, en trente ans le nombre de personnes s'affirmant athées n'a augmenté pas. En fait aujourd'hui, c'est une foi individuelle à l'image de la société elle-même individualiste. Toutefois, la majorité de la population se détourne et rejette des anciens cadres : la hiérarchie, la tradition, l'autorité et la transmission. Nous pourrions dire la même chose des partis politiques. A ce propos, il donne un chiffre : dix-huit à vingt millions de personnes en France toutes confessions confondues pratiquent une religion. Ce qui est largement au-dessus de tous les partis politiques réunis. Enfin, il affirme la contradiction de la laïcité affirmant que l'Etat ne reconnaît aucun culte alors que le parlement est légitime pour reconnaître et condamner des sectes. En conséquence, l'Etat français marque bien la distinction entre une religion et une secte.

- KALTENBRACH Jeanne-Hélène et TRIBALAT Michèle, *La République et l'Islam entre crainte et aveuglement*, Paris, Gallimard, 2002.
- REMOND Renée, *l'invention de la laïcité française de 1789 à demain*, Paris, Bayard, 2005.

René Rémond publie cet ouvrage lors de la commémoration du centenaire de la Séparation des Églises et de l'État. L'ouvrage se structure en deux grandes parties : la première est une étude historique de la Révolution à la séparation. Il affirme que la laïcité est en germe dans l'article dixième de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuse. » Ensuite, les Pères de la III^e République portent la laïcité sur deux plans : politique et philosophique. Les deux points sont indissociables pour comprendre la mise en place de la laïcisation de la société. Le champ de bataille de la séparation c'est l'école. Les lois sur l'école primaire ne sont pas anodines, elles sont votées dans le but de transmettre aux plus jeunes le patriotisme républicain et les libérer de toute influence religieuse. La bataille entre l'école catholique dite libre et l'école laïque est très violente. Ce conflit sera mis en évidence lors de la bataille des manuels scolaires. La question scolaire traverse encore tout le XX^e siècle.

Dans la deuxième partie, il soulève les problèmes de la laïcité qui se posent de nos jours. Deux points de frictions font actuellement débat : la reconnaissance des racines chrétienne de l'Europe et la place de l'islam dans une république laïque.

- ROY Olivier, *La laïcité face à l'Islam*, Paris, Stock, 2005.

C.8. Ouvrages sur la Lozère

- BARDET Jean-Pierre, *Paroisses et communes de France : Lozère*, Paris, CNRS, 1982.
- BUFFIERE Félix, *Ce tant rude Gévaudan (tome I et II)*, Mende, édition SLSA Lozère, 1985.
- BUFFIERE Félix, *lozériens connus ou à connaître*, Toulouse, l'Union Toulouse, 1992.
- CHABROL Jean-Paul (Dir., colloques), *La vie politique en Lozère : entre 1815 et 1939*, Marvejols, Conseil Général de la Lozère, 1992.
 - CHABROL Jean-Paul (Dir., colloques), *Populations et migrations de Lozériens : de l'ancien régime à nos jours*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 1993.
 - GAZAGNE Jean-Marie et GIBELIN Marius, *Mende 1900-2000 Mémoire d'un siècle*, Mende, éditions du Cabri, 2000.
 - GILLY Jean Marc et FAGES Gérard, *La Lozère d'antan : à travers les cartes postales anciennes*, Paris, HC édition, 2010.

Cet ouvrage nous fait parcourir la Lozère au début du siècle dernier. Les cartes postales nous offrent une véritable authenticité. La vie au village, les infrastructures, les religions, la politique, les coutumes. Autant de thèmes abordés nous permettant de percevoir la vie en Lozère à la veille de la Grande Guerre.

- FAGES Alfred et LAURENT Baptiste, *Armorial des Evêques de Mende*, Nîmes, édition Lacour-ollé, 2011.
- FAGES Alfred, *Histoire du Grand-séminaire de Mende*, étude non publiée.
- LAS CASES (de) Emmanuel, *Ephémérides*, Les presses du Languedoc, Montpellier, 1992.

Emmanuel de Las Cases est un sénateur qui parcourt la vie politique lozérienne lors de la première moitié du XXe siècle. Emmanuel de Las Cases tient un journal où il écrit sa vie politique en tant que sénateur. Son petit-fils publie en 1992 le journal de son grand-père. Cet ouvrage passionnant relate de l'intérieur la vie politique lozérienne au début de la IIIe République. Las Cases est un catholique social et libéral au même titre que Jacques Piou son ami député.

- MAIRIE de Marvejols, *Marvejols au fil du temps*, Marvejols, édition commune de Marvejols, 2006.

Ce livre rédigé par onze historiens locaux, nous raconte Marvejols des origines à nos jours. Les luttes entre l'Eglise et l'Etat sont amplement développées. Marvejols, tout comme Florac est

une sous-préfecture en 1905. L'économie marvejolaise tourne autour de l'industrie du textile : de nombreuses communautés religieuses prennent part à cette activité. Mais à partir du mois de mai 1902 elles sont expulsées par les lois anticléricales d'Emile Combes.

Ces lois ont fortement contribué au frein économique de la ville du fait du manque de main d'œuvre.

- MARCILLAC Sylvain et SALLES Jean-François, *Guetteurs du temps : la Basilique Cathédrale de Mende*, Mende, ARACAM, 1996.

Ce livre est rédigé par des passionnés et des professionnels d'histoire de l'art. La Cathédrale de Mende est très bien décrite. Concernant notre sujet, ils développent l'importance de l'épiscopat de Monseigneur Bouquet (1901-1906). En effet, il a fortement œuvré pour la rénovation du mobilier de la cathédrale. Il a notamment demandé la construction de la chaire par ses propres deniers : c'est ce qu'il affirme avec force devant l'Inspecteur des Domaines lors de l'inventaire effectué le vendredi 9 février 1906.

-MARTIN Claire et LAURANS Alain, *Aux origines des dernières révoltes lozériennes : Guide des sources de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1801-1920)*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2005.

- TAILLEFER Didier, *Mende 2000 ans d'histoire*, Toulouse, Privat, 2003

Présentation des sources

A Sources manuscrites

A.1. Les classeurs des archives départementales

Des classeurs sont mis à la disposition des lecteurs dans la bibliothèque des Archives Départementales.

Classeur N°1 : Députés, sénateurs, évêques

Une liste de tous les députés et sénateurs de Lozère est rédigée depuis la Révolution. Des coupures de journaux locaux racontent la mandature de certains députés et sénateurs dans le département. De même, une liste d'évêques: du premier évêque du Gévaudan Saint Privat (III^e siècle) à nos jours. Des coupures de journaux concernent l'épiscopat de certains évêques.

Classeur N°2 : Préfets, sous-préfets, secrétaires généraux

Ce classeur donne l'intégralité des préfets et des sous-préfets de la Lozère de 1800 à nos jours. Mende est la préfecture de la Lozère, Florac est la sous-préfecture, tandis que Marvejols n'est plus sous-préfecture depuis 1926. Tout comme dans le précédent classeur, des coupures de journaux locaux sont présentées. En outre, il est intéressant de consulter les petites biographies des préfets et des sous-préfets publiées dans le journal local *Lou Païs*. Benjamin Bardy est président du Centre de recherche et d'études de Mende. Il est l'auteur de petites biographies dans l'article « *173 ans au service de la Lozère* ». La date de cet article n'est pas connue. Il est important de prendre connaissance des parcours des préfets, ceci permet de comprendre leurs actions politiques au sein du département.

Classeur N°3 : maires et conseillers généraux

Une liste présente tous les maires de Mende de 1802 à 1983. Des coupures de journaux locaux témoignent d'événements importants de la vie mendoise. Notamment l'arrêté d'Ernest Malafosse, maire de Mende de 1904 à 1908 : daté du 27 avril 1906.

Il interdit les processions dans la ville. De petites biographies sont aussi rédigées. Cela permet de mieux connaître la vie locale.

Classeur N°4 : Population

Un tableau de recensement du département et des communes est présenté de 1734 à 1999. Ce descriptif permet d'étudier l'évolution de la population à partir du XVIII^e siècle.

A.2. Les cartons des archives diocésaines

Les archives de l'évêché sont actuellement conservées à la maison diocésaine à Mende. Ce bâtiment était le Grand-séminaire du diocèse de 1902 à 1968. Plusieurs cartons sont à la libre disposition des lecteurs.

Carton N°1 : Les évêques du diocèse de Mende

Les archives de l'évêché possèdent un carton concernant les évêques du diocèse. Plusieurs ouvrages datent de la deuxième moitié du XX^e siècle racontent l'histoire des évêques de Mende. Ils sont rédigés par des prêtres. L'abbé Baptiste Laurent archiviste depuis dix ans à l'évêché, a retranscrit une partie de ces documents sur ordinateur. Une liste retient notre attention, celle des prêtres lozériens nommés Evêques de 1828 à 1916. Ils sont quatorze à avoir reçu la charge épiscopale. Six d'entre eux sont nommés dans les colonies. Ceci témoigne de la vitalité religieuse du diocèse au XIX^e siècle.

Carton N°2 : Vicaires généraux du diocèse de Mende

Dans ce carton un livre de l'abbé Bernard. C'est un historique de tous les vicaires généraux du diocèse de 1219 à 1998. Cet ouvrage a un grand intérêt, des notes sont rédigées par les vicaires généraux. Les deux vicaires généraux à partir de 1901 sont : l'abbé Louis Prieur et l'abbé Marcellin Aiglon. Des informations sont mentionnées sur ces deux grands vicaires : dévotion religieuse, sociabilité, relation avec le presbytère. Cependant, la date de cet ouvrage n'est pas mentionnée. Les sources principales de l'abbé Bernard sont : le journal de l'Evêché : la *Semaine religieuse* et l'hebdomadaire *La Croix de la Lozère*. A partir de l'année 1984, une autre personne dont le nom n'est pas mentionné complète la liste des vicaires généraux.

Carton N°3 : Cathédrale de Mende

René Estoup, maire de Mende de 1956 à 1971, a fait don de plusieurs documents provenant de la mairie aux archives diocésaines. Ces documents datent de 1904 à 1906. Des lettres sont signées par le maire, l'abbé Prieur, vicaire général et le préfet de la Lozère, M. Charles Lallemand. De plus, nous pouvons consulter d'autres documents : l'arrêté municipal de du maire interdisant les processions, un rapport de police envoyé à la mairie le 3 mai 1906 et L'inventaire de la cathédrale réalisé le 9 février 1906. Enfin, un livre de l'Abbé Léon Costecalde daté de 1922. Il relate l'histoire de la cathédrale et des évêques de Mende. De même, des notes personnelles aux sujets des évêques sont intéressantes. Notamment l'épiscopat de M^{gr} Bouquet (1901-1906) est très critiqué,

contrairement à celui de M^{gr} Gély (1906-1929). L'abbé Costecalde ne fait à aucun moment mention des inventaires de la cathédrale. Le contenu de quatre autres cartons correspond à l'histoire de la cathédrale (photos et monographie.)

A.3. L'Ordo

L'Ordo est un annuaire que publie chaque année l'évêché. C'est une source importante pour tout historien qui travaille sur l'Eglise diocésaine. En effet cette source rend compte des paroisses, de la composition des communautés religieuses et du nombre de prêtres avec leurs divers ministères. Tous les Ordo depuis 1835 sont consultables aux archives diocésaines. En 1906, le diocèse comptabilise quatre cent cinquante prêtres en activité, soit un prêtre pour 284 habitants. Ceci témoigne d'un exceptionnel encadrement sacerdotal dans le diocèse.

A.4. Les cartons des archives paroissiales de Langogne, Marvejols et Saint-Chély-d'Apcher

Les presbytères de Langogne, Marvejols et Saint-Chély d'Apcher disposent des archives qui sont placés des cartons pour chacune des anciennes paroisses. En effet le diocèse de Mende compte aujourd'hui cinq grandes paroisses : Mende, Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher, Langogne et Florac. Tout un travail pour centraliser les archives paroissiales a été réalisé.

Les archives paroissiales de Saint-Chély d'Apcher : Carton –Arcomie-

Ce carton dispose d'un carnet tenu par un vicaire de la paroisse. Il relate notamment les événements paroissiaux lors des inventaires et la création d'une association cultuelle.

Les archives paroissiales de Langone : Carton –Fontanes-

Ce carton dispose d'un cahier tenu par le curé de Fontanes relatant les inventaires de l'église en 1906.

A.5. Archives départementales : Série U

Cette série recouvre les affaires judiciaires du département. Les fonds des tribunaux d'instances de Mende, Marvejols et Florac.

Procès au tribunal d'instance de Marvejols : 3 U 2 1699

Diverses procédures concernant les outrages envers les gendarmes lors des inventaires.
Fonds de première instance de Marvejols.

A.6. Archives départementales : Série V

Cette série recouvre les affaires cultuelles du département. En outre, le clergé, les communautés religieuses et les Fabriques sont répertoriés.

Il existe des dossiers personnels sur les évêques, les vicaires généraux et certains prêtres du diocèse. Des documents relatifs au protestantisme et au judaïsme sont aussi présentés.

C'est une série très précieuse pour l'historien qui travaille sur les inventaires. En effet des procès-verbaux de tous les cantons de Lozère sont consultables : les condamnations, les correspondances avec le préfet, le ministre de l'Intérieur et des Cultes, l'inspecteur des Domaines, l'armée et la gendarmerie. En conséquence, ce sont des sources fondamentales pour étudier la procédure d'un inventaire.

Nomination des évêques et des vicaires généraux : 4 V 1

Cette série comporte sept dossiers : les nominations des évêques, les vicaires généraux, et les curés du diocèse au XIX^e et XX^e siècle.

Dossier N°1 : Nominations épiscopales

L'épiscopat de M^{gr} Bouquet (1901-1906) est partiellement décrit, malheureusement aucun document ne date des années 1905-1906. Cependant, ce dossier fournit des éléments de compréhension sur les rapports entre l'évêque et son clergé. Une lettre retient notre attention, elle est datée du 06 juillet 1901, elle est adressée à l'ensemble des curés du diocèse. M^{gr} Bouquet demande à son clergé de se tenir à l'écart des débats politiques pour les futures élections départementales et législatives de 1901 et 1902. De plus, ce dossier comporte : les mandements, les circulaires et les lettres pastorales de l'Evêque. Enfin, nous pouvons consulter divers rapports du préfet envoyés au ministère de l'Intérieur et des Cultes (1903-1904). A l'inverse, le dossier concernant M^{gr} Gély (1906-1929) est très peu fourni. Simplement nous pouvons consulter des hommages posthumes publiés dans le journal *La Croix de la Lozère*.

Dossier N°7 : Nominations - Généralités – Vicaires généraux-

Des lettres du ministre de la Justice envoyées au préfet de la Lozère donnent divers renseignements sur la nomination des vicaires généraux (1889-1905). Nous pouvons consulter la nomination des abbés Louis Prieur et Marcelin Aiglon par Mgr Bouquet en 1901.

A cette date, un prêtre est écarté du poste de vicaire général : l'abbé Onésime Laurens. En effet, une lettre du ministre de la Justice envoyée au préfet stipule que l'abbé Laurens doit être écarté de ce ministère pour cause d'opinion politique dite réactionnaire. Ce dossier permet d'étudier les divers parcours des vicaires généraux.

Correspondances du ministère de l'Intérieur, du préfet et des deux sous-préfets : 98 V 1

Des documents classés confidentiels relatent les relations épistolaires entre le ministère de l'Intérieur chargé des cultes et le préfet concernant les inventaires en Lozère. Des correspondances aussi entre les deux sous-préfets et le préfet, sur l'attitude générale de la population face aux inventaires.

Procès-verbaux et incidents relevés dans les villages lozériens : 98 V 2

Dans ce dossier la totalité des procès-verbaux tenus par la gendarmerie lors des inventaires. Une centaine de villages lozériens sont cités relatifs aux incidents lors des manifestations.

Procès-verbaux, condamnations des manifestants et listes de maires et de prêtres : 98 V 3

Des extraits des minutes du greffe du tribunal de premier instance de Mende et de Marvejols. Des correspondances entre le procureur de la République et les deux sous-préfets de Marvejols et de Florac relatifs aux condamnations lors des inventaires. Enfin, des documents classés confidentiels par les sous-préfectures de Marvejols et Florac concernant les attitudes des maires et des prêtres lors des inventaires.

Concernant le culte israélite : 132 V 1

Diverses circulaires et décrets relatifs à la communauté juive de Mende. En particulier sur le financement du personnel du culte israélite (1810-1876).

Concernant le culte protestant : 141 V 1

Relatifs aux inventaires des temples protestants en Lozère entre le mois de février et avril 1906. Des correspondances entre des maires, des pasteurs, des sous-préfet et le préfet concernant la création des associations cultuelles.

A.7. Archives départementales : Elections 1 J 90

Elections législatives de l'arrondissement de Mende du 27 avril 1902 : organisations : tracts, affiches, presse, profession de foi des candidats Paulin Daudé et Ernest Malafosse ; enquête parlementaire. Election sénatoriale du 6 décembre 1903 : candidature, portrait et désistement de Savorgnan de Brazza. Elections sénatoriale du 7 janvier 1906 : candidatures de Jean Monestier et Ernest Malafosse, d'Emmanuel de Las Cases, Paulin Daudé et Jules Coumoul. Elections municipales de Mende, 1904. Réélection d'Ernest Malafosse en mai 1908. Arrêté municipal interdisant les processions religieuses en ville et polémique à ce sujet (1906). Don de Mesdemoiselles Malafosse de Blajoux, 1957.

A.8. Archives départementales : Fonds de l'association pour la sauvegarde de l'ancienne synagogue de Mende : 111 J

Ce fonds privé n'est pas accessible au public car il est en cours de classement. L'histoire de la communauté juive de Mende est racontée, la synagogue en particuliers. Une association tente de sauvegarder cette vieille synagogue témoin des populations juives rurales du Moyen-Age. Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historique depuis 1996.

A.9. Archives départementales, Délibérations des Conseils municipaux : EDT

Les archives départementales de Mende disposent des registres de délibérations de nombreuses communes. Toutefois, pour le début du XXe siècle certains registres de délibérations se trouve encore en mairie. En effet, c'est à la commune de choisir si elle verse certains de ses fonds aux archives départementales ;

Délibérations du conseil municipal de Balsiège : EDT 016 D 1

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Esclanadès : EDT 056 D 2

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Fontanes : EDT 062 D 10

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Javols : EDT 076 D 5

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Malblouzon : EDT 087 D 1

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Montbrun : EDT 101 D 3

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Planchamp : EDT 114 D 3

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Saint-Georges-de-Lévéjac : EDT 154 D 4

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Saint-Paul-le-Froid : EDT 174 D 7

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Servières : EDT 189 D 5

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal de Trélans : EDT 192 D 2

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibérations du conseil municipal du Vialas : EDT 194 D 6

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

A.10. Archives Municipales :

De nombreuses archives communales disposent de tous les registres de délibérations. Pour ceux qui n'ont pas été versés aux archives départementales il faut les consulter en mairie.

Délibérations du conseil municipal de Mende : 1 D 13, délibérations 1901-1904 et 1 D 14 : délibérations 1904-1908

Toutes les délibérations du conseil municipal sont conservées aux archives de la mairie de Mende. Cette source est très précieuse car elle fait part des débats au sein du conseil. Notamment au sujet de l'interdiction des processions dans la ville.

Délibération du Conseil municipal de Nasbinals : Livre 1905-1912

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibération du Conseil municipal de Saint-Léger-de-Peyre : Livre 1905-1912

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibération du Conseil municipal de Saint-Chély-d'Apcher : 1 W 4

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibération du Conseil municipal de Saint-Alban : Livre : 1905-1912

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibération du Conseil municipal d'Auroux : Livre : 1905-1912

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibération du Conseil municipal de Langogne : Livre : 1905-1912

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

Délibération du Conseil municipal de Marvejols : Livre : 1905-1912

Les délibérations des années 1906, 1907 et 1908 ont été consultées pour l'acceptation d'une rémunération du curé ou d'un vicaire de la paroisse. De même pour le bail du presbytère passé entre le maire et le curé de la paroisse.

B. Sources imprimées

B.1. Journaux

N°1 : La Croix de la Lozère

La Croix de la Lozère est un hebdomadaire local, un supplément de *la Croix de Paris*. La première publication du journal date du 1 janvier 1889. A partir du 12 novembre 1944, l'hebdomadaire devient *la Lozère Nouvelle*. Ce journal est dirigé par des ecclésiastiques, la ligne éditoriale du journal affiche un catholicisme militant. A ce propos *la Croix de la Lozère* s'oppose vigoureusement au *Moniteur de la Lozère* : un hebdomadaire anticlérical. Le journal catholique permet de saisir le contexte politique lié au religieux. Notamment lors des élections sénatoriales et législatives de 1906. En effet, *la Croix de la Lozère* encourage les candidats opposés à la gauche radicale et aux lois anticléricales : Jacques Piou, le marquis de Chambrun, Emmanuelle de Las Cases et Paulin Daudet. C'est une source très précieuse pour travailler sur les inventaires. Tous les numéros du mois de mars et d'avril 1906 offrent une description complète des inventaires église par église. Le journal utilise un langage militaire pour décrire ces opérations : « *dragonnades, persécutions religieuses, cambriolages organisés, sang, sonnerie du glas.* » L'intégralité des numéros de *la Croix de la Lozère* sont consultables dans les locaux de l'actuel hebdomadaire du département *la Lozère Nouvelle* et aux archives départementales : 1 PER 212.

N°2: Le Moniteur de la Lozère

Le Moniteur de la Lozère est le deuxième hebdomadaire du département. Le journal se définit comme étant républicain et démocrate. Il soutient l'action du gouvernement. Au départ, c'est un journal d'annonces qui est publié à partir du 01 juin 1864. Il devient *le Moniteur* le 05 janvier 1867 jusqu'au 21 septembre 1939. L'hebdomadaire affiche un anticléricalisme militant, par ce fait *le Moniteur* s'oppose au journal *la Croix de la Lozère*. Tout comme dans l'hebdomadaire catholique, il est intéressant d'étudier le contexte politique. En effet, lors des élections sénatoriales et législatives en 1906 *le Moniteur* soutient les candidats partisans de la gauche radicale : Paul Favet, Ernest Malafosse, Philippe Delmas, Jean Monestier. Le journal encourage l'opération des inventaires. Ils les décrivent avec un vocabulaire positif : « *Paix, Liberté, Loyauté* ». A l'inverse, ils relatent les résistances par ces mots : « *Sauvagerie, Clergé fanatique, agitations criminelles* ». *Le Moniteur* fustige les deux grands coupables des agitations : le Clergé et le journal *La Croix de la*

Lozère. Cette source est très précieuse, elle témoigne de l'anticléricalisme en Lozère. Les numéros du *Moniteur de la Lozère* sont consultables aux archives départementales : 1 PER 204.

N°3 : Les Semaines religieuses du diocèse de Mende

La Semaine religieuse est un hebdomadaire dirigé par des ecclésiastiques. Le premier numéro est publié le 25 juillet 1873. Ce journal est à destination du clergé du diocèse. La plupart des écrits de l'évêque sont publiés : Lettres, mandements, circulaires, lettres pastorales et homélies. Entre autres, des annonces, des avis, des monographies de diverses paroisses sont publiés. Le journal critique ouvertement l'action du gouvernement et les lois anticléricales. Pour l'hebdomadaire, l'Eglise subit une spoliation de son patrimoine à cause des inventaires. *La Semaine religieuse* fait part du souvenir de la Terreur révolutionnaire. En effet, le lexique employé pour décrire les inventaires fait référence à 1793 : « *Sans-culotte, jacobins, montagnards, terreur.* » De même, le journal publie des articles provenant d'autres *Semaine religieuse* de diocèses différents : Toulouse, Nîmes, Cambrai. Ils font aussi référence à des articles publiés dans des journaux nationaux catholiques comme : *l'Eclair, le Gaulois, La Croix de Paris*. La série des *Semaines religieuse de Mende* est complète aux archives diocésaines et aux archives départementales: 1 PER 207.

B.2. Les sources du Vatican

<http://w2.vatican.va/content/vatican/fr.html>

Les archives du Saint-Siège appelés aussi *Archivio segreto Vaticano*, sont des archives privés et sont régies par le droit privé. Il faut donc une autorisation du Vatican pour les consulter. Cependant, leur site officiel offre la possibilité aux chercheurs de consulter en ligne certains écrits pontificaux : encycliques, exhortations apostoliques, lettres, discours et homélies. Ces textes officiels sont consultables à partir du pape Léon XIII (1878-1903), au pape actuel. Néanmoins, ces écrits sont aussi disponibles sur d'autres sites internet. De même que certains textes pontificaux antérieurs au pape Léon XIII.

- 15 août 1832, « *Mirari vos* », lettre encyclique du pape Grégoire XVI
- 20 avril 1884, « *humanum Genus* », lettre encyclique du pape Léon XIII
- 15 mai 1891, « *Rerum Novarum* », lettre encyclique, du pape Léon XIII
- 16 février 1892, « *Au milieu des sollicitudes* », du pape Léon XIII

- 11 février 1906, « Vehementer Nos », du pape Pie X
- 10 août 1906, « Gravissimo Officii Munere », du pape Pie X

C. Sources iconographiques

C.1. Cartes postales

Les archives départementales mettent en ligne sur leur site internet des cartes postales relatives aux inventaires en Lozère et l'entrée solennelle de Mgr Gély dans la ville de Mende.

<http://archives.lozere.fr/archive/resultats/general/icono/formselector>

- Allenc, 17 Fi ALLENC 2, 10 avril 1906
- Chauchailles, 2 Fi CHAUCHAILLES 4, 7 avril 1906
- Langogne, 17 Fi LANGOGNE 39, 5 mars 1906
- Marvejols, 17 Fi MARVEJOLS, 32, 7 mars 1906
- Mende, 17 FI MENDE 45, 9 février 1906
- Mende, 17 FI MENDE 44, 9 février 1906
- Saint-Alban, 17 Fi SAINT-ALBAN 3, 22 février 1906
- Arrivée de Monseigneur Gély à Mende, 17 Fi MENDE 47, 25 mars 1906

C.2. Photographie

Deux photographies se trouvent dans le fonds MALAFOSSE : 1 J 90.

- Portrait de M. Malafosse, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE
- Conseil municipal de Mende, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE
- Monseigneur Gély, 2 Fi, 224, Evêque de Mende 1906

C.3. Plaque de verre

Sur le site des archives départementales est mis en ligne un portrait de Mgr Bouquet

- Monseigneur Henri-Louis Bouquet, 31 Fi, 16, 1901

Table des matières

Partie 1 : Le cas d'étude les inventaires en Lozère (1906).....p. 4

Introduction.....p. 5

Chapitre 1 : Mende : ville du préfet, ville et de l'évêque

A. L'action de l'épiscopat

1. L'appel à l'opposition catholique face à la séparation.....p. 10
2. Le clergé.....p. 14

B. Une résistance massive

1. L'unité face à la « profanation »p. 17
2. La commémoration des évènementsp. 19
3. Un vocabulaire belliciste.....p. 20

C. Un anticléricalisme à Mende

1. L'interdiction des processions.....p. 24
2. Les débats au sein du Conseil municipal.....p. 27

Chapitre 2 : Les résistances catholiques

A. Les villages du Nord Lozère en résistance

1. Une participation active
1.1. L'Aubrac et la Margeride : « pays de foi »p. 29
1.2. De la rumeur à l'affrontement.....p. 29
1.3 Obstacles et charivaris.....p. 34

2. Oppositions spirituelles et présence silencieuse

2.1 La prière comme arme d'opposition.....p. 35
2.2 Le silence des manifestants.....p. 36

3. Juger et punir les résistances

3.1 Les profils des manifestants.....p. 37
3.2 Les types de condamnations.....p. 38
3.3 Des prisonniers accueillis en « héros »p. 43

B. La résistance écrite et minorités catholiques

1. L'écrit pour se défendre et condamner

1.1 L'affiche, outils de propagande contre les inventaires..... p. 45

1.2 La dénonciation des « ennemis »p. 46

2. Les Cévennes : Manifestations catholiques en terre protestante

2.1 Une région atypique en Lozère.....p. 47

2.2 Une minorité catholique.....p. 48

C. L'attitude du clergé

1. La Lozère : « une Vendée blanche du Midi »

1.1. Des prêtres meneurs des manifestations.....p. 49

1.2 La lecture des protestations.....p. 51

1.3 Le rôle des notables autour du prêtrep. 52

2. Des attitudes contrastées

2.1 Des vicaires désobéissants envers leurs curés.....p. 55

2.2 De l'indifférence à la peur des débordements.....p. 56

Chapitre 3 : Une réprobation unanime ?

A. La vie politique face aux inventaires

1. 1906 : une année électorale.....p. 58

2. La formalité des inventaires.....p. 60

3. Le Conseil municipal : le rappel de la foi chrétienne au villagep. 61

B. Entre indifférences et dissidences

1. Une forte indifférence des maires.....p. 63

2. L'association cultuelle du village d'Arcomie.....p. 65

C. Le culte israélite et protestant

1. La synagogue de Mende.....p. 69
2. La coopération des pasteurs face aux inventaires des temples.....p. 69

Conclusion.....p. 71

Annexes.....p. 73

Partie II : Etude des sources et éléments bibliographiques.....p. 88

- Bibliographie.....p. 89
Sources.....p. 104